

ORDRE DU JOUR SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 AVRIL 2018 – 19 h 00

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
APRIL 3, 2018 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
- 2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT
- 3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD
- 4) <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 MARS 2018 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD MARCH 13, 2018</u>
- 5) <u>DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS</u>
 - a) Liste des comptes payés du 17 février au 16 mars 2018 au montant de 769 819,98 \$ / List of accounts paid from February 17 to March 16, 2018, in the amount of \$769.819.98
 - b) États financiers février 2018 / Financial statements February 2018
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 7 février 2018 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 114.204 / Tabling of the February 7, 2018 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee and that this document be filed in the Municipal Archives under the classification code 114.204
 - d) Dépôt du Plan d'action de développement durable (PADD) à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 822.500 / Tabling of the Sustainable Development Action Plan (SDAP) to the Federation of Canadian Municipalities (FCM) and that this document be filed in the Municipal Archives under the classification code 822.500

6.1) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

- a) Avis de motion numéro 1059-18 Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de la réfection des chemins Kingsmere et Notch incluant l'aménagement d'un réseau cyclable / Notice of motion number 1059-18 – Borrowing By-law establishing capital expenditures and a loan required for the reconstruction of chemin Kingsmere and chemin Notch including the construction of a bicycle path
- b) Présentation du projet de Règlement numéro 1059-18 Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de la réfection des chemins Kingsmere et Notch incluant l'aménagement d'un réseau cyclable / Presentation of the draft Bylaw number 1059-18 – Borrowing By-law establishing capital expenditures and a loan required for the reconstruction of chemin Kingsmere and chemin Notch including the construction of a bicycle path

- c) Adoption du Règlement numéro 1060-18 Règlement remplaçant le Règlement numéro 581-02 concernant l'adhésion de la Municipalité de Chelsea au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux / Adoption of By-law number 1060-18 - By-law replacing By-law number 581-02 concerning the application to the pension plan by the Municipality of Chelsea established by the Act respecting the Pension Plan of Elected Municipal Officers
- d) Adoption du Règlement numéro 1062-18 Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux correctifs au Centre Meredith / Adoption of By-law number 1062-18 – Borrowing By-law establishing capital expenditures and a loan required for correction work at the Meredith Center
- e) Adoption du Règlement numéro 1057-18 Règlement concernant l'établissement du Comité consultatif des Communications / Adoption of Bylaw number 1057-18 By-law concerning the establishment of the Communications Advisory Committee
- f) Adoption du Règlement numéro 1063-18 Règlement concernant l'établissement du Comité consultatif sur la Gouvernance / Adoption of Bylaw number 1063-18 By-law concerning the establishment of the Governance Advisory Committee
- g) Adoption du Règlement numéro 1066-18 Règlement concernant l'établissement du Comité du sentier communautaire / Adoption of By-law number 1066-18 By-law concerning the establishment of the Community Trail Committee
- h) Adoption du Règlement numéro 1068-18 Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec / Adoption of By-law number 1068-18 By-law for the establishment of a Rénovation Québec program to improve a Québec AccèsLogis project
- Octroi du contrat pour l'achat d'un godet à fossé inclinable de 60 pouces / Awarding of the contract for the purchase of a 60 inch tilt bucket for ditches
- j) Octroi du contrat pour l'achat de ponceaux pour l'année 2018 / Awarding of the contract for the purchase of culverts for 2018
- k) Octroi du contrat pour l'aménagement d'une passerelle et d'un garde-corps sur le pont ferroviaire du sentier communautaire / Awarding of the contract for the construction of a walkway and a railing on the railway bridge of the community trail (infos à venir - 3 avril)
- I) Confirmation d'exécution et de fin des travaux pour le programme « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) » / Confirmation of execution and completion of the work financed by the program « Rehabilitation for the local road infrastructure »
- m) Paiement des mandats à la firme WSP Canada inc. pour le sentier communautaire à même le fonds de roulement / Payment of mandates to WSP Canada inc. for the community trail from the working capital
- n) Acquisition d'une servitude perpétuelle d'entretien et de passage 1728, route 105 / Acquisition of a perpetual servitude of maintenance and right of way – 1728 Route 105
- o) Demande de subvention pour le « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV » pour l'aménagement d'un sentier communautaire / Grant request for the « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV » for the development of a community trail
- p) Autorisation de signer une entente Projet du Quartier Meredith / Authorization to sign an agreement Quartier Meredith Project (M. Ricard)

 q) Recommandation pour l'analyse de la dette et octroi du contrat pour l'achat du logiciel de simulation de la dette et programme triennal d'immobilisations / Recommendation for a debt analysis and contract for the purchase of the debt simulation software and triennial capital expenses program

6.2) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

a) Contrat de service en ressources humaines / Human resources service contract

7) <u>URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT</u>

- a) Dérogation mineure 4, chemin Padden / Minor Exemption 4 chemin Padden
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale Lots 2 635 533 et 2 636 757 au Cadastre du Québec - 15, chemin Kingsmere / Site Planning and Architectural Integration Program - Lots 2 635 533 and 2 636 757 of the Québec Cadastre - 15 chemin Kingsmere
- c) Plan d'implantation et d'intégration architecturale Lots divers au Cadastre du Québec - Projet Ruisseau Chelsea Creek / Site Planning and Architectural Integration Program – Various lots of the Quebec Cadastre – Ruisseau Chelsea Creek project
- d) Plan d'implantation et d'intégration architecturale 18, chemin Scott / Site Planning and Architectural Integration Program 18 chemin Scott
- e) Plan d'implantation et d'intégration architecturale Lots variés au Cadastre du Québec du projet de la Ferme Hendrick (abris d'autos) / Site Planning and Architectural Integration Program Various lots of the Quebec Cadastre of the Hendrick Farm project (carports)
- f) Plan d'implantation et d'intégration architecturale Lots divers au Cadastre du Québec du projet de la Ferme Hendrick (multi-logements – 1 de 2) / Site Planning and Architectural Integration Program – Various lots of the Quebec Cadastre of the Hendrick Farm project (multi-units - 1 of 2)
- g) Plan d'implantation et d'intégration architecturale Lots divers au Cadastre du Québec du projet de la Ferme Hendrick (multi-logements - 2 de 2) / Site Planning and Architectural Integration Program – Various lots of the Quebec Cadastre of the Hendrick Farm project (multi-units - 2 of 2)
- h) Avant-projet de lotissement 31, chemin Maxwell / Preliminary Subdivision Proposal – 31 chemin Maxwell
- i) Avis de motion numéro 1067-18 Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 Dispositions concernant l'ajout du sous-groupe d'usage C4 à la grille des specifications de la zone CC-99 / Notice of Motion number 1067-18 By-law amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 Provisions to include the C4 sub-group use to the specifications grid of the zone CC-99
- j) Présentation du projet de Règlement numéro 1067-18 Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 Dispositions concernant l'ajout du sous-groupe d'usage C4 à la grille des specifications de la zone CC-99 / Presentation of the draft By-law number 1067-18 By-law amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 Provisions to include the C4 sub-group use to the specifications grid of the zone CC-99
- k) Adoption du Premier projet de Règlement numéro 1067-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 Dispositions concernant l'ajout du sous-groupe d'usage C4 à la grille des specifications de la zone CC-99 // Adoption of the First Draft By-law Number 1067-18 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 Provisions to include the C4 sub-group use to the specifications grid of the zone CC-99

- Renouvellement d'un mandat au Comité consultatif des ressources naturelles – Madame Michelle Comeau / Renewal of a mandate on the Natural Ressources Advisory Committee – Ms. Michelle Comeau
- m) Appui du dépôt du Plan d'action de développement durable (PADD) à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) / Support for the tabling of the Sustainable Development Action Plan (SDAP) to the Federation of Canadian Municipalities (FCM)

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

- a) Demande d'autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour un nouvel accès au Quartier Meredith sur le chemin Old Chelsea / Authorization request to the ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec for a new access to the Quartier Meredith on chemin Old Chelsea
- b) Avis de motion numéro 1065-18 Règlement modifiant le Règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place des travaux municipaux Dispositions relatives à la terminologie, aux garanties, à l'entretien des ouvrages, aux acceptations des travaux, l'émission des permis et aux normes de construction / Notice of motion number 1065-18 By-law amending By-law number 949-15 pertaining to municipal work Provisions regarding terminology, warranties, maintenance of work, acceptance of work, permits and construction standards
- c) Présentation du projet de Règlement numéro 1065-18 Règlement modifiant le Règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place des travaux municipaux Dispositions relatives à la terminologie, aux garanties, à l'entretien des ouvrages, aux acceptations des travaux, à l'émission des permis et aux normes de construction / Presentation of draft By-law number 1065-18 By-law amending By-law number 949-15 pertaining to municipal work Provisions regarding terminology, warranties, maintenance of work, acceptance of work, permits and construction standards

9) <u>LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE</u>

a) Construction de sentiers sur des terrains municipaux / Construction of trails on municipal land

10) <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY</u>

a) Départ d'une pompière / Departure of a firefighter

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 3 avril 2018 / April 3, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 3 avril 2018 / April 3, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 13 mars 2018 soit et est par la présente adopté.

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 13 mars 2018 à 19h30 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire, Jean-Paul Leduc et Robin McNeill sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Charles Ricard, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré 20 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

<u>78-18</u>

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter:

- 6.1 cc) Avis de motion numéro 1059-18 Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de la réfection du chemin Kingsmere
- 6.1 dd) Présentation du projet de Règlement numéro 1059-18 Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de la réfection du chemin Kingsmere
- 6.1 ee) Participation au programme *Rénovation Québec* (PRQ) Bonification *AccèsLogis* (Volet II-6) Corporation d'Habitation de Chelsea
- 6.1 ff) Avis de motion numéro 1068-18 Règlement pour l'instauration d'un programme *Rénovation Québec* visant la bonification d'un projet *AccèsLogis* Québec

78-18 (suite)

- 6.1 gg) Présentation du projet de Règlement numéro 1068-18 Règlement pour l'instauration d'un programme *Rénovation Québec* visant la bonification d'un projet *AccèsLogis* Québec
- 9 c) Félicitations à Monsieur Roger Smith pour sa nomination à titre de bénévole de l'année de Curling Canada

Retirer:

- 6.1 x) Confirmation d'exécution et de fin des travaux pour le programme « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) »
- 7 j) Dénonciation du projet d'aménagement d'un dépotoir nucléaire à Chalk River

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2018 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 20 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2018 AU MONTANT DE 1 359 374,66 \$

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS – JANVIER 2018

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 10 JANVIER 2018 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2018 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.205

<u>80-18</u>

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1056-18 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire;

80-18 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Règlement numéro 1056-18 – Règlement concernant l'établissement du comité consultatif des finances et suivi budgétaire » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>81-18</u>

MODIFICATION DU MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1051-18 (RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 722 700,00\$ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES ET L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE)

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 1051-18 a été adopté le 6 février 2018;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier ce règlement de la façon suivante :

- Le titre est modifié en remplaçant 5 722 700,00 \$ par 3 706 500,00 \$;
- L'article 1 est modifié comme suit :

Le Conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 3 706 500,00 \$ réparti de la façon suivante :

Description	10 ans	15 ans	20 ans	Total
Travaux de voirie	186 900,00 \$	405 200,00 \$	1 113 500,00 \$	1 705 600,00 \$
Travaux d'infrastructures		49 000,00 \$	1 837 500,00 \$	1 886 500,00 \$
Acquisition d'un véhicule	114 400,00 \$			114 400,00 \$
Total	301 300,00 \$	454 200,00 \$	2 951 000,00 \$	3 706 500,00 \$

• L'article 2 est modifié comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 301 300,00 \$ sur une période de 10 ans, un montant de 454 200,00 \$ sur une période de 15 ans et un montant de 2 951 000,00 \$ sur une période de 20 ans.

81-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil approuve les modifications au règlement d'emprunt numéro 1051-18.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>82-18</u>

AUGMENTATION DU COÛT D'ACHAT DE LA MINI PELLE SUR CHENILLE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, l'achat d'une mini pelle sur chenille au montant de 72 000,00 \$ a été approuvé;

ATTENDU QUE le sentier communautaire est construit sur des portions de remblais granulaires importants et que les travaux de drainage vont nécessiter une mini pelle sur chenille avec une longue portée;

ATTENDU QUE les travaux de drainage sur les chemins vont également demander l'évacuation de remblais et le chargement de ceux-ci dans des camions-bennes et donc nécessiter une mini pelle sur chenille avec une longue portée;

ATTENDU QUE la mini pelle sur chenille présentée au PTI 2018 ne possède pas les caractéristiques nécessaires pour répondre aux ouvrages projetés par le Service des travaux publics et des infrastructures, puisque la longueur de sa portée est insuffisante;

ATTENDU QU'UN prix budgétaire a été demandé et que le montant nécessaire est de 110 250,00 \$ pour ce type de mini pelle sur chenille;

ATTENDU QUE la Municipalité désire donner en échange la rétrocaveuse portant le numéro BACK 02 lors de l'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise l'achat d'une mini pelle sur chenille au nouveau montant de 110 250,00 \$, soit une augmentation de 38 250,00 \$ du montant présenté au PTI 2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le montant obtenu en échange de la rétrocaveuse sera retranché du coût d'achat et par conséquent, le financement sera moindre.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1060-18 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 581-02 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Pierre Guénard donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1060-18 intitulé, « Règlement remplaçant le règlement numéro 581-02 concernant l'adhésion de la Municipalité de Chelsea au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux » sera présenté pour adoption.

Pierre Guénard	

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1060-18 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 581-02 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Pierre Guénard présente le projet de règlement numéro 1060-18 concernant l'adhésion de la Municipalité de Chelsea au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*.

Le but de ce règlement est de permettre à tous les élus municipaux d'adhérer au régime de retraite.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1062-18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS AU CENTRE MEREDITH

Le conseiller Simon Joubarne donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1062-18 intitulé, « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux correctifs au Centre Meredith » sera présenté pour adoption.

Simon Joubarne	

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1062-18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS AU CENTRE MEREDITH

Le conseiller Simon Joubarne présente le projet de règlement numéro 1062-18 - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux correctifs au Centre Meredith.

Le but de ce règlement est d'effectuer un emprunt pour le financement de ces travaux correctifs.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1057-18 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS

Le conseiller Jean-Paul Leduc donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement intitulé, « Règlement numéro 1057-18 concernant l'établissement du Comité consultatif des Communications » sera présenté pour adoption.

______ Jean-Paul Leduc

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-18 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de Règlement numéro 1057-18 concernant l'établissement du Comité consultatif des Communications.

Le but de ce règlement est de mettre en place et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du Comité consultatif des Communications.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1063-18 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE

Le conseiller Greg McGuire donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement intitulé, « Règlement numéro 1063-18 concernant l'établissement du Comité consultatif sur la Gouvernance » sera présenté pour adoption.

Greg McGuire	

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1063-18 -RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE

Le conseiller Greg McGuire présente le projet de Règlement numéro 1063-18 concernant l'établissement du Comité consultatif sur la Gouvernance.

Le but de ce règlement est de mettre en place et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du Comité consultatif sur la Gouvernance.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1066-18 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE

Le conseiller Simon Joubarne donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement intitulé, « Règlement numéro 1066-18 concernant l'établissement du Comité du sentier communautaire » sera présenté pour adoption.

Simon Joubarne

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1066-18 -RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE

Le conseiller Simon Joubarne présente le projet de Règlement numéro 1066-18 concernant l'établissement du Comité du sentier communautaire.

Le but de ce règlement est de mettre en place et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du Comité du sentier communautaire.

83-18

MANDAT AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE SANTÉ À CHELSEA

ATTENDU QU'IL est important de mettre en place un groupe de travail pour établir et documenter les besoins en soins et services de santé à Chelsea:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que soit formé un groupe de travail sur les services de santé à Chelsea ayant pour mandat :

- d'établir les ressources professionnels et physiques en soins et services de santé dans la Municipalité, actuelles et potentielles;
- de comparer ces ressources par rapport aux autres Municipalités sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de cerner les écarts;
- de documenter les besoins additionnels en soins et services de santé à Chelsea, en tenant compte de ce qui suit :
 - o nombre de citoyens sans médecin de famille;
 - nombre de renvois aux CLSC de Cantley, Masham et Val-des-Monts pour la santé courante;
 - o population vieillissante;
 - o santé mentale;
 - o soins à domicile;
 - o maternité;
 - o augmentation de la population;

83-18 (suite)

 de proposer un plan d'action aux membres du Conseil visant à favoriser un accroissement de services de santé, en impliquant les forces vives des citoyens et citoyennes.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer comme membres sur ce groupe de travail Mme Kay Kerman, conseillère, M. Greg McGuire et M. Pierre Guénard, conseillers, de même que quatre résidents de Chelsea.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>84-18</u>

OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION AINSI QUE DES POSTES DE POMPAGE POUR 2018, 2019 ET 2020

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention est échu;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques et de rétention ainsi que des postes de pompage pour 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 mars 2018 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
9147-9279 Québec inc. (Épursol)	725 481,32 \$
Beauregard Environnement Ltée	1 013 969,13 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par 9147-9279 Québec inc. (Épursol) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil octroie le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention ainsi que des postes de pompage pour 2018, 2019 et 2020 au montant de 725 481,32 \$, incluant les taxes, à 9147-9279 Québec inc. (Épursol).

84-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-490-00-446 (Contrat de vidange des fosses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>85-18</u>

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION INCLUANT L'ENLÈVEMENT DES RAILS ET DORMANTS LE LONG DU SENTIER COMMUNAUTAIRE POUR LES SECTEURS DES CHEMINS DE LA VALLÉE ET WELKA

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, des travaux de stabilisation incluant l'enlèvement des rails et dormants le long du sentier communautaire pour les secteurs des chemins de la Vallée et Welka ont été approuvés;

ATTENDU QU'UN budget de 1 625 000,00 \$ a été prévu pour le projet global, incluant les honoraires professionnels;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance pour les travaux de stabilisation du sentier communautaire;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 6 mars 2018 :

SOUMISSIONNAIRES
Quadrivium conseil inc.
WSP Canada inc.

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, deux (2) soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUMISSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)
WSP Canada inc.	17,82	75 194,80 \$
Quadrivium conseil inc.	4,68	284 481,89 \$

85-18 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme WSP Canada inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie nécessaires aux travaux de stabilisation incluant l'enlèvement des rails et dormants le long du sentier communautaire pour les secteurs des chemins de la Vallée et Welka seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1051-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance pour les travaux de stabilisation incluant l'enlèvement des rails et dormants le long du sentier communautaire pour les secteurs des chemins de la Vallée et Welka au montant de 75 194,80 \$, incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1051-18 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures sentier communautaire (20 ans)), règlements d'emprunt numéro 1051-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>86-18</u>

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN FILET DE PROTECTION POUR LE TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, l'installation d'un filet de protection entre le terrain de balle et la piste cyclable sur le chemin Old Chelsea a été approuvée, et un montant de 20 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès de certains fournisseurs et que seule la compagnie Matériaux Bonhomme inc. effectue l'installation des poteaux pour le filet de protection;

ATTENDU QUE la compagnie Matériaux Bonhomme inc. a fourni une soumission au montant de 21 092,70 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation du filet de protection incluant les poteaux;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Matériaux Bonhomme inc. est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

86-18 (suite)

ATTENDU QUE les coûts pour la fourniture et l'installation du filet de protection pour le terrain de balle seront financés par le fonds de roulement et seront remboursables sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'installation d'un filet de protection entre le terrain de balle et la piste cyclable sur le chemin Old Chelsea au montant de 21 092,70 \$, incluant les taxes, à Matériaux Bonhomme inc.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 19 260,45 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Loisirs et culture).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Simon Joubarne quitte son siège à 20h47 et le reprend à 20h50.

<u>87-18</u>

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR POUR LE REFROIDISSEUR DE LA PATINOIRE DU CENTRE MEREDITH

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, le remplacement du compresseur pour le refroidisseur de la patinoire du Centre Meredith a été approuvé et un montant de 40 000,00\$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture et l'installation de ce compresseur;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux (2) soumissions ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	
Trane Canada ULC	43 564,03 \$	
Pellerin Refrigeration & Air Conditioning Ltd.	45 415,13 \$	

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

87-18 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par Trane Canada ULC est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'installation d'un compresseur pour le refroidisseur de la patinoire du Centre Meredith au montant de 43 564,03 \$, incluant les taxes, à Trane Canada ULC.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 37 890,00 \$ du poste budgétaire 59-151-10-00 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectation - fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Loisirs et culture).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>88-18</u>

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2017, le remplacement du serveur informatique a été approuvé et un montant de 20 000,00\$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de notre fournisseur d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, la soumission suivante a été reçue :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Microrama Informatique inc.	20 488,55 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Microrama Informatique inc. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE les coûts pour la fourniture et l'installation du serveur informatique seront financés par le fonds de roulement et seront remboursables sur une période de cinq ans;

88-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'installation du serveur informatique au montant de 20 488,55 \$, incluant les taxes, à Microrama Informatique inc.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 18 708,77 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-726 (Ameublement, équipements bureau – Administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>89-18</u>

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DE QUATRE (4) IMPRIMANTES (ABROGE ET REMPLACE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 38-18)

ATTENDU QUE les contrats d'entretien et de location des imprimantes du Service des finances, de la bibliothèque, de la caserne numéro 1 et du garage municipal sont à échéance et que nous devons en obtenir de nouveaux;

ATTENDU QUE l'imprimante actuelle à la direction générale sera transférée au garage municipal et un nouveau contrat d'entretien et de location sera obtenu pour une imprimante à la direction générale;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour le contrat d'entretien et de location avec option d'achat pour une période de cinq (5) ans pour ces imprimantes;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux soumissions ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	Coût entretien annuel 2018 (taxes incluses)	Coût location annuel 2018 (taxes incluses)	TOTAL ANNUEL 2018 (taxes incluses)
6047050 Canada inc. (Commtech Informatique)	5 577,44 \$	4 958,78 \$	10 536,22 \$
Microrama Informatique inc.	6 224,74 \$	4 978,42 \$	11 203,16 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel d'entretien et de location pour 2018, puisque les contrats d'entretien sont indexés annuellement pour les quatre années suivantes;

89-18 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par 6047050 Canada inc. (Commtech Informatique) est conforme et recommandée par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil octroie le contrat d'entretien et de location avec option d'achat pour une période de cinq (5) ans pour les quatre (4) imprimantes, au montant annuel pour 2018 de 10 536,22 \$, incluant les taxes, à 6047050 Canada inc. (Commtech Informatique).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 38-18 adoptée le 6 février 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Département	Contrat entretien	Contrat location
Finances	02-130-00-527	02-130-00-517
Direction générale	02-130-00-527	02-130-00-517
Caserne numéro 1	02-220-00-527	02-220-00-517
Bibliothèque	02-702-30-527	02-702-30-517

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>90-18</u>

AUTORISATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DE LA MONTAGNE ET HENDRICK ET DU PAVAGE DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 105

ATTENDU QUE par sa résolution n° 136-17, le conseil a octroyé un contrat à la firme Groupe ABS inc. au montant de 30 393,99 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection des chemins de la Montagne et Hendrick et le pavage des accotements de la Route 105:

ATTENDU QU'À ce jour, aucun service professionnel supplémentaire n'a été autorisé par le conseil;

ATTENDU QUE le nombre d'échantillonnages prévu initialement par la firme Stantec Experts-conseils Itée pour le contrôle des matériaux pour le projet n'était pas suffisant;

ATTENDU QUE la Municipalité a également ajouté le pavage d'une section du chemin de la Rivière qui n'était pas inclus au contrat initial;

ATTENDU QUE la firme Groupe ABS inc demande des honoraires supplémentaires au montant de 11 535,67 \$, incluant les taxes, pour l'ajout d'échantillonnages pour le projet et le pavage d'une section du chemin de la Rivière;

90-18 (suite)

ATTENDU QUE la firme Stantec Experts-conseils Itée a analysé le prix soumis par la firme Groupe ABS inc. et recommande les honoraires supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise les honoraires supplémentaires à la firme Groupe ABS inc. pour l'ajout d'échantillonnages pour le projet ainsi que le pavage d'une section du chemin de la Rivière au montant de 11 535,67 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemin – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlements d'emprunt numéro 923-15, 956-16 et 992-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-18

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DU SENTIER COMMUNAUTAIRE – FONDS MUNICIPAL VERT

ATTENDU QUE les résultats de l'étude environnementale phase II réalisée par la firme WSP Canada inc. ont révélé un certain volume de sol contaminé (sur le site de l'ancienne gare et près du chemin Church) et que celleci recommandait d'excaver et gérer ce volume de sol contaminé en accord avec la « Grille de gestion des sols contaminés intérimaire du guide »;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, la décontamination des sols contaminés sur le sentier communautaire a été approuvée et que les travaux seront remboursés par le fonds de roulement et la subvention « ClimatSol-Plus »;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 69-18, le conseil a approuvé la demande de subvention dans le cadre du programme « ClimatSol-Plus » pour les travaux de décontamination du sentier communautaire et qu'à ce jour, aucune confirmation n'a été reçue concernant le montant approuvé pour cette subvention;

ATTENDU QUE le programme Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des Municipalités offre du financement pour des travaux de décontamination à un taux d'intérêt avantageux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir de ce financement pour pallier toute éventualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu d'autoriser la Municipalité de Chelsea à procéder à une demande de financement auprès de la Fédération canadienne des Municipalités dans le cadre de son programme Fonds municipal vert.

91-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>92-18</u>

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX ASSOCIÉE À LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018 (ABROGE ET REMPLACE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 45-18)

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de respecter le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 167-15, la Municipalité a présenté la programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 299-15, la Municipalité a modifié la programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018 pour augmenter la contribution pour la Route 105;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin de la Rivière ont été repoussés en 2019 et que la réfection des chemins de la Mine, Notch et Kingsmere se fera en deux (2) phases à compter de cette année;

ATTENDU QUE la première phase consiste à la réfection des chemins Notch et Kingsmere et que la deuxième phase comprend la réfection du chemin de la Mine;

ATTENDU QUE l'étude de mise aux normes et de mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées prévue au montant de 25 000,00 \$ n'a coûté que 9 113,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire apporter des modifications à la programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018 afin de transférer la contribution gouvernementale pour le chemin de la Rivière et l'économie de l'étude de mise aux normes et de mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au chemin Notch (voir annexe ci-jointe);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil approuve la deuxième modification de la programmation de la TECQ 2014-2018.

92-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 45-18 adoptée le 6 février 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>93-18</u>

MODIFICATION DE L'HORAIRE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le calendrier des séances pour 2018 a été adopté le 2 octobre 2017 par la résolution 319-17 et modifié le 9 janvier 2018 par la résolution 12-18;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications et modifier l'heure à laquelle les séances du conseil se tiendront dorénavant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que les séances ordinaires du Conseil soient tenues à compter du mois d'avril à 19h00 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (sauf exceptions), selon le calendrier révisé suivant :

SESSIONS ORDINAIRES Conseil de la Municipalité de Chelsea À la Salle du conseil de la MRC des Collines 19h00			
Mardi	3 avril		
Mardi	1 mai		
Mardi	5 juin (Hollow Glen)		
Mardi	3 juillet		
Mardi	7 août		
Mardi	4 septembre (Farm Point)		
Mardi	2 octobre		
Mardi	6 novembre		
Mardi	4 décembre		

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

94-18

IDENTIFICATION DES IMMEUBLES INDUSTRIELS, DES IMMEUBLES DE SIX LOGEMENTS ET PLUS ET DES TERRAINS VAGUES DESSERVIS – TAUX DE TAXES VARIÉS

ATTENDU QUE l'assiette fiscale de la Municipalité de Chelsea est comblée à plus de 89% par la catégorie résidentielle;

ATTENDU QUE l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule que :

- Le rôle identifie chaque unité d'évaluation qui appartient au groupe des immeubles non résidentiels prévus à l'article 244.31, indique la classe prévue à l'article 244.32 dont fait partie l'unité et, le cas échéant, indique que celle-ci est visée à l'un ou l'autre des articles 244.51 et 244.52.
- Le rôle d'une Municipalité locale qui adopte une résolution en ce sens identifie chaque unité d'évaluation qui appartient à toute catégorie précisée dans la résolution parmi celles que prévoient les articles 244.34 à 244.36. Si la catégorie prévue à l'article 244.34 est ainsi précisée, le rôle indique, le cas échéant, que l'unité fait partie de l'une ou l'autre des classes prévues à l'article 244.54.
- Dans le cas d'une unité d'évaluation non imposable qui appartient au groupe visé au premier alinéa ou à une catégorie visée au deuxième, les inscriptions apparaissent à son égard uniquement si:
 - o 1° les taxes foncières doivent être payées à son égard conformément au premier alinéa de l'article 208;
 - o 2° une somme tenant lieu des taxes foncières doit être versée à son égard, soit par le gouvernement conformément au deuxième alinéa de l'article 210 ou au premier alinéa des articles 254 et 255, soit par la Couronne du chef du Canada ou l'un de ses mandataires.
- Dans le cas où la Municipalité n'a pas de compétence en matière d'évaluation, l'organisme municipal responsable de l'évaluation n'est tenu de faire effectuer les inscriptions visées au deuxième alinéa que s'il a reçu, avant le 1^{er} avril de l'exercice qui précède le premier de ceux auxquels doit s'appliquer le rôle, une copie vidimée de la résolution prévue à cet alinéa. L'organisme peut faire effectuer ces inscriptions même s'il a reçu la copie après l'expiration du délai.
- La résolution de la Municipalité adoptée à l'égard d'un rôle conserve son effet à l'égard des rôles subséquents, tant qu'elle n'est pas abrogée.

ATTENDU QUE les articles 244.34 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule que :

- Appartient à la catégorie des immeubles industriels toute unité d'évaluation:
 - 1° qui est occupée ou destinée à l'être uniquement par son propriétaire ou par un seul occupant et qui est principalement utilisée ou destinée à des fins de production industrielle;

94-18 (suite)

- 2° qui comporte plusieurs locaux occupés ou destinés à l'être par des occupants différents, y compris le propriétaire malgré l'article 1, et dont l'un des locaux est principalement destiné ou utilisé à des fins de production industrielle.
- Malgré l'article 2, les paragraphes 1° et 2° du premier alinéa visent respectivement, même s'ils sont aussi utilisés ou destinés à d'autres fins, l'unité d'évaluation et le local entier.
- Pour l'application des deux premiers alinéas, on entend par « local » toute partie d'une unité d'évaluation, qui est un immeuble non résidentiel au sens de l'article 244.32 et qui fait l'objet d'un bail distinct auquel est partie le propriétaire, est destinée à faire l'objet d'un tel bail, est occupée de façon exclusive par le propriétaire ou est destinée à être ainsi occupée par lui.
- On délimite la partie de l'unité d'évaluation qui est destinée à faire l'objet d'un bail distinct ou qui est destinée à être occupée de façon exclusive par le propriétaire en considérant le plus grand ensemble possible de parties de l'unité qui, normalement et à court terme, ne peuvent être louées ou occupées que globalement. Dans le cas d'un immeuble dont l'exploitant doit être le titulaire d'une attestation de classification délivrée en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (chapitre E-14.2), l'ensemble des parties destinées à l'hébergement constitue un seul local.
- Pour l'application du présent article, le mot « propriétaire » signifie, outre le sens prévu à l'article 1, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation.

ATTENDU QUE les articles 244.35 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule que :

- Appartient à la catégorie des immeubles de six logements ou plus toute unité d'évaluation qui comporte un ou plus d'un immeuble d'habitation de façon que le nombre de logements dans l'unité soit égal ou supérieur à six.

ATTENDU QUE les articles 244.36 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule que :

- Appartient à la catégorie des terrains vagues desservis toute unité d'évaluation qui est constituée uniquement d'un tel terrain et, le cas échéant, de tout bâtiment visé au deuxième alinéa.
- Est vague le terrain sur lequel aucun bâtiment n'est situé. Un terrain est également vague lorsque, selon le rôle d'évaluation foncière, la valeur du bâtiment qui y est situé ou, s'il y en a plusieurs, la somme de leurs valeurs est inférieure à 10% de celle du terrain.
- Est desservi le terrain dont le propriétaire ou l'occupant peut, en vertu de l'article 244.3, être le débiteur d'un mode de tarification lié au bénéfice reçu en raison de la présence des services d'aqueduc et d'égout sanitaire dans l'emprise d'une rue publique.

94-18 (suite)

- Malgré l'article 2, le premier alinéa ne vise qu'une unité entière et les deuxième et troisième alinéas visent le terrain entier compris dans cette unité.
- N'appartient pas à la catégorie une unité d'évaluation qui comporte:
 - 1° une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14):
 - 2° un terrain qui, de façon continue, est utilisé à des fins d'habitation ou exploité à des fins industrielles ou commerciales autres que le commerce du stationnement;
 - o 3° un terrain appartenant à une entreprise de chemin de fer et sur lequel il y a une voie ferrée, y compris une voie ferrée située dans une cour ou un bâtiment;
 - 4° un terrain utilisé pour les lignes aériennes de transmission d'énergie électrique;
 - 5° un terrain sur lequel la construction est interdite en vertu de la loi ou d'un règlement.

ATTENDU QUE lorsque les conditions de l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* sont remplies, la Municipalité a l'autorité de taxer toutes les catégories prévues à l'article 244.30, incluant les terrains vagues desservis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu de demander à l'organisme municipale responsable de l'évaluation foncière, c'est-à-dire la MRC des Collines-de-l'Outaouais, d'identifier les immeubles industriels, les immeubles de six logements et plus et les terrains vagues desservis conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

95-18

INONDATION DU PRINTEMPS 2017 – APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DU DOSSIER DE RÉCLAMATION PRÉSENTÉE PAR LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITE PUBLIQUE

ATTENDU QU'EN avril et en mai 2017 une crue printanière exceptionnelle a causé des inondations majeures dans plusieurs régions du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs analystes et experts s'entendent pour conclure que les crues de mai 2017 sont le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs, tels qu'un couvert neigeux supérieur à la normale, une fonte des neiges tardive et une pluviométrie pour les mois de mars et avril excédant largement les normales pour l'Outaouais;

95-18 (suite)

ATTENDU QUE le niveau des crues observées pour plusieurs cours d'eau, dont notamment la rivière des Outaouais, a été supérieur à celui d'une récurrence centenaire;

ATTENDU QUE plusieurs Municipalités de la MRC ont été durement affectées par les inondations découlant de cette crue;

ATTENDU QUE ces inondations ont entraîné des dommages importants à de nombreuses résidences, bâtiments et infrastructures;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré, le 19 juillet 2017, une zone d'intervention spéciale applicable notamment à 6 Municipalités locales de la MRC, par le décret 777-2017;

ATTENDU QUE par son décret 777-2017, le gouvernement du Québec reconnaît la nature exceptionnelle et les impacts sur les Municipalités de la crue printanière de 2017;

ATTENDU QUE ces inondations ont forcé l'évacuation des résidents de plusieurs secteurs de la MRC;

ATTENDU QUE ces circonstances ont commandé un déploiement exceptionnel de ressources par la MRC pour assurer notamment la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU QUE le déploiement exceptionnel de ressources pour assurer notamment la sécurité des personnes et des biens a entraîné des coûts tout aussi exceptionnels pour la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a dû défrayer une somme de 190 493,67 \$ pour couvrir les coûts liés aux évènements du printemps 2017;

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande, conjointement avec la Municipalité de Pontiac, afin d'obtenir le remboursement de cette somme via le programme d'aide financière aux Municipalités sinistrées du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la MRC considère que son intervention lors des inondations du printemps 2017 est une mesure d'intervention et de rétablissement admissible à un remboursement via le programme d'aide financière aux Municipalités sinistrées;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a rejeté la demande de remboursement de 190 493,67 \$ déposée par la MRC;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le ministère de la Sécurité publique doit modifier son interprétation des faits et des circonstances liées à la demande de remboursement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu de :

95-18 (suite)

- signifier au Ministre de la Sécurité publique son désaccord suite au rejet de la demande de remboursement déposée par la MRC pour couvrir un déploiement exceptionnel de ressources pour assurer notamment la sécurité des personnes et des biens lors des inondations du printemps 2017;
- demander au Ministre de la Sécurité publique de réviser la demande de remboursement déposée par la MRC en considérant adéquatement les faits et les circonstances liés à la nature exceptionnelle de la crue printanière 2017;
- demander au Ministre de la Sécurité publique d'accorder le remboursement complet d'une somme de 190 493,67 \$, telle que réclamée par la MRC pour couvrir un déploiement exceptionnel de ses ressources lors d'évènements tout aussi exceptionnels;
- transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec, Monsieur Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Jacques Demers, Président de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), Monsieur Alexandre Cusson, Président de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), aux députés de l'Outaouais, ainsi qu'aux Municipalités locales de la MRC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-18

SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS ET L'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE SUR LES CHEMINS DE LA MINE, NOTCH ET KINGSMERE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, la réfection des chemins et l'aménagement d'un réseau cyclable sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere ont été approuvés;

ATTENDU QUE la réfection des chemins et l'aménagement d'un réseau cyclable sur les chemins de la Mine et Kingsmere nécessitent l'obtention de plusieurs autorisations environnementales et l'acquisition de multiples servitudes qui vont occasionner des délais pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures recommande d'effectuer le processus d'appel d'offres en deux (2) phases afin de ne pas retarder la réfection du chemin et l'aménagement d'un réseau cyclable sur les chemins Notch et Kingsmere;

96-18 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures va procéder à un premier appel d'offres pour les chemins Notch et Kingsmere et un second appel d'offres pour le chemin de la Mine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise le Service des travaux publics et des infrastructures à procéder à des appels d'offres distincts pour la réfection des chemins et l'aménagement d'un réseau cyclable sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1059-18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE LA RÉFECTION DU CHEMIN KINGSMERE

Le conseiller Greg McGuire donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1059-18 intitulé, « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de la réfection du chemin Kingsmere » sera présenté pour adoption.

Greg McGuire	

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1059-18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE LA RÉFECTION DU CHEMIN KINGSMERE

Le conseiller Greg McGuire présente le projet de règlement numéro 1059-18 - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de la réfection du chemin Kingsmere.

Le but de ce règlement est d'effectuer un emprunt au montant de 630 500,00 \$ pour le financement de ces travaux de réfection prévus au plan triennal d'immobilisations 2018.

<u>97-18</u>

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) BONIFICATION ACCÈSLOGIS (VOLET II-6) CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA

ATTENDU QUE suite la Municipalité de Chelsea désire adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis* Québec pour la réalisation du projet de résidence pour personnes âgées de la Corporation d'Habitation de Chelsea, dans le secteur de Farm Point;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu :

- QUE la Municipalité de Chelsea demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec;
- QUE la Municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 180 000,00 \$, ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Municipalité et la SHQ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1068-18 RÈGLEMENT POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME *RÉNOVATION*QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET *ACCÈSLOGIS*QUÉBEC

Le conseiller Jean-Paul Leduc donne Avis de motion que lors
d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement intitulé, « Règlement
numéro 1068-18 – Règlement pour l'instauration d'un programme <i>Rénovation</i>
Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec » sera présenté
pour adoption.

Jean-Paul Leduc	

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1068-18 RÈGLEMENT POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME *RÉNOVATION* QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET *ACCÈSLOGIS* QUÉBEC

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de règlement numéro 1068-18 - Règlement pour l'instauration d'un programme *Rénovation Québec* visant la bonification d'un projet *AccèsLogis* Québec.

Le but de ce règlement est pour instaurer ledit programme pour la réalisation d'un projet de résidence pour personnes âgées de la Corporation d'Habitation de Chelsea, dans le secteur de Farm Point.

<u>98-18</u>

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION DES FINANCES

ATTENDU QUE l'affichage du poste d'adjointe administrative à la direction des finances a eu lieu;

ATTENDU QUE suite à l'affichage de ce poste et suite au processus de sélection, la candidature de Madame Jessica Lafrance a été retenue, car elle possède toutes les qualifications et exigences requises pour ce poste;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent la candidature de Madame Jessica Lafrance pour combler le poste précité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que Madame Jessica Lafrance soit embauchée à titre d'employée temps plein à trente-cinq (35) heures par semaine et rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs, classe 3, échelon 1, à compter du 26 février 2018, avec une période probatoire de 6 mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de convenir qu'au terme de six (6) mois de service continu, Madame Lafrance profitera de tous les bénéfices consentis aux autres employés cols blancs de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne que Mme Jessica Lafrance est sa filleule et qu'il n'a pas participé au processus de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

99-18

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE EN DÉCLASSEMENT DES ARCHIVES

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de poursuivre le déclassement des archives, afin d'assurer le bon maintien des archives de la Municipalité;

ATTENDU QUE le contrat de Madame Annick Chauve s'est terminé en décembre 2017;

ATTENDU QUE le contrat prévoit un taux horaire de 30,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le contrat de service en déclassement des archives se terminant le 31 décembre 2018, au taux horaire de 30,00 \$, pour une dépense nette maximum de 24 000,00 \$, soit et est par la présente octroyé à Madame Annick Chauve.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-140-00-419 (Honoraires prof. – Service archives).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>100-18</u>

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 987-16 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 880-14 – POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHELSEA – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale crée, en autre, une obligation aux Municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus, lequel sera révisé après chaque élection générale;

ATTENDU QUE ladite Loi prévoit que les règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doivent concerner, notamment, les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de se conformer aux demandes du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session régulière de ce Conseil municipal tenue le 6 février 2018 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

100-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le « Règlement numéro 987-16 — Règlement remplaçant le Règlement numéro 880-14 — pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Chelsea — code d'éthique et de déontologie en matière municipale » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>101-18</u>

RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – MONSIEUR BENOIT DELAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement n° 925-15 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, lequel doit recommander au Conseil municipal des décisions en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable;

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Benoit Delage est arrivé à terme;

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Delage a accepté de poursuivre son mandat sur ce Comité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de renouveler le mandat du membre susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que Monsieur Benoit Delage soit nommé, pour un autre terme de deux ans, membre du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-18

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 2 635 591 AU CADASTRE DU QUEBEC – 205, CHEMIN OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le locataire du lot 2 635 591 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 205, chemin Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une enseigne en bois avec contour en métal d'une dimension de 0,82 m x 0,96 m et d'une épaisseur de 3,80 cm qui sera installée en potence en façade du bâtiment principal pour annoncer le nouveau restaurant « Meech & Munch »;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 février 2018 et recommande d'accorder la demande:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule cidevant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20003 relatif au lot 2 635 591 au cadastre du Québec propriété situé au 205 chemin Old Chelsea, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103-18

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS DIVERS EN BORDURE DU CHEMIN OLD CHELSEA – PROJET DU QUARTIER MEREDITH

ATTENDU QUE le représentant du projet du Quartier Meredith, propriété située en bordure du chemin Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'ajout de deux autres modèles d'habitations unifamiliales isolées, ces modèles identifiés à titre de modèles F et G et dont le revêtement extérieur sera composé de bois Maibec, de pierres et de briques et ayant des toitures de tôle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 février 2018 et recommande d'accorder la demande;

103-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule cidevant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20005 relatif au projet du Quartier Meredith situé en bordure du chemin Old Chelsea, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>104-18</u>

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS 2 636 027 ET 2 636 031 AU CADASTRE DU QUEBEC – 482, ROUTE 105

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 2 636 027 et 2 636 031 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme étant le 482, route 105, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un garage attenant à la maison d'une dimension de 12,19 m x 9,14 m (40' x 30') dont le revêtement extérieur proposé sera du Canexel de couleur blanc/gris ou un revêtement en aluminium similaire à la maison et la toiture sera en bardeaux d'asphalte vert correspondant à la maison existante:

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 février 2018 et recommande d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le préambule cidevant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20004 relatif aux lots 2 636 027 et 2 636 031 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 482, route 105, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>105-18</u>

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS DIVERS AU CADASTRE DU QUÉBEC – PROJET DU RUISSEAU CHELSEA CREEK (JUMELÉES)

ATTENDU QUE le représentant des lots divers au cadastre du Québec du projet du Ruisseau Chelsea Creek, propriété située en bordure du chemin Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction de quatre (4) modèles d'habitations unifamiliales jumelées, identifiés comme suit : Fleming, Gilmour, Hudson et Edey;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et recommande d'accorder la demande, tout en greffant les conditions suivantes :

- QUE le Canexel, lorsqu'il est installé sur les façades arrière et latérales, soit d'une couleur identique ou similaire à la couleur du Maibec installé sur la façade avant;
- QUE les élévations latérales qui seront sur un terrain de coin et les élévations latérales qui seront sur un passage piétonnier soient traitées avec tous les mêmes matériaux que la façade.

ATTENDU QUE ce Conseil a étudié la demande lors de sa session régulière du 6 février et qu'il a demandé des révisions aux élévations arrière des modèles présentés;

ATTENDU QUE le représentant a soumis au Conseil des élévations arrière révisées;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite voir une variété au niveau des couleurs proposées quant au revêtement extérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule cidevant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-00069 et ce, sur les lots divers au cadastre du Québec du projet du Ruisseau Chelsea Creek situé en bordure du chemin Old Chelsea, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tout en y greffant les conditions énumérées ci-haut à respecter.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

106-18

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOTS VARIÉS DU PROJET DE LA FERME HENDRICK

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 5 299 457, 5 785 817 et 5 785 818 au cadastre du Québec, propriété également connue comme la Ferme Hendrick en bordure du chemin d'Old Chelsea, a effectué une demande d'approbation pour modifier une section du plan d'avant-projet de lotissement approuvé par la résolution 438-16, afin de permettre la création de *quarante-quatre* (44) lots à bâtir, et ce, tel que démontré sur le plan d'avant-projet de lotissement « Plan avant-projet » préparé par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, dossier 94354-3 de ses minutes 10999, daté du 1^{er} mars 2018;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa rencontre du 7 février 2018, et qu'il recommande d'approuver cette demande d'avant-projet de lotissement;

ATTENDU QUE cette résolution n'a pas pour effet d'abroger la résolution numéro 438-16 et ses conditions, approuvant le plan d'avant-projet de lotissement préparé le 3 octobre 2016, révisé le 28 octobre 2016, par Monsieur Claude Durocher, arpenteur-géomètre, dossier 94354, et portant le numéro 25989 D de ses minutes, et n'a pas pour effet d'abroger les résolutions numéros 190-15, 436-16 et 435-16 approuvant les dérogations mineures variées applicables à cet avant-projet de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule cidevant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'avant-projet de lotissement « Plan avant-projet » préparé par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, dossier 94354-3 de ses minutes 10999, daté du 1^{er} mars 2018, et ce, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du Règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-18 – DISPOSITIONS MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 635-05 AFIN D'INTÉGRER UNE MISE À JOUR CARTOGRAPHIQUE DES ZONES DE MOUVEMENT DE MASSE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Le conseiller Robin McNeill donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1064-18 intitulé « Règlement numéro 1064-18 — Dispositions modifiant le plan d'urbanisme numéro 635-05 afin d'intégrer une mise à jour cartographique des zones de mouvement de masse de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » sera présenté pour adoption.

(c	onseillère/cor	nseiller)	

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-18 -DISPOSITIONS MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 635-05 AFIN D'INTÉGRER UNE MISE À JOUR CARTOGRAPHIQUE DES ZONES DE MOUVEMENT DE MASSE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Le conseiller Robin McNeill présente le projet de Règlement numéro 1064-18 - Dispositions modifiant le plan d'urbanisme numéro 635-05 afin d'intégrer une mise à jour cartographique des zones de mouvement de masse de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le but de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme afin d'y intégrer une mise à jour cartographique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant les zones exposées aux glissements de terrain applicable à la Municipalité de Chelsea.

<u>107-18</u>

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-18 -DISPOSITIONS MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 635-05 AFIN D'INTÉGRER UNE MISE À JOUR CARTOGRAPHIQUE DES ZONES DE MOUVEMENT DE MASSE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE le conseil désire intégrer la mise à jour cartographique des zones de mouvement de masse de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à son Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le Projet de règlement numéro 1064-18 - Dispositions modifiant le Plan d'urbanisme numéro 635-05 afin d'intégrer une mise à jour cartographique des zones de mouvement de masse de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil détermine la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1048-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LOTS LOCALISÉS À L'INTÉRIEUR DU PÔLE MULTIFONCTIONNEL DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un Règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le promoteur du projet du « Ruisseau Chelsea Creek » demande que la disposition de l'article 4.1.1.3 intitulée « Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village » s'applique également aux deux zones résidentielles applicables à ses propriétés, les zones RA-251 et RA-259, étant donné qu'il s'agit d'un projet d'envergure situé à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation favorable lors de sa réunion ordinaire du 10 janvier 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent Règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 février 2018;

ATTENDU QUE le Premier projet de Règlement numéro 1048-18 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 6 février 2018;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenue le 28 février 2018 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Second projet de Règlement numéro 1048-18 modifiant certaines dispositions au Règlement de zonage numéro 636-05 — Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village », soit et est par la présente adopté.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ET USAGES PRINCIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un Règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 636-05 stipule que dans les zones où plus d'un groupe d'usages est prévu, il est autorisé un maximum de cinq usages principaux dans un bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette limite de cinq usages par bâtiment principal ne concorde plus avec les objectifs actuels de la Municipalité, dont ceux du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Centre-village où la Municipalité encourage la construction de bâtiments à usages mixtes commercial-résidentiel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des requêtes de la part des commerçants et des propriétaires d'immeubles commerciaux selon lesquelles cette limite de cinq usages par bâtiment principal n'est plus cohérente avec les réalités du marché et des besoins des consommateurs;

ATTENDU QUE le nombre d'usages autorisés par bâtiment est restreint indirectement par plusieurs autres dispositions règlementaires, notamment la grille de spécification applicable par zone, la capacité septique du lot, la superficie de plancher, le coefficient d'emprise au sol ou la hauteur maximale applicable par zone, la quantité d'espaces de stationnements requis par usage et les normes du Code du bâtiment;

ATTENDU QUE le Conseil juge qu'il y a lieu de retirer cette limite de cinq usages principaux par bâtiment principal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation favorable lors de sa réunion ordinaire du 10 janvier 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent Règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2018;

ATTENDU QUE le Premier projet de Règlement numéro 1058-18 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 6 février 2018;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenue le 28 février 2018 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le « Second projet de Règlement numéro 1058-18 modifiant certaines dispositions au Règlement de zonage numéro 636-05 — Dispositions applicables aux bâtiments et usages principaux », soit et est par la présente adopté.

109-18 (suite)

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>110-18</u>

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES (CCTPI)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement numéro 1044-17 constituant le Comité consultatif des Travaux Publics et des infrastructures (CCTPI), lequel doit recommander au Conseil municipal sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres afin de former le comité;

ATTENDU QUE le CCTPI est composé de messieurs Greg McGuire, Robin McNeill, Frédéric Rioux et de madame Paola Zurro;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures, et recommande de retenir les candidatures de messieurs Giles Morrell et Dent Harrison car ceux-ci répondent aux critères recherchés pour siéger sur le CCTPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que messieurs Giles Morrell et Dent Harrison soient nommés comme membres du Comité consultatif des Travaux Publics et des infrastructures, et ce, pour un terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

111-18

RECONNAISSANCE À LA FONDATION LEACROSS POUR SES DIX ANS DE CONTRIBUTION À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHELSEA

ATTENDU QUE depuis 2009, la Fondation Leacross rassemble la communauté en offrant la chance aux écoles et aux familles de Chelsea de participer à la Semaine de auteurs où parents et enfants sont invités à venir rencontrer les auteurs à la bibliothèque municipale;

111-18 (suite)

ATTENDU QUE le but des semaines « Rencontrer les auteurs » est d'encourager les enfants à lire, et la Bibliothèque de Chelsea a remarqué une augmentation des prêts de livres des auteurs présents lors des visites;

ATTENDU QU'AU fil des ans, la Fondation Leacross a aussi contribué à l'achat de documents pour la Bibliothèque et, récemment, au projet de sac à dos sur la littératie physique;

ATTENDU QUE La Fondation Leacross a pour mission d'accroitre l'éducation des femmes et des enfants dans la société:

ATTENDU QUE la Fondation croit qu'avec un peu d'aide, chaque individu peut réussir, que les femmes et les filles peuvent réussir peu importe la profession qu'elles auront choisie et ce, sans discrimination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le Conseil adresse ses sincères remerciements à la Fondation Leacross et à sa présidente, Madame Roslyn Bern, pour sa contribution à la communauté de Chelsea, par son soutien financier et son implication auprès de la Bibliothèque municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>112-18</u>

FÉLICITATIONS À MONSIEUR JIM KYTE POUR SON INTRONISATION AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE SPORTIVE D'OTTAWA

ATTENDU QUE Monsieur Jim Kyte, résident de Chelsea, sera intronisé au Temple de la renommée sportive d'Ottawa pour l'année 2018;

ATTENDU QUE Monsieur Kyte a eu une carrière incroyable en tant que joueur dans la Ligue nationale de hockey et est le seul joueur légalement sourd à occuper un poste dans la LNH;

ATTENDU QUE Monsieur Kyte a également fondé l'Association canadienne de hockey pour les malentendants et qu'il sera honoré non seulement pour son remarquable pedigree sportif, mais aussi pour son impressionnant service communautaire;

ATTENDU QUE la cérémonie d'intronisation au Temple de la renommée sportive d'Ottawa aura lieu le 1er juin à l'édifice de l'horticulture du parc Lansdowne;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'honneur de compter Monsieur Kyte à titre de résident de Chelsea et désire lui souhaiter ses sincères félicitations pour son intronisation et pour cet accomplissement de toute une vie;

112-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le Conseil transmette ses plus sincères félicitations à Monsieur Kyte pour son intronisation au Temple de la renommée sportive d'Ottawa et pour cet accomplissement de toute une vie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>113-18</u>

FÉLICITATIONS À MONSIEUR ROGER SMITH POUR SA NOMINATION À TITRE DE BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE DE CURLING CANADA

ATTENDU QUE Monsieur Roger Smith, résident des Collines et Directeur général du futur Club Curling des Collines, fut nominé à titre de bénévole pour l'année 2018 par l'organisme Curling Canada;

ATTENDU QUE l'attribution du titre bénévole de l'année de Curling Canada repose sur les contributions du candidat de la saison de curling précédente dans un grand nombre de domaines;

ATTENDU QUE Monsieur Smith a rédigé les demandes de subvention et le plan d'affaires qui ont convaincu le gouvernement provincial d'accorder des fonds et a récolté plus de 400 000,00 \$ dans une campagne de financement pour la construction du futur centre Curling des Collines à Chelsea;

ATTENDU QUE les 14 Associations membres de Curling Canada ont fait une demande pour le lauréat du bénévole de l'année de Curling Canada et parmi certaines présentations étonnantes, la liste a été réduite à sept finalistes dont Monsieur Smith;

ATTENDU QUE Monsieur Smith fut honoré lors de la cérémonie sur la glace au Brier Tim Hortons 2018 à Regina samedi, 9 mars dernier;

ATTENDU QUE le Conseil désire souhaiter ses sincères félicitations à Monsieur Smith pour cet accomplissement de toute une vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le Conseil transmette ses plus sincères félicitations à Monsieur Smith pour sa nomination à titre de bénévole de l'année de Curling Canada et pour cet accomplissement de toute une vie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>114-18</u>

ACQUISITION DE CYLINDRES À AIR RESPIRABLE 4500 LB SCOTT POUR LES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES (APRIA)

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, l'acquisition de cylindres à air respirable SCOTT de 4500 lb, a été approuvé;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs;

ATTENDU QU'UNE seule offre a été reçue :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
L'Arsenal	10 866,20 \$

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse du prix reçu;

ATTENDU QUE l'offre du fournisseur L'Arsenal est recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le Conseil approuve l'acquisition de cylindres à air respirable SCOTT de 4500 lb au montant de 10 866,20 \$, incluant les taxes, du fournisseur L'Arsenal.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 10 866,20\$ du poste budgétaire fonds de roulement engagé 59-151-00-000 au poste budgétaire d'affectation - fonds de roulement 23-920-00-000;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>115-18</u>

ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 ET PROJETS 2018 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie chapitre* S_3.4, est applicable au Québec;

115-18 (suite)

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été adopté par le ministre de la Sécurité publique en date du 27 août 2010;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Chelsea a été adopté par la même occasion;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU QUE le rapport d'activités fut préparé par le directeur du Service de sécurité incendie et distribué à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, le conseil accepte le rapport d'activités 2017 et projets 2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>116-18</u>

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robin McNeill, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard Directeur général et Secrétaire-trésorier	Caryl Green Mairesse

Sommaire par service

	166 590.51 \$
Administration Générale	194 514.97 \$
COMMUNICATIONS	263.30 \$
Entretien	41 010.35 \$
Environnement et Urbanisme	8 937.74 \$
Loisirs et Culture	154 706.43 \$
Ressources Humaines	289.46 \$
Sécurité Publique	39 797.02 \$
Travaux Publics et Infrastructure	163 710.20 \$
	769 819.98 \$

Inclure : b Chèques annulés b Chèques | b Dépôts annulés | b Dépôts |

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17613	2018-03-12	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	734544	barette de mémoire \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	-89.68 \$	-5 329.15 \$
			N17-0019	servitude de passage et empietement \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	-289.43 \$	
				Infrastructures - Eaux usées No. 824	23-050-41-721	-1 226.61 \$	
				Infrastructures - Eau potable No.825	23-050-12-721	-1 773.19 \$	
				Infrastructures - Eau potable No. 835	23-050-21-721	-337.65 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-0.01 \$	
			731014	Back up en ligne janvier et février \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	-459.79 \$	
			734731	Appel de service, installation, changement, \ Honoraires prof administration et informatique	02-320-00-414	-204.66 \$	
			734629	switch 8 ports \ Honoraires prof administration et informatique	02-320-00-414	-57.49 \$	
			734004	Contrat support informatique MARS \ Contrat service support informatique 2018	02-130-00-414	-843.15 \$	
			733925	2 licences 365 décembre, 5 licences 365 12 jours dec \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	-47.49 \$	
17640	2018-03-15	Service Routier Ben Inc.	012	Remorquage \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	-86.23 \$	-114.97 \$
			1060307	reparation pneu \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-390-02-525	-28.74 \$	
					•	-5 444.12 \$	-5 444.12 \$

Inclure:

þ Chèques annulés

þ Chèques

Þ Dépôts annulés þ Dépôts

þ Débit direct annulé

b Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17540	2018-03-06	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	MARS-18	Contrat déneigement Hollow Glen 2017-2018 / mars \ Contrat déneigement HG 2017-2018 / Février à décembre 2018	02-330-00-443	6 553.58 \$	6 553.58 \$
17541	2018-03-06	Lafleur de la Capitale QUEBEC INC	MARS-18	Contrat balisage 2017-2018 sentier communautaire \ Contrat balisage 2017-2018 sentier communautaire	02-701-50-447	8 766.87 \$	8 766.87 \$
17543	2018-03-06	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec -	2018	IMMATRICULATION 2018 \ Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	3 284.56 \$	27 551.45 \$
				Immatriculation des véhicules	02-610-00-455	303.32 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-470-00-455	303.32 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	6 152.04 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	8 754.10 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	8 754.11 \$	
17544	2018-03-12	9152-3753 Quebec inc	710	Frais de consultant pour Mini-sommet Politique Sportive \ Consultation, animation Mini-Sommet -Politique Sportive	02-701-20-447	1 448.69 \$	1 448.69 \$
17545	2018-03-12	ADT CANADA INC.	3115144	Configuration panneau controle - caserne \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	375.97 \$	375.97 \$
17546	2018-03-12	Aime Fleury Trucking Inc.	MARS-18	Contrat collecte matières résiduelles - mars \ Contrat janvier à avril 2018 - Collecte déchets	02-451-10-446	15 405.20 \$	30 810.41 \$
				Contrat janvier à avril 2018 - Collecte recyclage	02-452-10-446	13 864.91 \$	
				Contrat janvier à avril 2018 - Collecte gros objets	02-452-90-446	1 540.30 \$	
17547	2018-03-12	ALLIANCE QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC	mars-18	AQLP-Formation-Politique de reconnaissance et soutien au bénévolat \ Formation -Politique reconnaissance et soutien au bénévolat	02-701-10-454	298.94 \$	298.94 \$
17548	2018-03-12	Ambulance Saint-Jean	I-QC-017404	Cotisation instructeur ambulance st-jean \ Cotisations à des associations et abonnements	02-220-00-494	75.00 \$	75.00 \$
17549	2018-03-12	AREO-FEU	283710	TOILE DE PROTECTION HUSKY IGNIFUGE 12X18 \ TOILE DE PROTECTION HUSKY IGNIFUGE 12X18	02-220-00-725	635.53 \$	699.32 \$
				LIVRAISON	02-220-00-725	63.79 \$	
17550	2018-03-12	Attache Remorque Gatineau	172423	U-BOLT,TRACK MAT \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	67.81 \$	67.81 \$
17551	2018-03-12	BATTERIES OUTAOUAIS INC	29183-0.2	credit batterie john deer \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	-112.73 \$	112.22 \$
			29468	Batterie pour panneau chalet service HG \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	52.66 \$	
			29472	Batterie CCFP \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	172.29 \$	
17552	2018-03-12	Beacon Athletics	484360-IN	Equipements d'entretien - Terrain de baseball \ Equipements d'entretien - Terrain de baseball	02-390-00-725	4 749.23 \$	4 749.23 \$
17553	2018-03-12	BENSON AUTO PARTS	41424774	Pièces mécaniques - Power steering (CAM#106) \ Pièces mécaniques - Power steering (CAM#106)	02-330-03-525	686.92 \$	686.92 \$
17554	2018-03-12	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	246900	Tuyau, manchon, coude \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	16.61 \$	16.61 \$
17555	2018-03-12	Boone Plumbing	8025789	materiel \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	21.16 \$	315.21 \$
			8025899	Pleated filter \ Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	206.81 \$	

Inclure:

þ Chèques annulés

b Chèquesb Traitements de crédit

Þ Dépôts annulésÞ Dépôts

þ Débit direct annulé

b Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16 Page 3 sur 19

Liste des chèques

Chèque Date	Fournisseur	Facture	Description		Poste	Montant	Total
		8041235	entretien \ Entretien I	Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	16.60 \$	
		7994713	reparation caserne #	2 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	40.24 \$	
		8032909	tube, nuts, \ Entretier	Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	30.40 \$	
17556 2018-03-12		feb2018	Atelier écriture ang -	17 fév. 2018 \ Atelier écriture ang - 17 février 2018	02-702-30-493	400.00 \$	400.00 \$
17557 2018-03-12	CARGILL LTD	2903930265	36.38 tonnes de sel s 2018	saison déneigement 2018 \ 500 tonnes de sel saison déneigement	02-330-00-635	3 222.43 \$	3 222.43 \$
17558 2018-03-12	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	MARS-18	LOCATION CAMION	S INCENDIE - mars \ LOCATION CAMION 533 - FEU009	02-220-00-515	3 173.46 \$	12 107.83 \$
			LOCATION CAMION	231 - FEU004	02-220-00-515	2 775.70 \$	
			LOCATION CAMION	233 - FEU010	02-220-00-515	2 775.70 \$	
			LOCATION CAMION	431 - FEU013	02-220-00-515	3 382.97 \$	
17559 2018-03-12	CENTRE MEREDITH	po4653	Formation Activitek \	Formation activitek	02-701-10-454	2 141.41 \$	2 141.41 \$
17560 2018-03-12	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	335733	LAIT \ Aliments, café	, eau, etc.	02-702-30-610	1.85 \$	49.83 \$
		274469	cafe pompier \ Alime	nts, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	47.98 \$	
17561 2018-03-12	Cld des Collines-de-l'Outaouais	156	Formation Excel CIE	L\Formation Excel Ciel 5 Décembre 2017	02-701-10-454	120.00 \$	120.00 \$
17562 2018-03-12	Club de Golf Larrimac	10041	Location salle seniors	s xmas \ Location bâtiments	02-701-20-511	229.95 \$	229.95 \$
17563 2018-03-12	Commission Scolaire au Coeur-Des-Vallées	INC-118N		IER 1 SECTION 3 INCL. AUTOSAUVETAGE 3 CANDIDATS \ IER 1 SECTION 3 INCL. AUTOSAUVETAGE	02-220-00-454	1 823.79 \$	1 513.19 \$
			FRAIS SURVEILLAN	CE	02-220-00-454	69.40 \$	
			FRAIS DE DÉPLACE	MENT + REPAS INSTRUCTEUR	02-220-00-454	185.00 \$	
			CRÉDIT FRAIS INSC	CRIPTION	02-220-00-454	-445.00 \$	
			CRÉDIT FRAIS ADM	IIN	02-220-00-454	-120.00 \$	
17564 2018-03-12	Commission Scolaire Western Quebec	2017-09-18	Location salle , cadre	financier dette CHELSEA 18 SEPT-17 \ Location bâtiments	02-130-00-511	100.60 \$	100.60 \$
17565 2018-03-12		2016-01148	8 Cautionnement, 5548	3-00-6005, 1338 route 105 \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	300.00 \$	300.00 \$
17566 2018-03-12	CONSULT'EAU	14530	Échantillonnage eau potable CC Farm Po	potable centres communautaires - Janvier 2018 \ Échantillonnage eau nt - Janvier 2018	02-701-20-444	314.25 \$	1 274.98 \$
			Échantillonnage eau	potable CC Hollow Glen - Janvier 2018	02-701-20-444	323.24 \$	
		14529	Echantillon eau potal	ole CC FP et HG \ Services techniques - Test d'eau	02-701-20-444	314.25 \$	
			Services techniques	- Test d'eau	02-701-20-444	323.24 \$	
17567 2018-03-12	Dicom Express	80504380	envoie messagerie \	Fret et messagerie	02-130-00-322	8.34 \$	8.34 \$
17568 2018-03-12	Douglas Morrison Ltee	6003.	1x 208L Megaflow Ti	N122 \ 1x 208L Megaflow TN122	02-330-00-633	859.44\$	859.44 \$
17569 2018-03-12	DUPONT & DUPONT FORD	FD27956	Hose windshield wa	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.09 \$	11.09 \$
17570 2018-03-12	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	24205	Vidange de la station	puvial - EP \ Vidange de la station puvial - EP	02-412-30-522	1 437.19 \$	1 437.19 \$
clure : þ Chèques	annulés þ Chèques	þ Dépôts annulés	þ Débit direct annulé	Du : 2018-02-17			Page 4 sur 19
	þTraitements de crédit	þ Dépôts	þ Débit direct	Au : 2018-03-16	Imprimé	e 16 mars 2018 par Genev	vieve Chamberland

Liste des chèques

Chèque Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tot
17571 2018-03-12	ENSEIGNES MULTI GRAPHIQUE	14337	Fourniture et installation enseigne de l'hôtel de ville \ Fourniture et installation de l'enseigne de l'hotel de ville	23-020-00-729	18 746.67 \$	18 746.67
			Écriture 23-810-00-000/Enseigne hôtel de ville	23-810-00-000	-11 000.00 \$	
			Écriture 59-131-00-000/Enseigne hôtel de ville	59-131-00-000	11 000.00 \$	
			Écriture 23-610-00-000/Enseigne hôtel de ville	23-610-00-000	-6 118.21 \$	
			Écriture 03-310-05-000/Enseigne hôtel de ville	03-310-05-000	6 118.21 \$	
17572 2018-03-12	EPURSOL	72151	Vidange des boues septiques à l'usine de traitement des eaux usées \ Vidange des boues septiques à l'usine de traitement des eaux	02-415-30-522	2 757.10 \$	17 829.74
		2018	Retour du dépôt de garantie - vidange Centre Meredith \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	5 000.00 \$	
		72382	Vidange des boues septiques à l'usine de traitement des eaux usées - \ Vidange des boues septiques à l'usine de traitement des eaux	02-415-30-522	10 072.64 \$	
17573 2018-03-12	Equipement incendies CMP MAYER INC(L'ARSENAL)	93005	MULTIFORCE BAG KIT-COUSSINS GONFLABLES ET ÉQUIPEMENTS \ MULTIFORCE BAG KIT-COUSSINS GONFLABLES ET ÉQUIP	23-030-00-725	10 654.16 \$	15 739.21 \$
			COUSSINS	59-151-00-000	9 728.66 \$	
			coussins gonflables	23-920-00-000	-9 728.66 \$	
		80307	ADAPTATEUR, BOYAUX 4"X48, 2 DIVISEUR-RÉDUCTEUR \ ADAPTATEUR, BOYAUX, DIVISEUR-RÉDUCTEUR	02-220-00-725	2 104.04 \$	
		91873	CASQUE DE LIEUTENANT - ROUGE - TRACK LITE \ CASQUE DE LIEUTENANT - ROUGE - TRACK LITE	02-220-00-650	477.43 \$	
		90941	UN MONITEUR PORTABLE B-FORCE ZN W/LANCE ET SUPPORT \ UN MONITEUR PORTABLE B-FORCE ZN W/LANCE ET SUPP.	02-220-00-725	2 503.58 \$	
17574 2018-03-12	Evolutel Telecommunications Inc.	146973	Appel de service, vérification messagerie téléphonique \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	51.74 \$	51.74 \$
17575 2018-03-12	EXEL RADIO	34427	Antenne, splice, connecteur, \ Communication autres - pagettes, radio, etc.	02-330-01-339	141.42 \$	141.42 \$
17576 2018-03-12	EXPERIO	CHEL-2017-017	Promotion mardi en musique \ Autres services - Cachets	02-702-90-499	899.99\$	899.99 \$
17577 2018-03-12	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	336876	'extermination Centre communautaire de Farm Point 01/01 au 04/30 \ Contrat d'extermination 2018 - Centre communautaire de FAP	02-701-20-522	137.97 \$	137.97 \$
17578 2018-03-12	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	JAN-18	Frais de gestion janvier 2018 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-94 062.59 \$	94 062.59 \$
			TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 471.24 \$	
			TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-8 921.23 \$	
			A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	107 455.06 \$	
			Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	94 062.59 \$	
17579 2018-03-12	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	519960	Encre, Clés USB, Plumes, Étiquettes, Punaises, sous-main etc. \ SUDD	02-610-00-670	11.42 \$	282.51 \$
			Admin	02-130-00-670	155.63 \$	
			TP	02-330-00-670	44.44 \$	
						_
e: þ Chèques a	nnulés þ Chèques þ Dép	ôts annulés þ 🗅	Débit direct annulé Du : 2018-02-17			Page 5 sur 19

þ Débit direct annulé Du: 2018-02-17 þ Chèques þ Dépôts annulés Au: 2018-03-16 þ Traitements de crédit þ Dépôts b Débit direct Imprimé le 16 mars 2018 par Genevieve Chamberland

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				SSI	02-220-00-670	71.02 \$	
17580	2018-03-12		2018-02-16	Remboursment TFE, paiement en double 5448-78-9342 \ Comptes a payer - autres	55-131-20-000	7 304.14 \$	7 304.14 \$
17581	2018-03-12	Francis Canada Truck Center Inc.	x100184001	Latch-hood rubber, oil filter kit, filter \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	104.26 \$	234.42 \$
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	130.16 \$	
17582	2018-03-12		2017-10-13	Prestation musicale mardi en musique 18 juillet \ Autres services - Cachets	02-702-90-499	862.31 \$	862.31 \$
17583	2018-03-12	Gagne Isabelle Patry & Laflamme	#1	Frais jurique vente pour taxes, 17A02950366 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	11 409.00 \$
			#2	frais juridique vente pour taxes, 17A02950358 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
			#3	Frais juridique vente pour taxes, 17A02950367 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
			#4	Frais juridique vente pour taxes, 17A02950359 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
			#5	Frais juridique vente pour taxes, 17A02950368 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
			#6	Frais juridique vente pour taxes, 17A02950356 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
			#7	Frais juridique vente pour taxes, 17A02950360 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
			#8	Frais juridique vente pour taxes, 17A02950365 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
			#9	Frais juridique vente pour taxes \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
			#10	Frais juridique vente pour taxes, 17A02950363 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 140.90 \$	
17584	2018-03-12	GASCON ÉQUIPEMENTS ENR.	27	Location toilette sèche LPAFAP - 18/01 AU 18/02 \ Location toilette sèche LPAFAP - 2018	02-701-50-516	172.46 \$	776.08 \$
			1826	Location toilette chimique événement \ Location toilette chimique plaisirs d'hiver	02-701-70-516	431.16\$	
			75	Location toilette sèche LPAFAP - 18/02 au 18/03 \ Location toilette sèche LPAFAP - 2018	02-701-50-516	172.46 \$	
17585	2018-03-12	Groupe Sport-Inter Plus	3100632	Achat de livre Politique sportive \ Achat livre La jonglerie sac à dos	02-701-50-729	40.90 \$	40.90 \$
17586	2018-03-12	H2LAB INC	23580	H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018 \ H2O Chelsea - Analyses d'eau souterraine 2018	02-470-00-452	501.75 \$	501.75 \$
17587	2018-03-12	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	54468	FILTER ASM FUEL \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	330.12 \$	786.58 \$
			54494	HOSEASM-FUEL \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	456.46\$	
17588	2018-03-12	J.B.Mcclelland & Sons Ltd.	825021	1/2 ponceau 36" collet - Réparation d'urgence ch. Hollow Glen et Lac-Meech \ 1/2 ponceau 36" + collet	23-040-00-721	879.56\$	879.56 \$
17589	2018-03-12	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	PF85883	Parts \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	66.60 \$	66.60 \$
17590	2018-03-12	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	9004267453	Photocopie BIZHUB X754, 75PPM SHARP, MXM503N, JANVIER \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	38.42 \$	1 097.83 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	32.02 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	58.69 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	1.31 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	10.21 \$	

Inclure:

þ Chèques annulés

b Chèquesb Traitements de crédit

Þ Dépôts annulésÞ Dépôts

þ Débit direct annuléþ Débit direct

Du : 2018-02-17 Au : 2018-03-16 Page 6 sur 19

Liste des chèques

Chèque Date	Fourniss	eur	Facture	Description		Poste	Montant	Tota
				Entretien et répara	tion -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	5.08 \$	
				Entretien et répara	tion -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	5.08 \$	
				Entretien et répara	tion -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	33.19 \$	
				Entretien et répara	tion -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	142.84 \$	
				Entretien et répara	tion -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	163.08 \$	
				Entretien et répara	tion -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	50.96 \$	
			9004280238	LOCATION février bureau	, C754, N503N, 75PPM, \ Location - Ameublement et équipement de	02-130-00-517	79.06 \$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-120-00-517	76.97 \$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-141-00-517	60.76 \$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-160-00-517	13.32 \$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-220-00-517	4.15 \$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-320-00-517	2.07 \$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-330-00-517	2.07 \$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-470-00-517	50.39 \$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-610-00-517	131.88\$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-701-10-517	115.53\$	
				Location - Ameuble	ement et équipement de bureau	02-702-30-517	20.75 \$	
17591 2018-03	-12 L'Atelier	Urbain inc	84763	· ·	ation et animation journée co-design sentier commun. \ Élaboration et co-design sentier commun.	02-701-50-419	8 209.79 \$	8 209.79 \$
				Écriture 03-410-00	-000 - Journée co-design	03-410-00-000	5 651.10 \$	
				Écriture 59-110-00	-000 - Journée co-design	59-110-00-000	-5 651.10 \$	
17592 2018-03	-12 La Cigale	9	2018-02-20	Remboursement d	ommage sur clôture et lumière \ Réclamations de dommages-intérêts	02-190-00-995	317.24 \$	317.24 \$
17593 2018-03	-12 LA MAIS	ON DU PEINTRE	2237454	Manchons \ Entreti	ien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	64.66 \$	320.60 \$
			2237450	cage, doublure, pir	nceau, \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	120.06\$	
			2148480	Doublure handy ca	serne #1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	28.29 \$	
			2148550	peinture caserne #	1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	107.59\$	
17594 2018-03	-12 Laborato	ire Micro B	88436	Différents tests d'e - Saison 2018	au pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée	02-414-30-444	47.72 \$	400.69 \$
			88437	Différents tests d'e - Saison 2018	au pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée	02-414-30-444	79.33 \$	
			88391	Différents tests d'e - Saison 2018	au pour l'eau usée - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée	02-414-30-444	40.24 \$	
			88500	Différents tests d'e potable - Saison 20	au pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau 018	02-412-30-444	64.39 \$	
clure: þ Chèq	ues annulés	þ Chèques	þ Dépôts annulés	þ Débit direct annulé	Du : 2018-02-17			Page 7 sur 19
= .		1. Tanitamanta da anfelit	l- Dánêta	l- Dábit dinant	A 0040 00 4C	1	In 40 2040 C	

Au: 2018-03-16

þ Dépôts

Þ Débit direct

þTraitements de crédit

Liste des chèques

hèque Da	ate	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
			88434	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	81.63 \$	
			4575	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	64.39 \$	
			88435	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2018	02-412-30-444	22.99 \$	
17595 20	018-03-12	LAFARGE CANADA INC.	708366881	107.25 tonnes d'abrasif 0-14 \ 100 tonnes d'abrasif AB-5 + 400 tonnes d'abrasif 0-14	02-330-00-621	1 233.16 \$	1 648.81 \$
			708366882	36.15 tonnes d'abrasif 0-14 \ 100 tonnes d'abrasif AB-5 + 400 tonnes d'abrasif 0-14	02-330-00-621	415.65 \$	
17596 20	018-03-12	LAMBDA POINT	14970	Location system de son Plaisirs d'hiver \ Location System de son Plaisirs d'hiver	02-701-70-499	229.95 \$	229.95 \$
17597 20	018-03-12	LAPOINTE BEAULIEU AVOCATS S.A.	12218	Frais juridique droit du travail 100097-10121053 \ Honoraires prof services juridiques	02-160-00-412	103.48 \$	103.48 \$
17598 20	018-03-12	Lauriault Electrique	19275	Remplacer luminaires sur poteaux existants - Terrain multisport Farm Point \ Remplacer luminaires - Terrain multisport Farm Point	23-080-00-721	17 240.50 \$	17 690.63 \$
			19274	Remplacer wall pack \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	450.13 \$	
17599 20	018-03-12	Les Editions Juridiques Fd Inc.	329749	12 CARNETS DE RONDE DE SÉCURITÉ \ CARNETS DE RONDE DE SÉCURITÉ - 2018	02-220-00-670	109.69\$	124.35 \$
				FRAIS DE LIVRAISON	02-220-00-321	14.66 \$	
17600 20	018-03-12	Les Entreprises Électrique Marenger	209493	Réparation lumière de rue - Route 105 et ch. Reid / Susan et Montagne \ Réparation lumière de rue - Route 105 et ch. Reid	02-340-00-521	455.27 \$	692.65 \$
			209493.	Réparation lumière de rue - Route 105 et ch. David \ Réparation lumière de rue - Route 105 et ch. David	02-340-00-521	237.38 \$	
17601 20	018-03-12	LES UNIFORMES W. GRADINGER/UNIPLUS	144524	37 CHANDAILS MILITAIRE INCENDIE COLLET EN V AVEC BARRE ROUGE \ 37 CHANDAILS MILITAIRE BARRE ROUGE INCENDIE	02-220-00-650	2 071.85 \$	2 071.85 \$
17602 20	018-03-12	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1261038	retour 1livre, achat 1 livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-12.60 \$	5 025.97 \$
			P1261893	achatet retour livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-2.10 \$	
			P1264627	Livres FR - subv 2017 \ Livres FR - subv 2017	02-702-30-729	3 873.12 \$	
			P1264717	4 livres \ Livres FR - subv 2017	02-702-30-729	91.14 \$	
			P1264745	37 Livres fr - don Leacross 2017 \ Livres fr - don Leacross 2017	02-702-30-729	1 076.41 \$	
17603 20	018-03-12	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	40766	57Livres fr. semaine auteurs 2018 - Don Leacross \ Livres fr. semaine auteurs 2018 - Don Leacross	02-702-30-729	840.16 \$	840.16 \$
17604 20	018-03-12	Linde Canada Ltee	57905180	Acetylene \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	134.00 \$	345.44 \$
			57928023	Régulateur à propane \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	105.72 \$	
			57905179	Régulateur à propane \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	105.72 \$	
17605 20	018-03-12	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	290099-21	Location pompe à eau ch. Church \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-412-30-516	46.77 \$	851.59 \$
			302881-21	Achat d'une laveuse à tapis 110V \ Achat d'une laveuse à tapis 110V	02-390-00-725	804.82 \$	
17606 20	018-03-12	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	18778	Avisde promulgation urbanisme \ Publicité et information - journaux et revues	02-610-00-341	110.38 \$	110.38 \$

Inclure:

þ Chèques annulés

b Chèquesb Traitements de crédit

þ Dépôts annulésþ Dépôts

þ Débit direct annulé

b Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16 Page 8 sur 19

Liste des chèques

Chèque [Date	Fournisseur	Facture	Description		Poste	Montant	Tota
17607 2	2018-03-12	LUMEN	17691675	ballast caserne #1	\ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	194.56\$	194.56
17608 2	2018-03-12	Malmberg Truck Trailer Equipment Ltd	247721	Seal beam, piggyl	back kit \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	371.17 \$	10 527.51
			248791	Male pipe conn,m	al elbow \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	59.47 \$	
			250670	torque stick \ Petit	s outils	02-320-00-643	209.02\$	
			249782	Pelle à neige (CA	M126) \ Pelle à neige (CAM126)	23-040-00-725	9 887.85 \$	
				Écriture 23-610-00	0-000	23-610-00-000	-9 028.92 \$	
				Écriture 03-310-03	3-000	03-310-03-000	9 028.92 \$	
17609 2	2018-03-12	Martech Inc.	165468	enseigne ch. Higl	hland \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	66.12 \$	66.12
17610 2	2018-03-12	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	487506	huile \ Entretien R	éparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	5.74 \$	40.17
			485942	seau tout usage, v	vis \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	33.75 \$	
			485964	raccord \ Entretier	n Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	0.68 \$	
17611 2	2018-03-12	Arbitre	141-17	Frais inhérents à l	arbitrage dossier 17-0341 \ Honoraires prof services juridiques	02-160-00-412	163.84 \$	163.84
17612 2	2018-03-12	Avocat	5245	Frais juridique, pe	rception taxes, dossier 500333 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	1 737.52 \$	2 112.63
			5238	Frais juridique, pe	ercption taxes dossier 500350 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	206.96\$	
			5239	Frais juridique, pe	rception taxes, dossier 500349 \ Honoraires prof services juridiques	02-130-00-412	168.15\$	
17613 2	2018-03-12	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	734544	barette de mémoi	re \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	89.68 \$	5 329.15
			N17-0019	servitude de pass	age et empietement \ Infrastructures - Eaux usées No.823	23-050-31-721	289.43 \$	
				Infrastructures - E	aux usées No. 824	23-050-41-721	1 226.61 \$	
				Infrastructures - E	au potable No.825	23-050-12-721	1 773.19 \$	
				Infrastructures - E	au potable No. 835	23-050-21-721	337.65 \$	
				TPS intrants RT00	001	54-134-92-000	0.01 \$	
			731014	Back up en ligne j	anvier et février \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	459.79\$	
			734731	Appel de service, informatique	installation, changement, \ Honoraires prof administration et	02-320-00-414	204.66 \$	
			734629	switch 8 ports \ Ho	onoraires prof administration et informatique	02-320-00-414	57.49 \$	
			734004	Contrat support in	formatique MARS \ Contrat service support informatique 2018	02-130-00-414	843.15 \$	
			733925	2 licences 365 déc informatique	cembre, 5 licences 365 12 jours dec \ Honoraires prof administration et	02-130-00-414	47.49 \$	
17614 2	2018-03-12	Motel la Vallee Restaurant	173086	repas \ Aliments, I	boissons	02-330-00-610	25.57 \$	1 157.43
			173550	1 repas \ Aliments	s, boissons	02-330-00-610	11.89 \$	
			173557	1 repas \ Aliments	s, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
			173558	1 repas \ Aliments	s, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
			173555	1 repas \ Aliments	s, boissons	02-330-00-610	20.34 \$	
re:]	þ Chèques a	nnulés þ Chèques	þ Dépôts annulés	þ Débit direct annulé	Du : 2018-02-17			Page 9 sur 1
		þ Traitements de crédit	þ Dépôts	þ Débit direct	Au : 2018-03-16	Imprimé I	le 16 mars 2018 par Genev	rieve Chamberlar

Liste des chèques

hèque Date Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	To
	173554	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173556	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173553	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173552	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173551	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173529	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	23.64 \$	
	173530	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	22.51 \$	
	173528	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	23.64 \$	
	173531	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	23.26 \$	
	173527	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	20.34 \$	
	173526	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	24.78 \$	
	173127	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173126	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173124	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173128	1repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173099	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	21.99 \$	
	173102	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173106	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173100	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	20.34 \$	
	173101	1repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173103	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173098	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	16.84 \$	
	173104	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173105	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173055	1repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173050	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173049	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173051	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173052	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	173054	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	172764	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
	172761	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	11.89 \$	
	172756	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	

Du: 2018-02-17

Au: 2018-03-16

þ Débit direct annulé

b Débit direct

þ Dépôts annulés

þ Dépôts

Inclure:

þ Chèques annulés

þ Chèques

þ Traitements de crédit

Imprimé le 16 mars 2018 par Genevieve Chamberland

Page 10 sur 19

Liste des chèques

Chèque Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
		172735	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172738	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	11.89 \$	
		172737	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172734	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172736	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172620	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	20.34 \$	
		172627	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172622	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172623	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172621	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172619	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	20.34 \$	
		172626	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172625	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172624	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172557	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172562	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172565	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172563	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172561	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172560	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172566	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172564	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172559	1 repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172529	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172530	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172528	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172527	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172520	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172534	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172533	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	11.89 \$	
		172531	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		172532	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.19 \$	
		173083	1 REPAS \ Aliments, boissons	02-330-00-610	20.87 \$	

Inclure :

þ Chèques annulés

b Chèquesb Traitements de crédit

Þ Dépôts annulésÞ Dépôts

þ Débit direct annulé

b Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17618	2018-03-12	NADEAU ET ASSOCIÉES, NOTAIRES	N14-0530.	acte affectation hypothécaire \ Honoraires prof scientifiques et génie	02-320-00-411	5 532.11 \$	5 532.11 \$
17619	2018-03-12	Nedco Div. Ent. Ind. Westburne (Wiel) Ltee	9090735	materiel d'entretien \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	11.27 \$	11.27 \$
17620	2018-03-12	OVERDRIVE	H-0047491	License et crédit pour achat de livres 2018 \ License 2018	02-702-30-494	2 999.40 \$	5 998.80 \$
				Crédit pour achat de livres numériques 2018	02-702-30-729	2 999.40 \$	
17621	2018-03-12	PARAGRAPHE	194985	Credit retour livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-34.13 \$	895.98 \$
			194997	5 Livres ang - don Leacross 2017 \ Livres ang - don Leacross 2017	02-702-30-729	122.72 \$	
			194998	2 Livres ANG - subv 2017 \ Livre ANG - sub 2017	02-702-30-729	45.13 \$	
			195148	11 Livres sem des auteurs 2018- don Leacross \ Livres sem des auteurs 2018 don Leacross	02-702-30-729	210.47 \$	
			195149	25 Livres ang - don Leacross 2017 \ Livres ang - don Leacross 2017	02-702-30-729	484.17 \$	
			14209	4508 Livres ANG - subv 2017 \ Livre ANG - sub 2017	02-702-30-729	67.62 \$	
17622	2018-03-12		2017-015078	Remboursent permis, demande fermée \ Permis de construction	01-241-00-005	20.00 \$	20.00 \$
17623	2018-03-12	PG SOLUTIONS INC	STD31301	réinstallation serveur MRC 911 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-220-00-494	203.51 \$	203.51 \$
17624	2018-03-12	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	230213	Butane, gant \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	57.35 \$	265.42 \$
			228742	Fuel filter sof, filter \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	113.14\$	
			227058	atf maxlife \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	45.74 \$	
			237363	ampl. 4 blade \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.80 \$	
			234732	clamp \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	41.39 \$	
17625	2018-03-12		2015-00065	Cautionnement, 6140-64-9989, 47 Ravin, moins 50\$ permis \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	1 000.00 \$	950.00 \$
				Permis de construction	01-241-00-005	-50.00 \$	
17626	2018-03-12	Pilon Ltee	1201553	Fender washer, onward narrow butt hinge, extra, spruce \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	227.68 \$	227.68 \$
17627	2018-03-12	PNR RAILWORKS QUEBEC INC	140544.	Contrat pour démantèlement de la voie ferrée 2017 \ Contrat pour démantèlement voie ferrée	23-080-00-721	38 078.20 \$	46 822.05 \$
				Écriture 23-920-00-000 / Contrat démantèlement voie ferrée	23-920-00-000	-34 770.47 \$	
				Écriture 59-151-00-000 / Contrat démantèlement voie ferrée	59-151-00-000	34 770.47 \$	
			140544	OC-01/Démantèlement de 4 passages à niveau privés2017 \ OC-01/Démantèlement de 4 passages à niveau privés	23-080-00-721	8 743.85 \$	
				Écriture 03-310-01-000 / OC-01 démantèlement supplémentaire	03-310-01-000	7 984.30 \$	
				Écriture 23-610-00-000 / OC-01 démantèlement supplémentaire	23-610-00-000	-7 984.30 \$	
17628	2018-03-12	Portes Interprovincial Inc.	21889	Appel de service - Barre d'urgence - Centre Meredith \ Appel de service - Barre d'urgence - Centre Meredith	02-701-27-522	1 045.35 \$	2 103.12 \$

Inclure:

þ Chèques annulés

b Chèquesb Traitements de crédit

Þ Dépôts annulésÞ Dépôts

þ Débit direct annuléþ Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16 Page 12 sur 19

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Tota
			21986	6 interrupteurs on/off à clé pour portes de garage - Caserne #1 \ 6 interrupteurs on/off à clé pour portes de garage - Caserne	02-220-00-522	1 057.77 \$	
17629	2018-03-12	PPG ARCHITECTURAL	7482305105	Peinture caserne #1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	389.83 \$	389.83
17630	2018-03-12	Purolator inc	437014164	frais de courrier \ Fret et messagerie	02-220-00-322	26.21 \$	26.21 \$
17631	2018-03-12	Pyromatech	36121	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ Centre Meredith	02-701-27-522	493.54 \$	2 643.88 \$
			36099	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ Hôtel de Ville	02-130-00-522	321.43 \$	
			36094	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ Garage Municipal + camions	02-320-00-522	462.22 \$	
			36087	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ Garage entretien	02-390-00-522	75.14 \$	
			36089	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ 3 Casernes	02-220-00-522	204.49\$	
			36088	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ 3 Casernes	02-220-00-522	108.25 \$	
			36085	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ 3 Casernes	02-220-00-522	46.91 \$	
			36098	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ Centre communautaire Farm Point	02-701-20-522	367.47 \$	
			36164	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ Chalet de service Farm Point	02-701-50-522	53.98 \$	
			36097	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ Centre communautaire Hollow Glen	02-701-20-522	304.40 \$	
			36191	Inspection d'extincteur, lumière d'urgence et test hydrostatique \ Garage Municipal + camions	02-320-00-522	206.05 \$	
17632	2018-03-12	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	MARS-18	Contrat location 1 camion déneigement 17-18 / mars2018 \ Contrat location 1 camion déneig. 17-18/Janvier à avril 2018	02-330-00-443	16 929.78 \$	16 929.78 \$
17633	2018-03-12	Raymond Chauffage, Climatisation, Ventilation	FC00088753	pompe lance - auto avec crochet \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	287.35 \$	287.35 \$
17634	2018-03-12	Receveur General du Canada	20180035803	Renouvellement autorisation radiocommunication \ Communication autres - pagettes, radio, etc.	02-320-01-339	1 152.50 \$	2 305.00 \$
				Communication autres - pagettes, radio, etc.	02-330-01-339	1 152.50 \$	
17635	2018-03-12	REPARATION AYLMER	139520	auger cable souffleuse \ Ent. & rép Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	44.79 \$	149.36 \$
			140083	longaxle, bushing, soufleuse \ Ent. & rép Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	104.57\$	
17636	2018-03-12	Riobec Securite Inc.	234020	pile \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	53.26 \$	53.26 \$
17637	2018-03-12	RONA QUINCAILLERIE CHELEA - 7165196 CANADA INC	201030360	VIS \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	22.28 \$	86.37
			201030989	manchon,couteau, compose \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	42.73 \$	
			201030306	pile \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	21.36 \$	
17638	2018-03-12	RPGL AVOCATS BARRISTERS	2557	Frais juridique, suite mise en demeure-Godet, 12298-090ML \ Honoraires prof services juridiques	02-320-00-412	276.57 \$	461.22 \$

Inclure:

þ Chèques annulés

b Chèquesb Traitements de crédit

þ Dépôts annulésþ Dépôts

þ Débit direct annuléþ Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16 Page 13 sur 19

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			2078	Frais juridique, dossier 12298-046-ML \ Honoraires prof services juridiques	02-320-00-412	184.65 \$	
17639	2018-03-12	SANI-TEC	152446	Sacs, cleaner, papier hyg, papier main, mouchoir \ Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien	02-390-00-660	387.04 \$	968.53 \$
			152586	Aspiratieur entretien \ Petits outils	02-390-00-643	525.57 \$	
			152830	Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien \ Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien	02-390-00-660	55.92 \$	
17640	2018-03-12	Service Routier Ben Inc.	012	Remorquage \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	86.23 \$	114.97\$
			1060307	reparation pneu \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-390-02-525	28.74 \$	
17641	2018-03-12	SERVICES FINANCIERS XEROX CANADA LTÉE	30615	location 01/21 au 03/20 \ Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	02-992-01-899	25.00 \$	232.10 \$
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-320-00-517	103.55\$	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-330-00-517	103.55\$	
17642	2018-03-12	SIGNEBEC	INV0124	Panneaux loisirs \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	332.67 \$	332.67 \$
17643	2018-03-12	SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	1347307	Étude géotechnique - Réfection chemin de la Mine et piste cyclable \ Étude géotechnique - Réfection chemin Mine et piste cyclable	23-080-00-721	24 995.26 \$	51 187.93 \$
			1347308	Étude géotechnique - Réfection ch. Notch et Kingsmere et piste cyclable \ Étude géotechnique - Réfec. ch. Notch-Kingsmere et piste cyc	23-080-00-721	19 431.46 \$	
			1349294	Mandat pour étude chaussée - Section chemins Kingsmere et Barnes \ Étude chaussée pour section chemins Kingsmere et Barnes	23-040-00-721	6 761.21 \$	
17644	2018-03-12	SONTRAC EQUIPMENT	01-24402	Location tracteur articulé pour déneiger trottoirs (6 déc. au 6 jan) \ Location tracteur articulé trottoirs (6 déc. à avril 2018)	02-330-00-516	5 085.00 \$	5 085.00 \$
17645	2018-03-12	Ssq - Groupe Financier	MARS-18	Cotisation assurance groupe mars \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	105.00\$	12 298.58 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	105.01 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	23.53 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	701.06 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	112.40 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	399.39 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	1 614.67 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	992.70\$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	229.60 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 042.86 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	536.69 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	246.30 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	6 189.37 \$	

Inclure : þ Chèques annulés

b Chèquesb Traitements de crédit

Þ Dépôts annulésÞ Dépôts

þ Débit direct annuléþ Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16

Liste des chèques

Chèque Da	ate	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17646 20	018-03-12	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉ	1245728	Hon. prof. surveillance travaux réparation urgence ch. Montagne et Hollow G \ Hon. prof. surveillance travaux urgence Montagne et Hollo Gl	23-040-00-721	1 343.08 \$	35 523.54 \$
			1245727	Hon. prof. surveillance suppl/Ch. Montagne, Hendrick et Route 105 FINAL \ Hon. prof. surveillance supp. / Route 105 FINAL	23-040-00-721	7 243.43 \$	
				Hon. prof. surveillance supp. / Ch. Hendrick FINAL	23-040-00-721	6 136.11 \$	
				Hon. prof. surveillance supp. / Ch. de la Montagne FINAL	23-040-00-721	20 800.92 \$	
17647 20	018-03-12	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	FEV-18	cotisation syndicale février \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	2 481.36 \$	2 481.36 \$
17648 20	018-03-12	TENAQUIP LIMITED	11305486	VACUUM micron paper filt er bags \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	26.95 \$	26.95 \$
17649 20	018-03-12	TRANE CANADA ULC	38782446	Réparation et entretien du chiller - Centre Meredith \ Réparation et entretien du chiller - Centre Meredith	02-701-27-522	1 208.39 \$	1 208.39 \$
17650 20	018-03-12	Union des Municipalites du Quebec	138425	Frais de gestion achat carburant oct à dec \ Diesel	02-320-02-631	109.31 \$	327.94 \$
				Diesel	02-330-02-631	218.63 \$	
17651 20	018-03-12	UNIVAR CANADA LTD	1800752856	Achat - 5 sacs de polymère superfloc A-110 - Épuration \ Achat - 5 sacs de polymère superfloc A-110	02-414-30-635	1 127.90 \$	4 871.68 \$
				autres frais	02-414-30-635	253.23\$	
			1800751602	Achat - 1 palette de bicarbonate + 6 barils de NAOCL - Filtration \ 1 palette de bicarbonate	02-412-30-635	2 008.61 \$	
				6 barils de NAOCL	02-412-30-635	1 422.47 \$	
				autres frais	02-412-30-635	59.47 \$	
17652 20	018-03-12	VAPOREL EAU PURE	72348	4 x 18l eau,8 caisse 24 - 500ml \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	113.60 \$	191.60 \$
			72349	7 x 18l eau hôtel de ville \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	45.50 \$	
			72350	Eau 2018 pour garage municipal (5 x 18L) \ Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-320-00-610	16.25 \$	
				Eau 2018 pour garage municipal (18L)	02-390-00-610	16.25 \$	
17653 20	018-03-12	Vitro-Plus, 2638-3372 Québec inc	5148817	RÉPARATION VITRE AVANT 131 \ RÉPARATION VITRE AVANT 131	02-220-01-525	458.72 \$	458.72 \$
17654 20	018-03-12		2017-017298	Cautionnement, 5746-50-3891, 15 Cartier Court \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	300.00 \$	300.00 \$
17655 20	018-03-12	XEROX CANADA LTEE	F52151692	BB1493917, copie incendie, 28/01 au 26/02 \ Entretien et réparation - Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	47.17 \$	457.12 \$
			F52170164	BB1496837, copie garage, 25/01 au 27/02 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-390-00-527	2.86 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	1.43 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	1.43 \$	
			F52185541	XEH072770, copie admin 26/01 au 27/02, locaiton mars \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-160-00-517	1.35 \$	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	12.11 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	6.16 \$	

Inclure:

þ Chèques annulés

lés þ Chèques

Depôts annulés
Depôts annulés
Depôts
Depôts

Þ Débit direct annuléÞ Débit direct

Du : 2018-02-17 Au : 2018-03-16

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	55.43 \$	
			F52151266	XMK294359, copie biblio 25/01 au 27/02, location mars \ Entretien et réparation - Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	166.57 \$	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	131.16\$	
			F52089457	C7X25703, COPIE RECEPTION 17/11 AU 05/02 2017 \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	31.45 \$	
17656	2018-03-12	Yvon Robert & Fils - Vente, Service & Location	5627	carb kit, hose, corde, valve \ Ent. & rép Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	91.82 \$	177.24 \$
			5628	pulp hook \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	34.48 \$	
			5626	huile, spark plug \ Ent. & rép Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	50.94 \$	
17657	2018-03-12	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	734544	barette de mémoire \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	89.68 \$	1 702.26 \$
			731014	Back up en ligne janvier et février \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	459.79 \$	
			734731	Appel de service, installation, changement, \ Honoraires prof administration et informatique	02-320-00-414	204.66 \$	
			734629	switch 8 ports \ Honoraires prof administration et informatique	02-320-00-414	57.49 \$	
			734004	Contrat support informatique MARS \ Contrat service support informatique 2018	02-130-00-414	843.15 \$	
			733925	2 licences 365 décembre, 5 licences 365 12 jours dec \ Honoraires prof administration et informatique	02-130-00-414	47.49 \$	
						541 039.29 \$	541 039.29 \$

Inclure:

þ Chèques annulés

þ Chèques

þ Dépôts annulés þ Dépôts

þ Débit direct annulé

b Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16

Liste des factures payées par débit direct annulées

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
859604DEC-17	HYDRO QUEBEC	2018-02-22	Électricité usine Traitement FP, 341 riviere, 13/10 au 12/12 \ Électricité usine Traitement FP - 859 604 - 341 ch. Riviere	02-414-20-681	-827.20 \$	-827.20 \$
18230266	Superieur Propane Inc.	2018-02-22	LOCATION 5 X 100LB PROPANE \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	-23.00 \$	-23.00 \$
				_	-850.20 \$	-850.20 \$

Inclure : þ Chèques annulés

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
FEV-2018	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	2018-02-26	Contrat location février 2018 (année 2 de 3 ans) - Chargeur frontal \ Contrat location 2018 (an 2 de 3 ans)-Chargeur frontal hiver	02-330-00-516	2 526.00 \$	2 526.01 \$
			TPS	54-134-92-000	0.01 \$	
MARS-18	MRC des Collines de l'Outaouais	2018-03-01	Quote-part M.R.C. des Collines 2018 MARS \ 02-110-00-951	02-110-00-951	4 138.00 \$	232 549.00 \$
			02-130-00-951	02-130-00-951	7 780.00 \$	
			02-150-00-951	02-150-00-951	30 635.00 \$	
			02-160-00-951	02-160-00-951	7 262.00 \$	
			02-210-00-951	02-210-00-951	170 281.00 \$	
			02-220-00-951	02-220-00-951	3 294.00 \$	
			02-370-00-951	02-370-00-951	1 609.00 \$	
			02-451-10-951	02-451-10-951	8 871.00 \$	
			02-451-20-951	02-451-20-951	7 258.00 \$	
			02-470-00-951	02-470-00-951	-785.00 \$	
			02-610-00-951	02-610-00-951	3 628.00 \$	
			02-621-00-951	02-621-00-951	5 580.00 \$	
			01-231-15-000	01-231-15-000	-17 002.00 \$	
					235 075.01 \$	235 075.01 \$

Sommaire

 Chèques
 541 039.29 \$

 Chèques annulés
 -5 444.12 \$

 Débit direct
 235 075.01 \$

 Débit direct annulé
 -850.20 \$

 769 819.98 \$

Inclure: b Chèques annulés

þ Chèquesþ Traitements de crédit

Þ Dépôts annulésÞ Dépôts

þ Débit direct annulé

b Débit direct

Du: 2018-02-17 Au: 2018-03-16 Page 19 sur 19

5 b) ÉTATS FINANCIERS - FÉVRIER 2018 À VENIR



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1 Tél.: 819 827-1124 Téléc.: 819 827-2672 www.chelsea.ca

PLANNING AND SUSTAINABLE

DEVELOPMENT ADVISORY

Minutes of the February 7, 2018 Meeting

(Réf. nº 114.204)

COMMITTEE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 7 février 2018

Having noticed there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:45 pm.

président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h 45.

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne,

PRÉSENTS PRESENT

> Simon Joubarne & Kay Kerman (Conseillers / Councillors) ~ Anne Bursey ~ Cécile Brosius ~ Nicole Desroches ~ Hervé Lemaire ~ Richard Wallace ~ Nicolas Falardeau & Michel Beaulne (Employées municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS REGRETS

> Benoit Delage ~ Bruce Macdonald ~ Carrie Wallace Maria Elena Isaza &Hélène Cyr (Employées municipaux / Municipal Officers)

AUTRES OTHERS

Sean McAdam ~ David & Karen Meredith ~ Louise Lebrun ~ Bruce Langer ~ Mathieu Farley

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adoptée, tout en rajoutant le point suivant:

7.1 Modification au règlement de zonage -Retirer la limite de 5 usages par bâtiment principal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted, along with adding the following item to the agenda:

7.1 Amendment to the Zoning By-law -Removing the maximum of 5 uses for a main building

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Réunion ordinaire du 10 janvier 2018

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bursey, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 janvier 2018, soit par la présente adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Ordinary meeting held January 10, 2018

IT IS PROPOSED by Ms. Anne Bursey, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the minutes of the ordinary meeting held January 10, 2018, be and is hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0	PÉRIODE DE QUESTIONS	3.0	QUESTIONS PERIOD	
Aucun				None
4.0	DÉROGATION MINEURE	4.0	MINOR EXEMPTION	
Aucun				None
5.0	PIIA	5.0	SPAIP	
5.1	2018-20003 Lot 2 635 591 au cadastre du Québec 205, chemin d'Old Chelsea	5.1	2018-20003 Lot 2 635 591 of the Quebec cadastre 205 Old Chelsea Road	

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 591 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 205, chemin Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une enseigne en bois avec contour en métal d'une dimension 0,82 m x 0,96 m et d'une épaisseur de 3,80 cm qui sera installée en potence en façade du bâtiment principal pour annoncer le nouveau restaurant « Meech & Munch »;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 février 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot 2 635 591 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 205, chemin Old Chelsea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 2018-20005 Lot 4 983 824 au cadastre du Québec Quartier Meredith

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 983 824 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le projet du Quartier Meredith situé en bordure du chemin Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'ajout de deux autres modèles d'habitations unifamiliales isolés identifiés à titre de modèles F et G et dont le revêtement extérieur sera composé de bois Maibec, de pierres et de briques et ayant des toitures de tôle:

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 février 2018;

ATTENDU QUE l'on demande qu'une perspective soit présenté au conseil avec les 2 nouveaux modèles et des modèles déjà approuvé pour mieux voir les différents volumes;

WHEREAS the owner of the property known as the Lot 2 635 591 of the Quebec cadastre, property also known as 205 Old Chelsea Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow the installation of a wooden sign with a metal outline of a size 0.82 m by 0.96 m and a thickness of 3.80 cm which will be installed in joists on the facade of the main building to announce the new restaurant "Meech & Munch";

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on February 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to approve this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of lot 2 635 591 of the Quebec cadastre, property also known as 205 Old Chelsea Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.2 2018-20005 Lot 4 983 824 of the Quebec cadastre Quartier Meredith

WHEREAS the owner of the property known as the Lot 4 983 824 of the Quebec cadastre, property also known as the Quartier Meredith project located along Old Chelsea Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow for the addition of two other models of isolated single-detached dwellings identified as Models F and G where the exterior cladding will consist of Maibec wood, stone and brick, and possess a sheet metal roofing:

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on February 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS a request that a viewpoint be presented to Council with the 2 new models and models already approved to better see the different volumes; IL EST DONC PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot 4 983 824 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le projet du Quartier Meredith situé en bordure du chemin Old Chelsea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY

5.3 2018-20004 Lots 2 636 027 et 2 636 031 au cadastre du Québec 482, route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme les lots 2 636 027 et 2 636 031 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme étant le 482, route 105, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un garage attenant à la maison d'une dimension de 12,19 m x 9,14 m (40' x 30') dont le revêtement extérieur proposé sera du Canexel de couleur blanc/gris et la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur vert correspondant à la maison existante;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 février 2018;

ATTENDU QU'une discussion s'ensuit et les membres soulignent le fait que le revêtement de la maison est en aluminium et de ce fait, le demandeur peut utiliser un revêtement similaire sur le garage mais pas de tôle industrielle;

ATTENDU QUE le vote est demandé :

POUR : 5
CONTRE : 1

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, les lots 2 636 027 et 2 636 031 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme étant le 482, route 105.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.4 2018-20006 Lots variés au cadastre du Québec En bordure du chemin Montpelier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme les lots variés au cadastre du Québec situés en bordure du chemin Montpelier, propriété également connue comme le projet de la Ferme Hendrick, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'abris d'autos pour desservir les bâtiments multi-logements;

5.3 2018-20004 Lots 2 636 027 & 2 636 031 of the Quebec cadastre 482 Route 105

WHEREAS the owner of the lots 2 636 027 and 2 636 031 of the Quebec cadastre, property also known as 482 Route 105, has presented a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow the construction of a garage attached to the house having dimensions of 12.19 m by 9.14 m (40 'x 30') whose proposed exterior cladding will be a white/grey color of Canexel and the roof will be green asphalt shingles to match the existing house;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded

by Ms. Nicole Desroches and resolved that the PSDAC recommends

to the Municipal Council to approve this site planning and

architectural integration programme, and this, in favour of Lot

4 983 824 of the Quebec cadastre, property also known as the Quartier Meredith project located along Old Chelsea Road.

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on February 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS a discussion ensued, and members point out that the house's cladding is aluminum and therefore the proponent could use a similar cladding on the garage but no industrial sheet cladding;

WHEREAS a vote is requested:

PRO: 5CON: 1

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to approve this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of the lots 2 636 027 and 2 636 031 of the Quebec cadastre, property also known as 482 Route 105.

ADOPTED WITH A MAJORITY

5.4 2018-20006 Various Lots of the Quebec cadastre Along Montpelier Road

WHEREAS the owner of the property known as various lots of the Quebec cadastre located along Montpelier Road, property also known as the Hendrick Farm project, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow the construction of carports to serve the multi-unit buildings;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD souhaitent plus d'information sur l'implantation ainsi que des images des abris d'autos tel qu'ils seront construits, et ce, avant d'émettre une recommandation au Conseil.

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on February 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members of the PSDAC would like more information on the location as well as pictures of these carports as they will be built, and this, before issuing a recommendation to Council.

6.0	LOTISSEMENT	6.0	SUBDIVISION
6.1	2018-20007 Lots 5 299 457, 5 785 817 et 5 785 818 au cadastre du Québec (projet de la Ferme Hendrick)	6.1	2018-20007 Various Lots of the Quebec cadastre Along Old Chelsea Road (Hendrick Farm)

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 5 299 457, 5 785 817 et 5 785 818 au cadastre du Québec, propriété également connue comme la Ferme Hendrick en bordure du chemin d'Old Chelsea, a effectué une demande d'approbation pour modifier une section du plan d'avant-projet de lotissement approuvé par la résolution 438-16, afin de permettre la création de 62 lots (À CONFIRMER) à bâtir, et ce, tels que démontrés sur le plan d'avant-projet de lotissement préparé par la firme Duany Plater-Zyberk & Company, dossier DPZ 1623, plan UP-1, daté du 6 février 2018 (À CONFIRMER);

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 2 février 2018;

ATTENDU QUE cette demande n'abrogera pas la résolution numéro 438-16 et ses conditions, approuvant le plan d'avantprojet de lotissement préparé le 3 octobre 2016, révisé le 28 octobre 2016, par Monsieur Claude Durocher, arpenteurgéomètre, dossier 94354, et portant le numéro 25989-D de ses minutes;

ATTENDU QUE cette demande n'abrogera pas non plus les résolutions numéros 190-15, 436-16 et 435-16 approuvant les dérogations mineures variées applicables à cet avant-projet de lotissement:

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Kay Kerman, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation pour modifier une section du plan d'avant-projet de lotissement approuvé par la résolution numéro 438-16, et ce, sur les lots 5 299 457, 5 785 817 et 5 785 818 au cadastre du Québec, propriété également connue comme la Ferme Hendrick en bordure du chemin d'Old Chelsea.

known as the Hendrick Farm project located along Old Chelsea Road, has presented a request for the approval to amend a section of the preliminary subdivision proposal approved by Resolution 438-16 to allow the creation of 62 building lots (TBC), and this, as demonstrated on the preliminary subdivision proposal prepared by the Firm Duany Plater-Zyberk & Company, file DPZ 1623, plan UP-1, dated February 6, 2018 (TBC);

WHEREAS the owner of the property known as the Lots 5 299 457,

5 785 817 and 5 785 818 of the Quebec cadastre, property also

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on February 2, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS this request does not revoke the Resolution Number 438-16 and registered conditions, approving the preliminary subdivision proposal prepared on October 3, 2016, revised October 28, 2016 by Mr. Claude Durocher, Land Surveyor, file 94354 and bearing the number 25989-D of his field notes;

WHEREAS this request does not revoke either the Resolutions Numbers 190-15, 436-16 and 435-16 granting various minor exemptions applicable to this preliminary subdivision proposal;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Kay Kerman, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to approve this preliminary subdivision proposal to amend a section of the preliminary subdivision proposal approved by Resolution Number 438-16, and this, in favour of Lots 5 299 457, 5 785 817 and 5 785 818 of the Quebec cadastre, property also known as the Hendrick Farm project located along Old Chelsea Road.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	7.0	PLANNING BY-LAWS
7.1	Modification au règlement de zonage - Retirer la limite de 5 usages par bâtiment principal	7.1	Zoning By-law Amendment Removing the maximum of 5 uses for a main building
	[Ce point a été rajouté]		[This item has been added]

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire modifier son Règlement de zonage par rapport aux dispositions spécifiques de la section 2.3 « Bâtiment et usage principal » en retirant la limite de cinq usages principaux dans un bâtiment principal;

ATTENDU QUE le Conseil désire recevoir l'avis du CCUDD;

ATTENDU QUE M. Nicolas Falardeau du Service de l'urbanisme et du développement durable explique aux membres du CCUDD que cette disposition n'est plus cohérente avec les réalités du marché et des objectifs du PPU du Centre-village qui encourage la construction de bâtiments à usages mixtes commercialrésidentiel:

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'entamer le processus de modification au Règlement de zonage, et ce, par rapport aux dispositions spécifiques de la section 2.3 « Bâtiment et usage principal » en retirant la limite de cinq usages principaux dans un bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY

[M. Hervé Lemaire quitte son siège avant la levée de la réunion]

WHEREAS the Municipality wishes to amend its Zoning By-law regarding the specific provisions of Section 2.3 "Building and primary use" by removing the maximum of five primary use authorized for a main building;

WHEREAS Council wishes to obtain the PSDAC's opinion;

WHEREAS Mr. Nicolas Falardeau of the Planning and Sustainable Development Service explains to members of the PSDAC that this provision is no longer in line with current market conditions and the objectives of the SPP of the Centre-Village which promotes the construction of buildings with mix commercial-residential uses:

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to initiate the procedure for amending the Zoning By-law, and this, regarding the specific provisions of Section 2.3 "Building and primary use" by removing the maximum of five primary use authorized for a main building.

[Mr. Hervé Lemaire leaves his set prior to the end of the meeting]

8.0 8.0 INFORMATION DU CONSEIL FEEDBACK FROM COUNCIL 8.1 Session ordinaire du 6 février 2018 8.1 February 6, 2018 Ordinary Sitting of Council DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS 9.0 9.0 TABLING OF COMMITTEE MINUTES 9.1 CCUDD: 6 décembre 2017 9.1 PSDAC: December 6, 2017 10.0 AUTRE 10.0 **OTHER** 10.1 Plan d'action sur le développement durable 10.1 Sustainable Development Action Plan Ce point est reporté de nouveau à la prochaine rencontre du This item is postponed once again to the next PSDAC meeting.

CCUDD.

LEVÉE DE LA RÉUNION 11.0

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que cette rencontre soit levée à 20 h 30.

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that this meeting be adjourned at 8:30 pm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ADOPTED UNANIMOUSLY

11.0

ADJOURNMENT

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR		MINUTES SUBMITTED BY
	Michel Beaulne	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL		MINUTES APPROVED BY
	Simon Joubarne, Président / Chair	





TABLE DES MATIÈRES

- 3 Liste des sigles
- 3 Liste des abréviations
- 4 Contexte
 - 5 Développement durable
- 6 Réalisation
 - 7 Démarchage du projet
 - 7 Diagnostic territorial
 - 7 Vision, orientation et objectifs
 - 8 Consultation publique
 - 9 Résultats sommaires
 - 9 Adoption et réalisation
- 10 Vision du développement durable à Chelsea
- 12 Orientations et objectifs
- 14 Plan d'action en développement durable 2018-2021
- 27 Annexes
 - 28 Annexe 1 Répartition géographique des participants à la consultation publique
 - 29 Annexe 2 Données de la consultation et commentaires des participants
 - 45 Annexe 3 Mention médiatique
- 47 Équipe de travail



LISTE DES SIGLES

ABV des 7 Agence de bassin versant des 7

ACRE Action Chelsea pour le respect de l'environnement

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

ARG Ami(e)s de la rivière Gatineau
CCN Commission de la capitale nationale

CISSSO Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais

CJS Coopérative jeunesse de service

CLD des Collinesde-l'Outaouais Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais

CLSC Centre de santé et de services sociaux

CREDDO Conseil régional de l'environnement et du développement durable

de l'Outaouais

CSÉE des Collines- Centre de services pour l'économie et l'emploi des

de-l'Outaouais Collines-de-l'Outaouais

FCM Fédération canadienne des municipalités

FMV Fonds municipal vert

MDDELCC Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la

Lutte contre les changements climatiques

SADC de Papineau Société d'aide au développement de la collectivité de Papineau Inc.

SHVG Société historique de la Vallée-de-la-Gatineau
UMQ Union des Municipalités du Québec

sociaux de l'Outaouais PGMR

GMR Gestion des matières résiduelles

ICI Industries, commerces et institutions

MRC Municipalité régionale de comté

PGMR Plan de gestion des matières résiduelles

PADD Plan d'action en développement durable

Espèce exotique envahissante Gaz à effet de serre

LISTE DES ABRÉVIATIONS

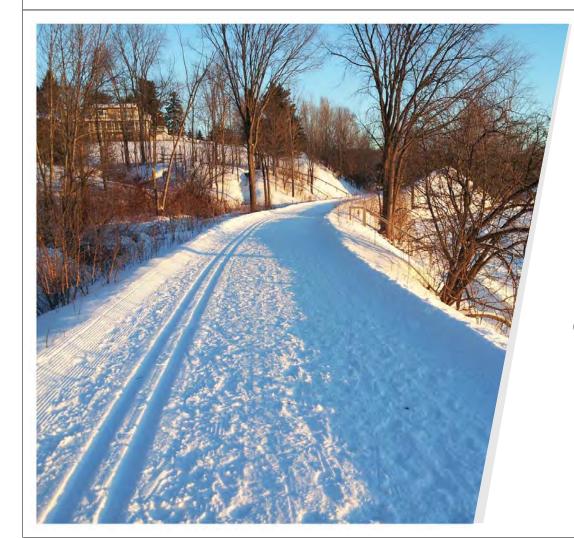
EEE

GES

RDD Résidus domestiques dangereux (qui ne peuvent être jetés avec les ordures régulières ou au bac à recyclage)

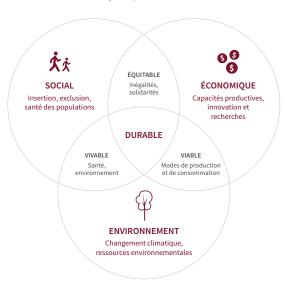








La Municipalité de Chelsea, soucieuse du bien-être de ses résidents et du legs qu'elle souhaite transmettre aux générations futures, désire intégrer les principes de développement durable à son plan d'aménagement et d'urbanisme ; sa mission étant cohérente avec de tels principes. Pour ce faire, elle a mandaté le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour élaborer son Plan d'action en développement durable (PADD). Le PADD est un outil de bonne gouvernance complémentaire aux outils de planifica-tion municipale qui permet d'identifier des actions prioritaires à réaliser, tout en consolidant les actions déjà entreprises.



« Maintenir la qualité de vie des résidents de Chelsea, autant pour les générations actuelles que celles à venir, grâce à des services et des activités communautaires, culturels et récréatifs, à la protection et la mise en valeur de l'environnement, au développement économique viable ainsi qu'à la préservation des limites territoriales. »

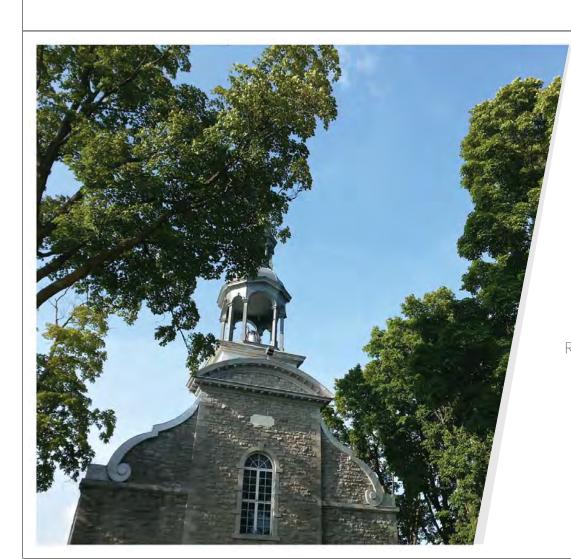
> Mission de la Municipalité de Chelsea

1.2 Développement durable

De nos jours, le développement durable est au centre des réflexions entourant la gestion du territoire et les interventions mises en œuvre sur ce dernier. Il est reconnu que les décisions prises en la matière doivent répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette vision à long terme s'appuie sur les trois dimensions indissociables du développement durable : l'environnement, l'aspect social et l'économie.

Les orientations du présent PADD se basent sur les principes des 17 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 adoptés par l'Organisation pour les Nations Unies en date du 1er janvier 2016.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉALISATION

2.1 Démarchage du projet

- 1) L'engagement : affirmation de la volonté municipale, par résolution 70-15 du Conseil municipal, d'accomplir des gestes concrets pour le développement durable ; confirmation d'un partenariat entre le CREDDO et la Municipalité et du budget (mars 2015).
- 2) La planification :
 - a) élaboration d'un diagnostic territorial (analyse FFOM) identifiant les forces, les faiblesses et les enjeux territoriaux actuels (automne 2015).
 - b) élaboration de la stratégie permettant de définir une vision commune à moyen et à long terme (2016) ; en fonction du diagnostic territorial, de cette vision et suite à la consultation des parties prenantes, définition des orientations et propositions prioritaires qui constitueront le PADD (hiver – printemps 2017).
 - c) élaboration du Plan d'action pour chaque objectif identifié, incluant des indicateurs et des cibles de performance (été - automne 2017).
- 3) La mise en œuvre : réalisation des actions ; le PADD s'échelonne sur une durée de 4 ans (2018-2022).
- 4) La mesure et la reddition de compte : évaluation et suivi en continu de l'efficacité des actions sur les 4 ans par la mesure des indicateurs.
- 5) L'évaluation : retour sur l'expérience et réflexion dans une optique d'amélio-

2.2 Diagnostic territorial

Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) a été réalisée à l'automne 2015 pour obtenir un diagnostic de la situation actuelle de la Municipalité. Ce diagnostic a été réalisé en deux étapes, soit par une revue des documents disponibles de la Municipalité et fournis par les groupes d'intérêts, et par des rencontres d'un groupe de travail représentatif de la communauté créé spécifiquement pour l'analyse FFOM. Les éléments ressortis du diagnostic, positifs comme limitants, ont contribué à établir les directions du PADD.

2.3 Vision, orientation et objectifs

Dans le but de parfaire les actions, et d'assurer l'acceptation du Plan dans la communauté et une vision à long terme adaptée aux réalités territoriales, différents acteurs du milieu ont été consultés au printemps 2017. Voici la liste de ces

- Action Chelsea pour le respect de l'environnement (ACRE)
- Commission de la capitale nationale (CCN)
- · Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais
- · Commerce Chelsea
- · Centre de services pour l'économie et l'emploi (CSÉE) des Collines-del'Outaouais
- · Tourisme Outaouais
- · Table autonome des aînés de l'Outaouais
- · Ancien maire de Chelsea et conseiller en planification stratégique et déve-
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



2.4 Consultation publique

Afin d'innover, de toucher un maximum de résidents ainsi que d'assurer sa transparence et l'acceptabilité par la communauté, la Municipalité de Chelsea a procédé à une consultation publique en ligne au moyen de la plate-forme Cocoriko. Ce médium a été préféré puisqu'il donne une voie à la majorité silencieuse et offre l'opportunité aux participants de s'affirmer de façon anonyme depuis le confort de leur maison. La figure suivante présente la page d'accueil de la plate-forme pour le PADD et quelques-uns de ses grands thèmes. Chacun de ses thèmes possédait entre 1 et 3 propositions sur lesquelles les résidents étaient invités à voter : totalement en accord, partiellement en accord, partiellement en désaccord ou totalement en désaccord ; et à apposer un commentaire s'ils le souhaitaient.

La consultation a eu lieu du 3 août au 4 septembre 2017. Sa promotion a été assurée au moyen de mentions et de placements publicitaires dans les médias sociaux (pages Facebook de la Municipalité, du CREDDO et de Cocoriko), sur le site web de la Municipalité, dans le bulletin Chelsea Express et dans le journal local LowDown (annexe 3).

Suite à la consultation publique, des ajustements dans le texte et dans les actions ont été apportées aux propositions qui ont reçu un appui inférieur à 75 % des votes dans le but d'assurer une meilleure compréhension et acceptabilité de la part des résidents. Les commentaires et les suggestions des résidents ont également contribué à bonifier les propositions lorsqu'applicable dans un contexte de développement durable.



2.4.1 Résultats sommaires

- 175 résidents, répartis sur l'ensemble des districts de Chelsea (annexe 1) ont participés à la consultation;
- * 1513 votes ont été obtenus et 87 % des votes sont favorables ou très favorables à l'une ou l'autre des propositions ;
- 100 % des propositions ont reçu un appui majoritaire ;
- Le thème avec le plus de membres inscrits (118) est : la réduction des émissions de GES et diversification des modes de déplacement;
- Le thème avec le moins de membres inscrits (73) est : la réduction de l'empreinte écologique du secteur résidentiel;
- À égalité, les deux propositions avec le plus haut taux de vote favorable (98 %) sont : la bonification de la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) et le contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE);
- La proposition avec le plus faible taux de vote favorable (68 %) est : l'encadrement de l'économie collaborative.

Les données détaillées ainsi que les commentaires des participants à la consultation sont présentés à l'annexe 2.

2.5 Adoption et réalisation

Il est prévu que le PADD 2018-2021 soit adopté par le conseil municipal lors de la séance d'avril 2018. Il deviendra alors une composante structurante du Plan d'urbanisme de la Municipalité. L'approbation du Plan par le conseil municipal est conditionnelle à l'obtention d'une subvention de la FCM pour la réalisation du présent PADD.

Le PADD sera mis à jour et renouvelé aux quatre ans. Un comité de suivi sera mis sur pied durant la première année d'exécution du plan afin notamment d'évaluer la progression de la réalisation des actions au moyen des indicateurs et de communiquer les résultats aux résidents.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021





 $\left(3\right)$

VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À CHELSEA

ENGAGER

les résidents dans le processus de gestion du changement.

DÉFINIR DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS,

un échéancier de réalisation et de suivi, des indicateurs de performance, des partenaires et des sources de financement pour sa mise œuvre.

INNOVER

en matière de développement durable.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021 1





ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les thèmes sont basés sur l'atteinte d'un équilibre entre les trois piliers interconnectés du développement durable : l'environnement, l'aspect social et l'économie. À ceci s'ajoute la gouvernance municipale afin d'assurer l'intégration des propositions dans les décisions de gestion du territoire. Voici les thèmes spécifiques à chaque pilier proposés pour le PADD de la municipalité de Chelsea :

1 ENVIRONNEMENT

- 1.1 Réduction des émissions de GES et diversification des modes de déplacement
- 1.2 Gestion des matières résiduelles
- 1.3 Aménagement du territoire
- 1.4 Protection et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité

2 SOCIAL

- 2.1 Mixité sociale et intergénérationnelle
- 2.2 Culture locale
- 2.3 Saines habitudes de vie

3 ÉCONOMIE

- 3.1 Réduire l'empreinte écologique du secteur résidentiel
- 3.2 Économie collaborative
- 3.3 Économie locale

4 GOUVERNANCE

4.1 Processus consultatif et décisionnel

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021

13



5

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2021

1 ENVIRONNEMENT

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
1.1 RÉDUCTION DES	ÉMISSIONS DE GES ET DIVERSIFICATION DES	MODES DE DÉP	PLACEMENT	1	
Encourager le transport actif et récréatif	Tenir compte des recommandations du Plan directeur des transports actifs dans le cadre des travaux routiers et d'aménagement du territoire	recteur des transports actifs dre des travaux routiers et Chelsea Chelsea	Municipalité de	Ratio nombre de km d'infrastructures dédié au transpor actif par rapport au nombre de km dédié au transport véhiculaire	
	Aménager des sentiers multifonctionnels	En continu	\$\$\$	Groupes communautaires,	Pourcentage de la population qui so déplace en transport actif Bilan annuel en sécurité routière
	Poursuivre le travail avec le MTQ pour 2019 revoir les normes de sécurité routière sur les artères principales Obtenir la certification Mouvement 2018 Vélosympathique	CLD des Collines, FCM	Obtention de la certification Mouvement Vélosympathique Nombre d'activités de sensibilisation		
	Promouvoir le transport actif auprès des résidents et des employés municipaux	En continu	< \$		
Encourager le transport électrique	Changer le cadre réglementaire pour encourager les bornes de recharge dans les constructions résidentielles et commerciales et dans les stationnements publics	2019		Porteur : Municipalité de Chelsea Partenaires : FCM, UMQ, MRC des Collines-de- l'Outaouais	Nombre de bornes électriques publiques et privées sur le territoire Pourcentage de la flotte municipale de véhicule électrique
	Poursuivre les efforts d'installation de bornes de recharge et d'approvisionnement en véhicule électrique dans la municipalité	En continu	\$\$\$		

À moins de mention contraire, les indicateurs devront avoir été évalués à l'échéance du présent Plan, soit 2021.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Municipalité de Chelsea 2018-2021 15



PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2021

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
Encourager l'optimisation des transports et les alternatives à la voiture	Réaliser un inventaire des GES des véhicules sur le territoire suite au Plan d'action visant la réduction des GES sur le territoire de la municipalité de Chelsea 2014 -2017	2020	\$\$	Porteur: MRC des Collines-de- l'Outaouais Partenaires: Municipalité	Calcul des émissions annuelles des gaz à effet de serre des voitures sur le territoire: CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O Calcul de la part modale du transport en commun et du
	Faire la promotion d'initiatives favorisant le covoiturage	En continu	<a>♠ \$	de Chelsea, Transcollines, CCN,	covoiturage pour la population active au moyen de sondage Nombre d'activités de
	Accompagner les sociétés de transport régional dans la bonification de l'offre de service de transport en commun sur le territoire de la Municipalité	En continu	\$\$	FCM, UMQ	Nombre d'activités de sensibilisation
	Se doter d'une réglementation sur la marche au ralenti et sensibiliser les résidents,les employés municipaux et les sous-traitants	2020			
1.2 GESTION DES MAT	IÈRES RÉSIDUELLES				
Bonifier la gestion des résidus verts et de la	Assurer l'implantation d'une collecte du compostage porte-à-porte	2019	\$\$\$	Porteur : Municipalité de Chelsea Partenaires : MRC des Collines-de- l'Outaouais, UMQ, FCM	Quantité moyenne annuelle de matière organique et résidus verts valorisée par la collecte municipale (kg/habitant) Nombre d'activités de sensibilisation
matière organique	Poursuivre les efforts de sensibilisation au compostage domestique	En continu	\$		

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
Assurer une meilleure gestion des matières résiduelles (GMR) dans les institutions,	Assurer une prise en charge par Commerce Chelsea de nouveaux commerçants souhaitant intégrer de meilleures pratiques en GMR	2018		Porteur : Municipalité de Chelsea Partenaire :	Quantité d'ICI possédant des collectes pour la matière recyclable et la matière organique Ratio de la quantité moyenne
commerces et industries (ICI)	Sensibiliser les commerces aux programmes et aux outils existants	En continu		Commerce Chelsea	annuelle de matière résiduelle valorisée par rapport à la quantité de matière allant à l'enfouissement
	Interdire l'élimination des matières recyclables	2019	-		Nombre d'activités de sensibilisation
Bonifier la gestion des résidus domestiques	Bonifier l'information de la Municipalité sur la collecte de RDD	2018		Porteur : Municipalité de Chelsea Partenaire : MRC des Collines-de- l'Outaouais	Nombre de collecte de RDD annuelle Taux de participation annuel à la collecte des RDD (nombre de participants par rapport à la population active)
dangereux (RDD)	Offrir une collecte supplémentaire annuelle des RDD	2018	\$		
1.3 AMÉNAGEMENT DI	J TERRITOIRE				
Préserver le caractère forestier de Chelsea	Mettre en vigueur la nouvelle réglementation relative à l'abattage d'arbres	2018		Porteur : Municipalité de Chelsea	Indice de canopée de la Municipalité Nombre de mesures d'application de la politique municipale de la forêt Nombre d'activités de sensibilisation
	Procéder à un inventaire du couvert forestier par imagerie aérienne	2020	\$\$	Partenaires : CCN, MRC des Collines-de- l'Outaouais, groupes communautaires, entre autres ACRE	
	Implanter une vision et une politique municipale de la forêt	2021			
	Sensibiliser les résidents aux bienfaits des forêts et à l'entretien écologique des terrains	En continu	\$		

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021



Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
Bonifier la gestion des eaux de pluie et des nappes phréatiques	Réaliser un inventaire des GES des fosses septiques du territoire suite au Plan d'action visant la réduction des GES sur le territoire de la municipalité de Chelsea 2014-2017	2020	\$\$	Porteur : Municipalité de Chelsea Partenaires : CCN, Action citoyenne	Calcul des émissions des gaz à effet de serre des fosses septiques sur le territoire : CH ₄ Pourcentage de surfaces
	Implanter des normes de bonnes pratiques pour la gestion écologique des fossés	2018			perméables publiques et privées possédant des mesures de gestion durable • Quantité d'eau traitée dans les infrastructures municipales
	Implanter des mesures de gestion durable des eaux de pluie pour les surfaces perméables (stationnements publics et privés, routes et pistes cyclables)	En continu	\$\$\$		Nombre d'activités de sensibilisation
	Sensibiliser les résidents et les employés municipaux à la réduction de la consommation d'eau	En continu			
1.4 PROTECTION ET V	ALORISATION DES MILIEUX NATURELS ET DI	E LA BIODIVERS	ITÉ		
Préserver les milieux naturels de haute valeur écologique	Poursuivre les efforts d'inventorisation des espèces en péril et des zones de haute valeur écologique	En continu	\$\$	Porteurs : Municipalité de Chelsea, ACRE Partenaire : CCN	Pourcentage du territoire dédié à la conservation et à la protection des milieux naturels et de la biodiversité Création et mise à jour de la cartographie des espèces en péril
	Élaborer un plan de conservation des milieux naturels de haute valeur	2019	\$\$		

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
Protéger les berges et les milieux humides	Communiquer les résultats du programme d'inspection des berges	2018		Porteur : Municipalité de	Indice de la qualité générale de l'eau du Québec (IQBP)
	Poursuivre l'acquisition de données sur le territoire	En continu	< \$	Chelsea Partenaires:	Pourcentage du territoire sondé Pourcentage des milieux humides possédant des mesures de
	Conjointement avec la MRC, identifier et mettre en place des mesures de protection des milieux humides de grande valeur	2019	\$\$	MRC des Collines- de-l'Outaouais, ABV des 7, groupes communautaires, entre autres ACRE et ARG, CCN	prosedant des mesures de protection Nombre d'activités de sensibilisation
	Sensibiliser la population à la réglementation de la MRC	En continu			
Contrôler les espèces exotiques	Sensibiliser les résidents, les employés municipaux et les sous-traitants	En continu	<>> \$	Porteur : Municipalité de	Création et mise à jour de la cartographie des EEE Nombre d'activités de contrôle et/ou de suppression des EEE Nombre d'activités de sensibilisation
envahissantes (EEE)	Réaliser un inventaire des EEE sur le territoire	2020	\$\$	Chelsea Partenaires:	
	Implanter des normes de bonnes pratiques pour gérer et limiter la propagation des EEE (ex. mise à l'eau d'embarcation)	2020	\$	CCN, groupes communautaires, entre autres ACRE	
	Élaborer un programme de suppression 2020				

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021 1



² SOCIAL

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
2.1 MIXITÉ SOCIALE E	T INTERGÉNÉRATIONNELLE		<u>'</u>		·
Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle	Promouvoir les résidences multigénérationnelles et pour aînés (ex. coopérative d'hébergement)	En continu		Porteurs: Comité de développement social, Table autonome des aînés des Collines Partenaires: CISSO, Municipalité de Chelsea, CIEL des Collines, Organismes	Ratio des profils sociodémographiques de la population
	Intégrer les recommandations de la Politique de la famille et des aînés quant à l'accessibilité à des habitations pour tous	En continu	-		Nombre de rencontres annuelles du comité de développement social Nombre d'activités intergénérationnelles
	Mettre sur pied une programmation d'activités intergénérationnelles	2018	< \$		
	Créer un comité de développement social qui assure notamment le suivi de la Politique de la famille et des aînés	2018		communautaires, Promoteurs immobiliers	
2.2 CULTURE LOCALE					
Valoriser les événements culturels locaux	Améliorer la promotion et le support municipal des événements de Chelsea et la coordination avec les partenaires régionaux	En continu	\$	Organismes évéi communautaires, entre autres La Fab et ch Mill évéi . Traf fest . Non	Nombre de participants aux événements Trafic sur la page internet des festivités de la Municipalité
	Adopter une politique d'événements écoresponsables et sensibiliser les organisateurs, commerçants et participants	2019			Nombre d'activités de sensibilisation

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
Valoriser le paysage culturel patrimonial	Créer une Charte des paysages et un mécanisme de préservation et de valorisation des paysages iconiques	2021		Porteur : Municipalité de Chelsea	Montant annuel investi dans la mise en valeur du patrimoine culturel Nombre de paysages iconiques
	Intégrer la Charte dans le Plan d'urbanisme de la Municipalité	2021	-	Partenaires : Organismes	préservés et/ou valorisés Nombre d'activités liées à la
	Créer de nouvelles randonnées historiques au sein de la Municipalité	En continu	\$\$	communautaires, entre autres la SHVG, Tourisme Outaouais, CCN, MRC des Collines-de- l'Outaouais	diffusion d'information historique
Bonifier l'offre d'espace public	Bonifier l'offre de mobilier public (poubelles multivoies, supports à vélo, bancs, structures de jeu, etc.)	En continu	\$\$\$	Porteur : Municipalité de Chelsea	Montant annuel octroyé à l'entretien et l'aménagement d'espaces publics
	Créer des espaces de socialisation inspirés de la Politique de la famille et des aînés : parcs, espaces verts, terrain de jeu, jardins communautaires et autres	En continu	\$\$\$	Partenaires: Commerce Chelsea, Organismes communautaires et associations des résidents	Superficie occupée par des espaces publics sur le territoire Pourcentage de la population qui habite à moins de 10 minutes de marche d'un espace de socialisation Niveau d'utilisation et capacité des installations et des équipements publics

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021 2 1



PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2021

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
2.3 SAINES HABITUD	ES DE VIE		·		•
Consolider l'offre en services sociaux et en santé	Avec les municipalités adjacentes, évaluer les besoins en soins de santé et faire les revendications nécessaires auprès des instances concernées	uer les besoins en soins de santé selon les CIEL des Collines, ire les revendications nécessaires besoins Municipalité de	CIEL des Collines, Municipalité de	Ratio des profils sociodémographiques de la population Ratio de l'offre en services sociaux	
	Planifier la venue de services sociaux conjointement au développement de nouveaux projets immobiliers (ex. garderies)	En continu, selon les besoins	-	Partenaires : MRC des Collines-de- l'Outaouais, CISSSO, Ministère de la Famille	par résident Ratio de l'offre en services de santé par résident Nombre d'infrastructures favorisant l'activité physique et les saines habitudes de vie Nombre d'activités de sensibilisation
	Consolider le rôle du CLSC dans la communauté	2018			
Valoriser de saines habitudes de vie	Adopter la Politique sur l'activité physique et le sport	2018	_	Porteur : Municipalité de	
	Adopter une résolution municipale stipulant le droit à un environnement sain (Bleu Terre)	2018	-	Chelsea Partenaires: CIEL des Collines, Organismes communautaires, Sentiers Chelsea Trails, UMQ, Fondation David Suzuki	
	Bonifier l'information du guide des loisirs pour inclure les produits et services du territoire	2019			

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Acteurs	Indicateurs
Assurer un milieu de vie sain dans les	Poursuivre les efforts municipaux d'atténuation du radon	En continu	<a>♠ \$	Porteur : Municipalité de Chelsea Partenaires : MRC des Collines-de- l'Outaouais, AQLPA, Santé Canada, CISSSO	Nombre de ménages participants aux efforts d'atténuation et
ménages	Sensibiliser la population aux impacts pour la santé du chauffage au bois et aux normes d'efficacités relatives aux poèles à bois	En continu	\$		d'acquisition de données (radon et particules fines) Nombre d'activités de sensibilisation
	Acquérir des données sur les quantités de particules fines dans les ménages liées à l'utilisation de poèle à bois	2020	\$\$		

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021 23



PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2021

³ ÉCONOMIE

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Actions	Indicateurs				
3.1 RÉDUIRE L'EMPRE	3.1 RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL								
Intégrer des principes d'écologisation¹ dans le secteur de la construction, rénovation et	Réaliser un inventaire des GES des bâtiments municipaux suite au Plan d'action visant la réduction des GES sur le territoire de la municipalité de Chelsea 2014-2017	M C	Municipalité de à effet de serre des bâ municipaux : CO ₂ , CH ₄ Partenaires : Portrait de la consomi	Calcul des émissions des gaz à effet de serre des bâtiments municipaux: CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O Portrait de la consommation énergétique des bâtiments pour les					
démolition (CRD)	Faire la promotion des programmes de financement existants pour la rénovation et la construction écoresponsable d'habitation	En continu		RESIGENTS, CENTEPRENEURS locaux, Commerce Chelsea, CLD des Collines, FCM, UMQ	secteurs résidentiel, municipal et commercial (énergie/m²) Nombre de projets en développement immobilier innovants				
	Encourager les initiatives écoénergétiques et les technologies innovantes : géothermie à grande échelle, panneaux solaires, etc.	En continu							
	Intégrer des principes d'écologisation dans les règlements d'urbanisme pour les nouvelles constructions et les rénovations majeures	2020							

^{1.} Écologisation = processus par lesquels l'environnement est pris en compte dans les [...] pratiques professionnelles. (Mormont, M. 2013. Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques. Natures Sciences Sociétés, vol. 21. p. 159-160. https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2013-2-page-159.htm)

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Actions	Indicateurs
3.2 ÉCONOMIE COLLA	BORATIVE	'	'	1	'
Soutenir les entrepreneurs locaux et les travailleurs autonomes	Favoriser l'implantation d'un espace coopératif pour les travailleurs (co-Working)	2018		Porteur : Éventuels membres Partenaires : SADC de Papineau, CLD des Collines, Commerce Chelsea, entrepreneurs locaux	Nombre d'entrepreneurs locaux et de travailleurs autonomes
Encadrer l'économie collaborative	Encourager les initiatives en économie collaborative (ex: bibliothèque d'outils ; prêt d'équipement de plein air ; potager à partager ; etc.)	En continu		Porteur: Municipalité de Chelsea Partenaires: Organismes communautaires	Nombre d'initiatives en économie collaborative Taux d'utilisation des véhicules en partage Évolution du marché de l'hébergement collaboratif sur une base annuelle
	Implanter un programme de voiture en partage	2018	\$\$\$		
	Revoir les règlements d'urbanisme pour encadrer l'hébergement touristique collaboratif	2018			(https://www.airdna.co/)
3.3 ÉCONOMIE LOCAL	E				
S'approvisionner de façon socialement	Développer une politique municipale d'achat local	2019	<a>♠ \$	Porteur : Municipalité de	Pourcentage d'achats locaux par la Municipalité Nombre d'ICI possédant une procédure d'approvisionnement local Nombre d'événement annuel d'échange de biens
responsable	Soutenir les groupes communautaires et les événements saisonniers d'échange de biens	En continu	\$	Chelsea Partenaires: Commerce Chelsea, Organismes communautaires	

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021 25



Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Actions	Indicateurs
Favoriser l'économie touristique locale	Favoriser l'augmentation de l'offre d'hébergement touristique dans un esprit de concertation	En continu	_	Porteur : Commerce Chelsea Partenaires : CCN, Tourisme Outaouais, Municipalité de Chelsea	Nombre de touristes sur une base annuelle Ratio de l'offre d'hébergement
	Assurer la présence de services de proximité dans l'offre touristique	En continu	-		touristique par rapport au nombre de touristes annuels
	Bonifier l'information touristique sur le site de la Municipalité	2018			Trafic sur la page internet « tourisme » de la Municipalité

4 GOUVERNANCE

Proposition	Actions	Échéancier	Ressources nécessaires	Actions	Indicateurs			
4.1 PROCESSUS CONSULTATIF ET DÉCISIONNEL								
et le suivi du Plan d'action en développement durable (PADD) Informavance Sensibi et les re	Créer un comité municipal de suivi du PADD	2018		Porteur : Municipalité de	Nombre d'actions du PADD réalisées			
	Revoir les objectifs et les actions sur une base annuelle	En continu		Chelsea Partenaires:	Nombre d'activités de sensibilisation			
	Informer les résidents sur les avancements	En continu	-	Organismes communautaires				
	Sensibiliser les employés municipaux et les résidents au concept de développement durable	En continu						







RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE





DONNÉES DE LA CONSULTATION ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
RÉDUCTION DES É	MISSIONS DE GES	ET DIVERSIFICATIO	ON DES MODES DE D	DÉPLACEMENT
Encourager le transport actif et récréatif	118	87,5 %	12,5 %	Je suis tout à fait d'accord. Il serait très important d'avoir une piste cyclable adéquate sur le chemin de la Mine pour permettre le transit sécuritaire à vélo de Chelsea à Gatineau/Ottawa. Il est serait très positif d'avoir un lien cyclable sécuritaire qui traverse la municipalité de Chelsea en dehors du Parc de la Gatineau. Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition. Il serait agréable d'avoir des pistes cyclables passant dans les zones boisées reliant les quartiers habités entre eux et permettant d'aller au centre-ville de Chelsea et à la bibliothèque. I would love to be able to bike (safely) with my family from Link Rd. to the bike paths leading to Ottawa and within Chelsea. To do this, I must (currently) use Mine Rd. I would love to have a bike path (or separate/extended shoulder) along Mine Rd Please!! Je vais au travail à vélo et les deux secteurs les plus dangereux de mon trajet sont le chemin de la Mine et le boulevard Saint-Raymond direction nord (la piste cyclable est du mauvais côté de la route). L'élargissement de la route ou l'ajout d'une piste cyclable qui rejoindraient les pistes de la CCN serait définitivement avantageux. De plus, il devrait y avoir des pistes qui mènent à Chelsea centre, encore pour la sécurité de tous. Certainly, I agree with this proposal. If we have more people moving around Chelsea using active modes, we will be more sustainable, more healthy, and more happy. I think it would make sense for the proposal above to include some more specific references to the following items:

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Municipalité de Chelsea 2018-2021 29



Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				 The need to make our roads safer through infrastructure that makes it easy and appealing for people of all ages to walk and bike to as many destinations as possible, at all times of year. In particular, actual vehicle speeds along most of Chelsea's major arteries are without question (i.e., as indicated with the World Health Organization) too fast at the moment to provide a basic level of safety.
				- The particular need to make it safe and appealing for children to walk and bike to schools and other destinations along local streets, roads, and paths at all times of year. Parents should not be forced to choose between driving them everywhere (and having them lose an opportunity to be healthy), or sending them out on dangerous roads. We can do better.
				 Le chemin de la mine est une route avec le potentiel d'une piste cyclable fort avantageuse, sa sécurité s'améliorerait, réduirait la circulation de nos résidents pour aller au travail, écoles. Elle apporterait aussi une clientèle pour nos commerçants. Merci.
				 Continuer la portion de la piste cyclable du chemin de la Mine du secteur Hull vers le centre de Chelsea par Notch semble avoir beaucoup de potentiel. En conjonction avec la proposition de transformer l'ancien chemin de fer en piste cyclable, il semble que la municipalité à l'opportunité de créer un circuit vélo très intéressent reliant Hull-Chelsea-Parc de la Gatineau. La portion du cyclotourisme n'est probablement pas à négliger, en plus d'accroître l'accessibilité par vélo au centre de Chelsea.
				 Il faudrait reconsidérer les Plans d'urbanisation et de Mouvements de masse actuels afin de mieux intégrer le transport actif. En particulier considérer l'aménagement de sentiers multifonctionnels au lieu de l'ajout de segments de routes dans des quartiers établis, comme l'extension du Chemin Dunn vers le Chemin Link.
				 I also agree with this proposal. Promoting active and recreational transport to encourage residents to change their commuting habits is very important.

Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				Infrastructure investments which truly reflect the way that people integrate active and recreational transport into their daily lives will be effective triggers to drive new behaviours which realize these stated outcomes. I think it would make sense for the proposal to include specific activities which help us better understand, and build empathy for the target users. I feel that designing for an amazing commuter experience will make the delivered solution more compelling for users, realize the stated goals, and provide a strong return on investment for Chelsea. For example, Mine Road is a key commuter connector between Old Chelsea and Gatineau. Currently, this corridor is very dangerous for cyclists of all skills, and would benefit from a strong user centred design – one which supports the needs of all users, year round. Je suis du Quartier 1 et je trouve dommage que la route 105 a été refaite au complet sans piste cyclable. Je supporte le sentier linéaire et j'aimerais y avoir un lien jusqu'à la piste cyclable de Hull. Ithink that cold weather is a practical limitation to measures that can be taken. I think parents of young children trying to get their kids to daycare and get to work on time must use their vehicle. Also, in my case, as I age i will not have the energy or health to walk to a bus stop and wait for a bus. I believe there is a large senior population in Chelsea.
Encourager le transport électrique	118	88,0 %	12,0 %	It will be interesting to consider a regional Electric Car-Sharing System. See this project example: https://fcm.ca/home/programs/green-municipal-fund/funded-initiatives.htm?lang=en&project=485bd5fa-0bdc-e511-af74-005056bc2614&srch=electric car. I entirely agree with this in principle, but the simple installation of charging stations, etc. will do nothing without encouraging electric/active transportation through better urban planning. Create neighbourhoods/places/destinations.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Municipalité de Chelsea 2018-2021 3 1



Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				Sprawl causes car use. Lower the need for a car and a reduction in emissions will follow. Il faut aussi continuer à encourager les modes de transport autres que l'automobile.
Encourager l'optimisation des transports et les alterna- tives à la voiture	118	91,5 %	8,5 %	E-byke The incredible potential of dramatically increasing cycling is captured for the first time in a scientific study carried out by ITDP and UC Davis. A Global High Shift Cycling Scenario shows that cycling and e-biking can cut energy use and CO2 emissions of urban transport by up to 10% by 2050 compared to current estimations, while saving society trillions of dollars. Je crois que favoriser le covoiturage est une excellente idée. Cependant, de bonifier le transport en commun, dans une petite municipalité comme la nôtre, semble peu réaliste et peu efficace. These measures will be difficult on an aging population.
GESTION DES MAT	' IÈRES RÉSIDUELL	ES		
Bonifier la gestion de la matière orga- nique et des résidus verts	90	84,4 %	15,6 %	I do my own backyard compost for most organic matter but no meats, paper products, etc. A pick-up option for these items would be favourable but not a high priority. "Continue efforts to increase composting awareness" Totally Agree with. Would like to do my own backyard compost, but I admit that I do a poor job at that level. I just moved from Gatineau a few years ago, and I generate much more "garbage" than I used to when I could compost it with municipal pick-up. I agree that increasing composting awareness is still the top priority, but for me, municipal pick up is as much important. Presque tous les habitants de Chelsea ont de la place pour faire du compost domestique. Ne serait-il pas plus avantageux environnementalement et

Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				économiquement de mettre en place les efforts et l'accompagnement nécessaires pour que chaque foyer réalise correctement son compost domestique plutôt que de faire une collecte porte-à-porte ? Il serait important et intéressant de sonder la population de Chelsea pour connaître le nombre d'entre eux qui font déjà du compost et le nombre de personnes qui voudraient réellement bénéficier d'une collecte porte-à-porte.
				Si nous voulons aller vers un mode de vie durable, nous ne pouvons pas nous contenter de mieux trier nos déchets, mais nous devons impérativement réduire nos quantités de déchets. Ne devrions-nous pas avoir un système de collecte qui souligne cet impératif et vise à atteindre cet objectif de réduction des déchets? Je propose donc que la municipalité de Chelsea implante un système de tarification ajusté en fonction de la quantité d'ordures générée par foyer (on ne parle pas ici du recyclage ou du compost, mais bien des ordures qui partent à l'enfouissement). Ce système de gestion des déchets est déjà en place dans la municipalité de Beaconsfield au Québec et a permis de significativement réduire la quantité de déchets générés par les ménages.
				Voici un article concernant le système de tarification ajustée qui existe à Beaconsfield: http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201506/13/ 01-4877708-le-payer-pour-jeter-arrive-a-beaconsfield.php.
				Je crois que le compost dans notre cour est important, car il limite les GES produits par le transport, mais il ne permet pas de composter certaines matières telles que la viande et les gras. Il est donc important d'avoir un système municipal de cueillette de compost qui permet de maximiser le pourcentage de résidu compostable et minimiser les déchets.
				I recommend that the Municipality and other relevant organisations undertake awareness and training programs on how to compost in your backyard. Some municipalities help citizens with the purchase of a composting bin. I personally use a tumbler from Lee Valley and put no organics in my garage to be picked up.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Municipalité de Chelsea 2018-2021 33



Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				I get one wheel barrow a year of rich compost. The primary schools would also be a good place for teaching children and their parents about composting. If organic material is picked up it should be used for municipal parks and gardens. Small signs could be placed to reinforce the message at these locations. We all live on large properties where we can perform our own composting. I do not want to increase my taxes to pay for composting pick up. I would like to have awareness on how to either start or improve my composting. I have been composting for 15 years in my backyard. There is no need to collect green waste. Those who do not compost on a 1+ acre property will not triage their waste for a green waste program.
Assurer une meilleure gestion des matières résiduelles (GMR) dans les institutions, commerces et industries (ICI)	90	93,0 %	7,0 %	I would go further and suggest that fines be issued to owners and businesses that put recyclable materials in the garbage. First offence a warning then a penalty. I agree entirely with the premise of this proposal, but I would suggest that if it is necessary for businesses it should be necessary for individuals too. Surely the principle should be universal and not simply punitive against business. Too easy for individuals to point their finger at commerce and then ignore their own responsibilities. An audit of the level of recycling of individuals in MRC showed that individuals could recycle 40% more than they did. Let's do a similar audit of businesses, give them 3-4 months to improve to 60% level of recycling, even provide access to resources (at full cost-recovery) to coach them, re-audit and then start fines if targets not reached. Once businesses are at the same level of recycling as individuals I would expect we can look at broader initiatives. Businesses and institutions should be expected to recycling like everyone else.

Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants	
Bonifier la ges- tion des résidus domestiques dangereux (RDD)	90	98,2 %	1,8 %	I would flag the following problem with DDW collection. The MRC will not take substances that are not in their original packaging. This is a problem. A solution is needed. Most times the person knows what it is and it could be handled in a safe manner by the DDW collection system. We don't need more information on DDW, what we need is access to be able to properly dispose more than once a year. Already drop batteries at the library, paint at Rona, car batteries, tires and used oil at Canadian Tire.	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
Préserver le caractère fores- tier de Chelsea	92	89,1 %	10,9 %	Il est inquiétant de voir de nouvelles résidences se construire suite à un abattage quasi complet des arbres de la propriété. I think that under the heading of "land use planning" there should really be some proposal dealing with the issue of the need to promote more compact, mixed-use, transit-oriented, walkable and bikeable neighbourhoods. There does not seem to be any mention of this fundamental aspect of sustainability anywhere in this consultation. I have made the same comment under the proposal for creating "eco-friendly neighbourhoods", but I think it is really a land-use planning issue. All good suggestions, however we need to do a lot more on this. Species diversity is in serious decline. In the last 40 years, human activity has caused over a 55% decline in wildlife populations. This is on average (some higher, i.e. amphibians at 85% decline, and songbirds 70% decline). http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/lpr_2016/. So what do we do: improve natural vegetation around homes and in our public spaces. Yes, maintain our tree canopy (require permits for cutting of trees, increase awareness across all ages, provide briefings to decision makers on the natural habitat, integrate nature in our planning. Require a tree care plan prepared by an arborist and biologist before building. Train excavators in these issues and improve practices. Encourage owners to	

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Municipalité de Chelsea 2018-2021 35



Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				reduce lawn (monoculture) surfaces that are basically sterile or dead habitat. This has the added benefit of reducing air pollution and noise caused by lawn mowers and tractors when there is less need for them. Get the MRC and Municipality to set themselves as examples. The MRC properties in the village are currently very poor examples. Support wildflower gardening and landscaping that creates more habitat for life rather then hardening it (concrete, stone and other dead materials). Set up demonstration plots. Something like the Fletcher Gardens at the Experimental Farm in Ottawa. Do seminars in the community with local gardeners and landscapers that are knowledgeable about nature. I agree with this proposal in principle as long as the criteria for forest protection and the rules associated with it are clearly defined. In past years, landowners who brought in experts to protect the forests were met with massive resistance from neighbouring residents when it was discovered that proper forest management included thinning the woods. I suspect that what residents really mean is "don't touch the forests", which is a very different policy. Nous devrions pouvoir gérer la forêt, incluant l'abattage d'arbres malades ou morts sans permis.
Bonifier la gestion des eaux de pluie et des nappes phréatiques	92	93,4 %	6,6 %	I agree with all but Chelsea requires that all new roads be paved and encourages existing roads to be paved which is inconsistent with item 2.

Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
PROTECTION ET V	ALORISATION DES	MILIEUX NATUREL	S ET DE LA BIODIVE	RSITÉ
Préserver les milieux natu- rels de haute valeur écolo- gique	88	94,0 %	6,0 %	 Une foire ou un salon pourrait être organisé pour encourager les ICI et les habitants de Chelsea à la préservation et la promotion des espèces locales. Cela pourrait être l'occasion de faire connaître les plantes locales qui devraient être davantage plantées pour promouvoir la biodiversité. Chelsea est un beau village, il le sera encore plus avec davantage de fleurs qui bénéficient également à protéger les abeilles et les papillons de plus en plus menacés. Il serait important dans le plan de conservation d'inclure la préservation et l'enrichissement des espaces verts du village par la plantation de plantes locales et la réduction des fréquences de coupe du gazon. Preservation is important but so are the rights of the landowners. This should be done in a fair manner. Awareness, awareness, awareness!!! There is not enough in this area. Schools have a big role to play with the young ones. Municipality council members and staff should be briefed/educated on these issues. Engage with provincial ministries and organizations to assist with information sessions. The local paper should have a weekly column and page on environmental issues. We are at a critical moment in human history in terms of our impact on the earth's ecosystems and resources. We must reduce our impact – be smarter, be more efficient and more appreciative of the magnificence of nature. This proposal means absolutely nothing as written. Of course there should be awareness and of course there should be protection. What if a 'valuable' area is identified? Is the Municipality of Chelsea going to pay fair market value to buy that land to preserve it? Will the Municipality spend the millions of dollars that are necessary to clean up areas that are already known to be both sensitive and polluted/threatened? In my experience, both the Municipality and taxpayares back way off from these sorts of proposals when it means that they will have to pay.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021 37





Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
Protéger les berges et les milieux humides	88	92,1 %	7,9 %	I agree entirely with the spirit of this proposal. I have little confidence, however, that the Municipality (read taxpayers) will be prepared to pay for the costs of expropriation associated with its full implementation.
Contrôler les espèces exo- tiques envahis- santes (EEE)	88	98,3 %	1,7 %	Aucun commentaire.
MIXITÉ SOCIALE ET	INTERGÉNÉRATIO	ONNELLE		
Favoriser la mixité sociale et intergénéra- tionnelle	86	90,3 %	9,7 %	Créer une coopérative de logement intergénérationnelle à Chelsea est une formidable idée! Seniors have a lot of experience and knowledge to offer. They want to contribute. It is up to us, the "younger" ones to enable this. It will be our turn next! A proper seniors policy must include substantive changes to the current zoning regime that would allow for the creation of mixed-use housing and seniors-specific housing in the context of a walkable, vibrant village setting. It is neither practical nor advisable to insist that housing be limited to larger houses on large lots. Proposals for apartments and smaller condo-style dwellings should not be overturned simply because they are not consistent with the types of dwellings that currently exist. Seniors (never mind millennials) increasingly want smaller units and to live in vibrant, walkable village settings. The Municipality currently discourages this by applying an onerous approvals process and by applying outdated and inappropriate setback and density requirements. Certaines municipalités explorent l'idée de permettre l'ajout de petits bâtiments à un lot avec maison existante pour créer un logis parental.

Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
CULTURE LOCALE				
Valoriser les événements culturels locaux	93	92,9 %	7,1 %	Ensure these events are well advertised. Improve the notification services from the Municipality of Chelsea website. The Municipality should be supportive of private individuals and organizations that wish to hold/promote cultural events. The Municipality is ill-equipped to get directly involved in the promotion/management of events and thus should limit its involvement to support for – not implementation of cultural events.
Valoriser le paysage cultu- rel patrimonial	93	88,7 %	11,3 %	Ce serait bien que Chelsea fasse la valorisation de son patrimoine historique et bâti. Les citoyens, anciens et récents (même ceux qui ne vivent pas de façon permanente), auraient beaucoup à en profiter et à bâtir un certain sentiment d'appartenance I would especially like to see the green space in the historical heart of Old Chelsea village preserved and not destroyed for parking spaces.
Bonifier l'offre d'espace public	93	80,3 %	19,7 %	Play area for children are very important. Actually, the municipality should spend more funds in children related activities and investments. It would be amazing to have a place at the heart of the village were families, friends and children could meet. This would really help build the community spirit in our beautiful village! Je crois que les parcs sont essentiels pour faire bouger les jeunes et les sortir de la maison. Ils sont des lieux de socialisation dans un monde réel plutôt que le monde virtuel que sont les Facebook et autres. Parks and play structures can promote passive recreation! I'd like to see a pump track, skate park and mountain bike skills courses near the community centre.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Municipalité de Chelsea 2018-2021 3 9



Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				The Municipality should incentivize developers to provide these items. Current policies strongly discourage developers from taking an active role in the creation of 'place'. It is only the determined few developers who create such spaces and when they do, they have to go against municipal regulations to do so. Stop punishing private investment in these areas and stop setting Municipal policy in accordance with the NIMBYs who argue that parks, trails, and pedestrian connections are 'bad'. Encourage the creation of 'place' and connection between 'places'. In addition to skate tracks etc. A tennis and basketball court included with a supervised/monitored club house and all can use for skating and other activities for all seasons. Give people a place to gather to play that doesn't cost a fortune.
SAINES HABITUDE	S DE VIE			
Consolider l'offre en ser- vices sociaux et en santé	80	96,2 %	3,8 %	More day care establishments is a real need in Chelsea. Our kids, and many of our neighbours had to send their kids in Gatineau, since the waiting list were too long here. I totally agree with the Day car section of this proposition.
Valoriser de saines habi- tudes de vie	80	84,9 %	15,1 %	L'activité physique et les saines habitudes de vie dans les familles et les communautés devraient aussi inclure l'intégration des chiens. Pour ce faire, Chelsea devrait se doter d'un parc à chiens. I agree with this in principle, but a Council resolution on healthy environment will not be worth the paper it is written on without a substantive change to the current zoning and regulatory regime that makes the creation of healthy spaces onerous and expensive.

DONNÉES DE LA CONSULTATION ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				Create a recreational space where residents, especially children of certain age can go to and socialize, play and be active without it having to be a structured expensive activity. Safe, healthy space to hang-out. Families are too scheduled and need a space to just socialise and meet your community.
Assurer un milieu de vie sain dans les ménages	80	75,6 %	24,4 %	Aucun commentaire.
RÉDUIRE L'EMPREI	NTE ÉCOLOGIQUE	DU SECTEUR RÉS	IDENTIEL	
Intégrer des principes d'écologisa- tion ¹ dans le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	73	82,9 %	17,1 %	Training for local builders on the Passive House standard would be an excellent investment. Normally, the term, "eco-friendly neighbourhood" would relate not just to the energy efficiency of particular homes, but also the degree to which they are compact, transit/sustainable transportation-oriented, and of a mixed-use nature that makes services and amenities accessible on foot (thus reducing driving). Technically, I think this point should be covered under the "land use planning" proposals of this consultation, but there is nothing to that effect there. I will make a comment to that effect there as well. Create financial disincentives to building very large homes ("monster homes"). The idea that simply addressing the technology of house construction without addressing the current requirements (actually incentives) to build everything for cars misses the point completely. I would not like to see wind farms or solar panel farms in Chelsea. The wind farms especially cause noise pollution for humans and have a negative effect on bird life.

 $^{1. \}quad \text{\'ecologisation = processus par lesquels l'environnement est pris en compte dans les } [...] \text{ pratiques professionnelles. } (Mormont, 2013)$

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Municipalité de Chelsea 2018-2021 4 1





Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
ÉCONOMIE COLLA	BORATIVE			
Soutenir les entrepreneurs locaux et les travailleurs autonomes	77	76,0 %	24,0 %	Tout à fait d'accord. Nous sommes de nombreux travailleurs autonomes à Chelsea, ainsi que de nombreux professionnels qui ont cette flexibilité de travailler à la maison, ou à l'extérieur du bureau. Ces espaces permettraient de diminuer l'utilisation de la voiture pour se diriger vers Gatineau/Ottawa. J'adore cette initiative! Bravo! If this were accompanied by substantive changes to the existing zoning regime (or preferably the abandonment of it altogether in its current form) that would allow for mixed-use commerce and mixed-use residential to co-exist, then great. The idea, however, that the Municipality would continue to segregate where people live and work and to isolate complementary forms of business from each other on the one hand and then try to artificially create an incubator for cooperation on the other hand is, well, pretty silly.
Encadrer l'économie collaborative	77	68,0 %	32,0 %	Toronto's proposed registration and licensing system for Airbnb-style short-term rentals will proceed to public consultations after Mayor John Tory's executive committee approved city staff's draft plan. The "One host, one home" rule has been proposed or adopted in several jurisdictions, including New York City, San Francisco and Vancouver. The intent is to discourage commercial operators from offering multiple listings, a practice that has been blamed for driving up rents and pushing out long-term tenants. Ido not agree that the municipal government should be able to restrict private homeowners' ability to rent their own homes – whether that be for short or long term leases. What about seniors who want to rent their houses for the winter while they are in Florida? Or someone who wants to augment their income by renting a room to cross-country ski buffs on weekends? Or someone who wants to keep their place in Chelsea, but is working on a temporary contract in another

DONNÉES DE LA CONSULTATION ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
				city and can't afford to pay for the upkeep of their house here without renting it out for March Break or the Christmas holidays? And what if they want to hire a property management company to look after it? Does that make it a commercial enterprise? And so what if it does? Isn't that the inherent right of a homeowner?
ÉCONOMIE LOCALE				
S'approvision- ner de façon socialement responsable	79	82,0 %	18,0 %	Aucun commentaire.
Favoriser l'éco- nomie touris- tique locale	79	79,6 %	20,4 %	Expand the Municipality's website to include tourism and local commerce information for visitors and residents. Invite the service of Airb&b and make things easier for residents to benefit of the service they provide. Also encourage and promote Uber or any taxi services to be offered so guests have choice when dining out etc. Favoriser de l'hébergement alternatif à Chelsea, qui a peu de possibilités d'hébergement genre hôtelier, favorise la découverte de la ville, l'utilisation des resto, épicerie, café, marché, parc de la Gatineau, Nordik etc. de notre communauté. Chelsea est un joyau à découvrir! Favoriser l'hébergement alternatif avec propriétaire occupant et logis conforme et sécuritaire, quelle belle option pour promouvoir la possibilité de découvrir Chelsea pour tous. Il ne faudrait pas que l'offre touristique se fasse au détriment des habitants de Chelsea. C'est bien de vouloir promouvoir le village et la municipalité, mais il ne faut pas que cela empêche les citoyens de jouir de leur milieu de vie.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE Municipalité de Chelsea 2018-2021 43





Proposition	Nombre de résidents inscrits à la proposition	Pourcentage de résidents favorables	Pourcentage de résidents défavorables	Commentaires des participants
PROCESSUS CONS	ULTATIF ET DÉCIS	IONNEL		
Assurer la réalisation et le suivi du Plan d'action en développement durable (PADD)	80	93,1 %	6,9 %	Il est absolument nécessaire que les résidents puissent suivre les avancées du PADD. Cette plateforme est une incroyable initiative de la part de la municipalité pour consulter ses citoyens, il faut continuer sur cette voie! Bravo! La sensibilisation des employés municipaux devrait être faite dans tous les champs d'action de la municipalité. Je crois qu'il est de la responsabilité de la municipalité d'informer ses employés. Pourquoi consulter sur ces sujets? Ensure the information is public and the processes transparent. Engage with citizens. Encourage public and institutional collaboration – build trust, work together, experience the sharing of a vision and working on those goals.



The Low Down to Hull & Back News

Aug. 16 - Aug. 22, 2017

Chelsea looks to a sustainable future

word of our era, and the Municipality of Chelsea is reaching out to residents to get their take on the health and well being of

their community. Chelsea is looking to incorporate the concepts of sustainable development in its Land-use and Urban Planning Master Plan. and has mandated the Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) to help it develop a Sustainable Development Action Plan (SDAP). After consulting with a number of stakeholders - including Action Chelsea for the Respect of the

Commerce, and the Des Collines Seniors' Roundtable, among many others - CREDDO ana-lyzed the strengths and weak-nesses of the municipality in sustainable terms with a view to creating a long-term approach to ensuring resources are used wisely to the benefit of every

demographic. It has also designed an online consultation tool to find out what residents thoughts are on the initiative. Users can offer comments as well as analyze the results of what others have posted. The public consulta-tion is accessible until Sept. 1

Sustainable - It's the buzz Environment (ACRE), Chelsea at https://chelsea.cocoriko.org/ respondents will need to create a user profile to participate, but will not have to reveal their identities.

Chelsea's initiative is based on the principles of the 17 Goals of the 2030 Agenda for Sustain able Development of the United Nations. These include targets such as good health and well being, gender equality, affordable and clean energy, access to employment, economic growth, and action on climate change. The results of the consultation will be presented to Chelsea's municipal council once they have been collated, and will then form the basis of the Action

Mention de la consultation publique dans l'édition du 16 août 2017 du journal local anglophone le LowDown.

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE





Mention de la consultation publique dans l'édition du mois d'août 2017 du journal de la municipalité le Chelsea Express.



Réalisation

Municipalité de Chelsea

Mélanie Lacroix | Conseillère en environnement et en développement durable Nicolas Falardeau | Coordonateur du Service de l'urbanisme et du développement durable Maria Elena Isaza | Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Vanessa Préfontaine | Chargée de projet en développement durable

Benoit Delage | Directeur général Nicolas Greugny | Coordonateur de projet Laeticia McCue | Chargée de projet

Consultante indépendante en développement durable

Stéphanie Beauregard

Consultation des parties prenantes

Marie-Pierre Drolet | Directrice, Table autonome des aînés des Collines

Mona Francoeur | Conseillère en développement stratégique, Tourisme Outaouais

Catherine Kammer-Mayer | Directrice générale, Centre local de développement des Collines

Louise Marchildon | Directrice générale, Centre local de développement des Collines Jean Perras | Conseiller indépendant en planification stratégique et développement durable

Isaël Poirier | Conseiller régional, Fédération canadienne des municipalités

Manuela Teixiera | Présidente, Tourisme Outaouais

 $\label{eq:CatherineVerreault} \begin{array}{c} \text{Catherine Verreault} & \text{| Gestionnaire principale, Ressources naturelles et terrains;} \\ \text{Commission de la capitale nationale} \end{array}$

Carrie Wallace | Commerce Chelsea

Stephen Woodley | Action Chelsea pour le respect de l'environnement Carolyn Farquhar | Action Chelsea pour le respect de l'environnement Joanne Hamilton | Action Chelsea pour le respect de l'environnement

Consultation publique

Yves Alary | Co-fondateur et président Michelle Couturier | Gestionnaire de projet

Graphisme

Léonie Clermont



PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Municipalité de Chelsea 2018-2021 4 7

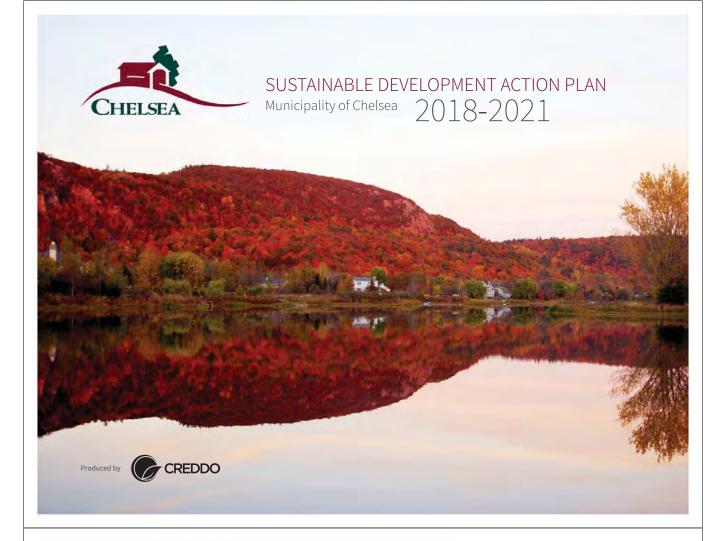




TABLE OF CONTENTS

- 3 List of Acronyms
- 3 List of Abbreviations
- 4 Context
 - 5 Sustainable Development
- 6 Implementation
 - 7 Stages
 - 7 Territorial Diagnosis
 - 7 Vision, Orientation and Goals
 - 8 Public Consultation
 - 9 Summary Results
 - 9 Adoption and Implementation
- 10 Chelsea's Vision for Sustainable Development
- 12 Orientation and Goals
- 14 Sustainable Development Action Plan 2018-2021
- 27 Appendices
 - 28 Appendix 1 Geographical Distribution of the Public Consultation Participants
 - 29 Appendix 2 Consultation Data and Participants' Comments
 - 45 Appendix 3 Media Coverage
- 47 Working Team



LIST OF ACRONYMS

Agency of 7 Watershed ABV des 7

Action Chelsea for the Respect of the Environment ACRE

AQLPA Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

CISSSO Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais

CLSC Health and Social Services Centre

CREDDO Regional Council for the Environment and Sustainable Development of Outaouais

CSÉE des Collines-Centre de services pour l'économie et l'emploi des

de-l'Outaouais Collines-de-l'Outaouais

Chelsea Youth Cooperative

CLD des Collines Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais

FCM Federation of Canadian Municipalities FOG Friends of the Gatineau River GMF Green Municipal Fund

GVHS Gatineau Valley Historical Society

MDDELCC Department of Sustainable Development, Environment and the

Fight Against Climate Change

NCC National Capital Commission Regional County Municipality

SADC de Papineau Société d'aide au développement de la collectivité de Papineau Inc.

Union des Municipalités du Québec

LIST OF ABBREVIATIONS

DDW Dangerous Domestic Waste (that cannot be thrown out

with regular household waste or in a recycling bin)

GHG Greenhouse Gases

IAS Invasive Alien Species

ICI Industrial, Commercial and Institutional

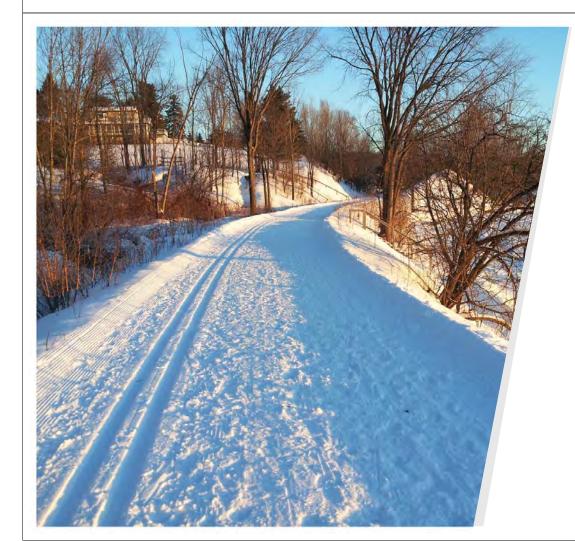
SDAP Sustainable Development Action Plan

Waste management

WMP Waste Management Plan





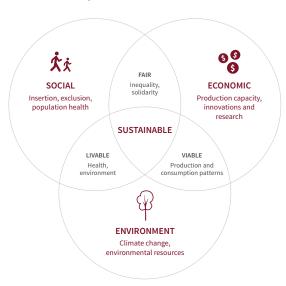




CONTEXT

1)

The Municipality of Chelsea, concerned with the well-being of its residents, and the legacy that will be transmitted to future generations, wishes to include the principles of sustainable development within its Land-use and Urban Master Plan; its mission being consistent with such principles. To that end, the Regional Council for the Environment and Sustainable Development of Outaouais was mandated to develop the municipality's Sustainable Development Action Plan (SDAP). The SDAP is a tool for good governance that complements municipal planning tools and helps identify and prioritize actions, while consolidating actions that already exist.



"To improve the quality of life for current and future generations, by offering community, cultural and recreational services and activities, the protection and enhancement of the environment, the economic development and the preservation of territorial boundaries."

> Mission of the Municipality of Chelsea

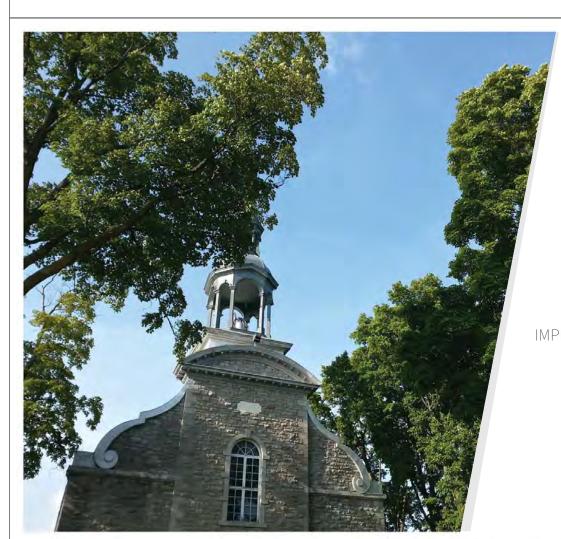
1.2 Sustainable Development

primary concern when it comes to land-use management on a territory. It is recognized that decisions must meet the needs of the present residents without compromising the ability of future generations to meet their needs. This long-term vision builds on the three interrelated pillars of sustainable development: the environment, the social and the economy.

The SDAP orientations are based on the principles of the 17 Goals of the 2030 Agenda for Sustainable Development adopted by the United Nations on January 1, 2016.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN Municipality of Chelsea 2018-2021

5



2 IMPLEMENTATION

2

2.1 Stages

- Commitment: Affirmation of the municipal willingness, by a municipal Council resolution, to accomplish concrete sustainable development actions; confirmation of a partnership between the CREDDO and the Municipality, and of the budget (summer 2015).
- 2) Plannina:
 - a) Development of a territorial diagnosis (SWOT analysis) identifying strengths, weaknesses and current territorial issues (fall 2015).
 - b) Development of a strategy to define a common vision in the medium and long-term (2016); based on the territorial diagnosis, the vision and following the consultation of stakeholders, definition of the guidelines and priority proposals which will constitute the Action Plan (winter – spring 2017)
 - c) Development of the Action Plan for each identified objective, including indicators and performance targets (fall 2017).
- 3) Implementation: Implementation of the actions; the SDAP spans a period of four years.
- 4) Measure and Accountability: Assessment and continuous monitoring of the actions' effectiveness over four years by the measurement of indicators.
- Evaluation: Feedback assessment and reflection in a perspective of continuous improvement.

2.2 Territorial Diagnosis

An analysis of the strengths, weaknesses, opportunities and threats (SWOT) was conducted in the fall of 2015 to obtain a diagnosis of the Municipality's current situation. This diagnosis was carried out in two stages: first, municipal documents and those provided by interest groups were reviewed, and secondly, meetings of a working group made up of representatives of the community, created specifically for the SWOT analysis, were held. The elements that emerged from the diagnosis, both positive and less positive, helped to establish the direction of the SDAP.

2.3 Vision, Orientation and Goals

In order to refine the actions of the Plan and ensure a long-term vision adapted to the territory's realities and its acceptance by the community, various stakeholders were consulted in the spring of 2017. Here is the list:

- Action Chelsea for the Respect of the Environment (ACRE)
- Centre de services pour l'économie et l'emploi (CSÉE) des Collines-del'Outaouais
- Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais
- Chelsea Commerce
- Des Collines Seniors' Roundtable
- Federation of Canadian Municipalities (FCM)
- Former Mayor of Chelsea and advisor in strategic planning and sustainable development
- · National Capital Commission (NCC)
- Outaouais Tourism

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN Municipality of Chelsea 2018-2021 7



2.4 Public Consultation

The Municipality of Chelsea conducted an online public consultation using the Cocoriko platform, in order to innovate, reach as many residents as possible and ensure the consultation's transparency and acceptability by the community. This medium was preferred because it gave a voice to a silent majority and offered participants the opportunity to assert themselves anonymously from the comfort of their homes. The following figure shows the platform's homepage for the SDAP and some of its major themes. Each of its themes had between 1 and 3 proposals on which residents were invited to vote either "agree completely", "partially agree", "partially disagree" or "completely disagree". They could also add comments, if they wished.

The consultation took place August 3 to September 4, 2017. Posts and advertising on social media (Municipality's Facebook page, CREDDO and Cocoriko), on the Municipality's website, in the Chelsea Express bulletin and in the local newspaper LowDown (Appendix 3) were used to promote the consultation process.

Following the public consultation, adjustments were made to any text and proposed action that had received less than a 75% approval rating to ensure a better understanding and acceptability by residents.



2.4.1 Summary Results

- 175 residents, covering all the districts of Chelsea (Appendix 1) participated in the consultation:
- There was 1,513 votes and 87% of them were favourable or very favourable to one proposal or another;
- 100% of the proposals received majority support;
- The theme with the most registered members (118) was: reducing GHG emissions and diversifying modes of transportation;
- The theme with the fewest registered members (73) was: reducing the ecological footprint of the residential sector;
- Two proposals equally received the highest favourable voting rate (98%) and were: the improvement of the management of dangerous domestic waste (DDW) and the control of invasive alien species (IAS);
- The proposal with the lowest favourable voting rate (68%) was: the management of the collaborative economy.

The detailed data and the comments from the consultation participants are presented in Appendix 2.

2.5 Adoption and Implementation

It is expected that the municipal council will adopt the 2018-2021 SDAP during its regular meeting in April 2018, and will then become a structuring component of the Municipality's Urban Master Plan. The approval of the Plan by City Council is conditional to obtaining a grant from the FCM for the completion of this SDAP.

The SDAP will be updated and renewed every four years. A follow-up committee will be established during the plan's first year, more specifically to evaluate the results regarding the implementation of the actions, as measured by the indicators, and to communicate these results to the residents.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN Municipality of Chelsea 2018-2021





3

CHELSEA'S VISION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

ENGAGE

residents in the change management mechanism.

ESTABLISH GOALS AND ACTIONS,

targets and monitoring schedules, performance indicators, partners and financial resources for its implementation.

BE PROACTIVE

in sustainable development.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN
Municipality of Chelsea 2018-2021 1







ORIENTATION AND GOALS

Proposals aim to achieve a balance among the three interrelated pillars of sustainable development, namely the environmental, social and economic pillars. In addition, municipal governance helps ensure the integration of the proposals in land-use planning decision-making. Following are the specific themes in each pillar proposed for the Municipality of Chelsea's SDAP:

ENVIRONMENT

- 1.1. Reduction of GHG emissions and the diversification of transportation modes
- 1.2. Waste management
- 1.3. Land-use planning
- 1.4. Protection and enhancement of natural environments and biodiversity

2 SOCIAL

- 2.1. Social and intergenerational diversity
- 2.2. Local culture
- 2.3. Healthy lifestyle

ECONOMY

- 3.1. Reduce environmental footprint for the residential sector
- 3.2. Collaborative economy
- 3.3. Local economy

GOVERNANCE

4.1 Advisory and decision-making process

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN
Municipality of Chelsea 2018-2021 13



SUSTAINABLE DEVELOPMENT **ACTION PLAN** 2018-2021

1 ENVIRONMENT

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators	
1.1 REDUCTION OF	GHG EMISSIONS AND THE DIVERSIFICATION OF	TRANSPORTA	TION MODES	'	1	
Promote active and recreational transportation	Take account of the Active Transportation Masterplan recommendations in the context of roadwork and land-use planning	Ongoing	-	Lead: Municipality of Chelsea Partners:	The ratio of km of infrastructure dedicated to active transport to the km dedicated to vehicular transport Percentage of the population that	
	Construct multifunctional trails in Chelsea	Ongoing	\$\$\$	Community groups, Des Collines-de- l'Outaouais RCM, CLD des Collines, FCM	travels using a means of active transport	
	Continue working with the MTQ to revise road safety standards for main roads	2019			Annual report on road safety Obtain Vélosympathique certification Number of activities to promote awareness	
	Obtain the Mouvement Vélosympathique Certification	2018				
	Promote active transportation among citizens and municipal employees	Ongoing	\$			
Promote electric transportation	Modify the regulatory framework in order to encourage the implementation of charging stations in residential and commercial constructions and in public parkings	2019		Lead: Municipality of Chelsea Partners: FCM, UMO,	Number of public and private electrical charging stations within the Municipality Percentage of municipal vehicles that are electric	
	Continue the Municipality's efforts regarding the installation of charging stations and supply of electric vehicles	Ongoing	\$\$\$	Des Collines-de- l'Outaouais RCM		

Unless otherwise specified, the indicators must be evaluated by the end of this Plan, ie 2021.

□ Human Resources \$ = 0\$ to 10,000\$ \$\$ = 10,000\$ to 50,000\$ \$\$\$ = 50,000\$ and more

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN Municipality of Chelsea 2018-2021 15



Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators
Encourage transport optimization and alternatives to the car	As per the Chelsea's 2014-2017 Action Plan to reduce GHG, conduct an inventory of the GHG for vehicles within the Municipality	Des Collines-de-		Calculation of the annual greenhouse gas emissions of cars within the territory: CO ₂ , CH ₄ et N ₂ C Calculation of the modal share of	
	Promote initiatives that encourage carpooling	Ongoing	© \$	Municipality of Chelsea,	public transit and carpooling for the workforce by means of a survey
	Support regional transportation companies in the improvement of public transit services within the Municipality	Ongoing	\$\$	Transcollines, NCC, FCM, UMQ	Number of activities to promote awareness
	Adopt control regulations regarding idling and raise awareness on this subject among residents, municipal employees and subcontractors	2020			
1.2 WASTE MANAGEMI	ENT				
Improve green residue and organic waste	Ensure the establishment of a door-to- door compost collection	2019	\$\$\$	Lead: Municipality of	Average quantity of organic waste and green waste recovered by the municipal collection (kg/resident) annually Number of activities to promote awareness
management	Continue efforts to increase composting awareness	Ongoing	\$	Chelsea Partners: Des Collines-de- l'Outaouais RCM, UMQ, FCM	

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators	
Ensure better waste management (WM) in institutions,	Ensuring support from Chelsea Commerce for new merchants who wish to improve their WM practices	2018		Lead: Municipality of Chelsea	Number of ICIs that have recycling and organic waste pickup Ratio of the annual average amount	
commerce and industries (ICIs)	Inform businesses about available programs and tools	Ongoing		Partner: Chelsea Commerce	of residual waste recovered in relation to the quantity of waste going to landfill	
	Prohibit disposal of recyclable materials	2019	-		Number of activities to promote awareness	
Improve dangerous domestic waste	Improve the Municipality's information about DDW collection	2018	0	Lead: Municipality of Chelsea Partner: Des Collines-de- l'Outaouais RCM	Number of DDW collections in a year Annual participation rate for the DDW collection (number of participants in relation to the active population)	
(DDW) management	Offer an additional yearly DDW collection	2018	\$			
1.3 LAND-USE PLANN	IING					
Preserve the forest aspect of Chelsea	Adopt the new regulations related to tree cutting	2018		Lead: Municipality of	Municipality's Canopy Index Number of measures implemented from the municipal forest policy Number of activities to promote awareness	
	Conduct an inventory of the forest cover using aerial imagery	2020	\$\$	Chelsea Partners:		
	Establish a vision and a municipal forest policy	2021		NCC, Des Collines- de-l'Outaouais RCM, community groups,		
	Educate residents about the benefits of forests and the ecological maintenance of land	Ongoing	<a>\$	ACRE among others		

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN
Municipality of Chelsea 2018-2021 1



SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN 2018-2021

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators
Improve rainwater and water table management	As per Chelsea's 2014-2017 Action Plan to reduce GHG, conduct an inventory of the GHG emitted from septic tanks within the Municipality	2020	\$\$	Lead: Municipality of Chelsea	Calculation of greenhouse gas emissions from septic tanks within the Municipality: CH ₄
	Establish best practice standards for the ecological management of ditches	2018		Partners: NCC, Citizen action	Percentage of public and private permeable surfaces with sustainable management measures
	Establish sustainable rainwater management measures for permeable surfaces (parking lots, roads and cycling paths)	Ongoing	\$\$\$		Quantity of water treated in municipal infrastructures Number of activities to promote awareness
	Raise citizen and municipal employees' awareness toward water use reduction	Ongoing	©		
1.4 PROTECTION AND	ENHANCEMENT OF NATURAL ENVIRONMEN	TS AND BIODIV	ERSITY		
Preserve natural environments of high ecological value	Maintain inventory efforts of endangered species and high ecological value areas	Ongoing	\$\$	Leads: Municipality of Chelsea, ACRE	Percentage of the territory dedicated to the conservation and protection of natural environments and biodiversity Create and update the map of endangered species
	Develop a conservation plan for highly valuable natural environments	2019	\$\$	Partner: NCC	

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators	
Protect banks and wetlands	Communicate monitoring results to the population	2018		Lead: Municipality of	Water Quality Index of Quebec Percentage of the territory surveyed Percentage of wetlands with protective measures Number of activities to promote awareness	
	Continue data acquisition on the territory	Ongoing	< \$	Chelsea Partners: Des Collines-de-		
	In partnership with the RCM, Identify and protect highly valuable wetlands	2019	\$\$	l'Outaouais RCM, ABV des 7, community		
	Raise the population's awareness with regards to the RCM's regulations	Ongoing		groups, ACRE and FOG among others, NCC		
Control invasive alien species (IAS)	Raise awareness of citizens, municipal employees and subcontractors	Ongoing	<a>♠ \$	Lead: Municipality of	Create and update the map of IAS Number of control and/or elimination activities for IAS Number of activities to promote	
	Make an inventory of IAS on the territory	2020	\$\$	Chelsea Partners:		
	Establish best practice standards in order to manage and limit the spread of IAS (e.g. boat launching)	2020	\$	NCC, community groups, ACRE among others	awareness	
	Develop a program for the suppression and collection of aquatic and terrestrial IAS	2020				

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN Municipality of Chelsea 2018-2021



SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN 2018-2021

² SOCIAL

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators	
2.1 SOCIAL AND INTE	RGENERATIONAL DIVERSITY		'	'	1	
Foster social and intergenerational	Promote multigenerational and seniors' residences (e.g. cooperative housing)	Ongoing		Social development committee, Des Collines Seniors' Roundtable	Ratio of the population's sociodemographic profiles	
diversity	Integrate the Family and Seniors Policy recommendations regarding the accessibility to homes for everyone	Ongoing	_		Number of annual meetings of the social development committee Number of intergenerational activities	
	Establish a programming of intergenerational activities	2018	<a>♠ \$			
	Create a social development committee which also follows up on the Family and Seniors' Policy	2018				
2.2 LOCAL CULTURE						
Promote local cultural events	Improve the promotion of events occurring in Chelsea and their coordination with regional partners	Ongoing	<₽\$	Leads: Community organizations, La Fab	Number of participants at the events Traffic on the Municipality's event	
	Adopt a policy of eco-friendly events and raise awareness among organizers, merchants and participants	2019		and Mill Road among others Partners: Outaouais Tourism, Municipality of Chelsea, NCC, Des Collines CLD, Chelsea Commerce, GVHS	website Number of activities to promote awareness	

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators
Highlight the cultural landscape and heritage	pe and preservation mechanism for iconic Municipality of	Municipality of	Annual amount invested on showcasing cultural heritage Number of iconic landscapes that		
	Integrate the Charter in the municipality's Master Plan	2021	_	Partners: Community	Number of activities related to
	Create new historical excursions	Ongoing	\$\$	organizations, the GVHS, Outaouais Tourism, NCC, Des Collines-de- l'Outaouais RCM	the broadcasting of historical information
Improve public spaces	Improve public furniture (multipanel waste stations, bike stands, benches, play structures, etc.)	Ongoing	\$\$\$	Lead: Municipality of Chelsea	Annual amount allocated to the planning and maintenance of public spaces
	Create socializing spaces inspired by the Family and Seniors' Policy: parks, green spaces, playgrounds, community gardens, etc.	Ongoing	\$\$\$	Partners: Chelsea Commerce, Community organizations and residents' associations	Surface area occupied by public spaces within the Municipality Percentage of the population living within 10 minutes of an area dedicated to socialization Level of use and the capacity of public facilities and equipment

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN Municipality of Chelsea 2018-2021 2



SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN 2018-2021

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators
2.3 HEALTHY LIFEST	/LE	'	'	'	
Consolidate social and health services	Along with surrounding municipalities, assess the needs in healthcare and lobby with relevant organizations	Ongoing, as needed		Leads: CIEL des Collines, Municipality of Chelsea Partners: Des Collines-de- l'Outaouais RCM, CISSSO, Ministry of the family	Ratio of the population's sociodemographic profiles Ratio of the supply of social services per resident Ratio of health services per resident
	Provide for future social service needs in conjunction with the development of new real estate projects (e.g. day care)	Ongoing, as needed	-		
	Strengthen the CLSC's role within the community	2018			
Promote a healthy lifestyle	Adopt the policy on physical activity and sport	2018	-	Lead: Municipality of Chelsea Partners: CIEL des Collines, community organizations, Chelsea Trails, UMQ, David Suzuki Foundation	Number of infrastructures promoting physical activity and healthy lifestyles Number of activities to promote awareness
	Adopt a municipal resolution stipulating the right to a healthy environment (Blue Dot)	2018	_		
	Improve the information found in the Recreation Guide to include the Municipality's products and services	2019			
Ensure a healthy environment in households	Continue municipal efforts to mitigate radon	Ongoing	<a>♠ \$	Lead: Municipality of Chelsea Partners: Des Collines-de- l'Outaouais RCM, AQLPA, Health Canada, CISSSO	Number of households participating in mitigation and data acquisition efforts (radon and fine particles) Number of activities to promote awareness
	Educate the population on the health impacts of wood-burning stoves heating and efficiency standards.	Ongoing	\$ \$		
	Acquire data about household wood- burning appliances	2020	\$\$		

³ ECONOMY

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators
3.1 REDUCE ENVIRO	NMENTAL FOOTPRINT OF THE RESIDENTIAL S	ECTOR	'	1	1
Integrate green principles into the construction, renovation and demolition (CRD) sectors	Conduct a GHG Inventory of the Municipal Buildings as per the recommendations of the municipality of Chelsea's GHG Reduction Action Plan 2014-2017	2020	\$\$	Lead: Municipality of Chelsea Partners: Residents, Local entrepreneurs, Chelsea Commerce, Des Collines CLD, FCM, UMQ	Calculation of greenhouse gas emissions from municipal buildings: CO ₂ , CH ₄ and N ₂ O An overview of energy consumption of buildings in the residential, municipal and commercial sectors (energy/m²) Number of innovative real estate development projects
	Promote existing funding programs for eco-friendly renovation and construction practices	Ongoing			
	Encourage energy efficient initiatives and innovative technologies: large scale geothermal energy, solar panels, etc.	Ongoing	♠ \$		
	Integrate green principles into the urban planning regulations of new constructions and major renovations	2020			
3.2 COLLABORATIVE	ECONOMY				
Support local entrepreneurs and self-employed workers	Promote the implementation of a cooperative working space 2018	2018		Lead: Potential members	Number of local entrepreneurs an self-employed workers
				Partners: SADC de Papineau, Des Collines CLD, Chelsea Commerce, local entrepreneurs	

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN
Municipality of Chelsea 2018-2021 23



Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators
Regulate collaborative economy	Assess collaborative economy opportunities (e.g. tool library; outdoor equipment loan; gardens to share; etc.)	Ongoing		Municipality of Chelsea Utilisation rate of car-shar vehicles Community Market progression of coll	Number of collaborative economy initiatives Utilisation rate of car-sharing
	Establish a carpooling program	2018	\$\$\$		Market progression of collaborative housing on an annual basis (https://
	Review urban planning by-laws to regulate collaborative tourist accommodations	2018	<a>♠ \$		
3.3 LOCAL ECONOMY					
Socially responsible procurement	Develop a "buy local" municipal policy	2019	<a>♠ \$	Municipality of Chelsea the Municipality Number of ICIs that have a procedure or local supply	Percentage of local purchases by the Municipality
	Support community groups and seasonal events for the exchange of goods among residents	Ongoing	\$		Number of annual events involving

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators
Foster local tourism economy	Increase tourist accommodations and in the spirit of cooperation, keep residents informed throughout the process	Ongoing	-	Chelsea Commerce Partners: NCC, Outaouais • Ratio of tour the number • Traffic on th	Number of tourists annually Ratio of tourist accommodation to the number of annual tourists Traffic on the Municipality's
	Ensure the presence of local services in the development of tourism offer	Ongoing	-		"Tourism" website
	Improve tourist information on the Municipality's website	2018			

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN
Municipality of Chelsea 2018-2021 25



4 GOVERNANCE

Proposal	Future Actions	Timeline	Resources	Stakeholders	Indicators
4.1 ADVISORY AND DE	ECISION-MAKING PROCESS				'
Ensure the implementation and monitoring of the Sustainable Development Action Plan (SDAP)	Create an SDAP follow-up municipal committee	2018		Municipality of SDAP	Number of actions achieved by the SDAP
	Review goals and actions on an annual basis	Ongoing	©		Number of awareness activities
	Inform residents about the plan's progression	Ongoing	-		
	Raise awareness of municipal employees and residents toward the concept of sustainable development	Ongoing	♠ \$		





GEOGRAPHICAL DISTRIBUTION OF THE PUBLIC CONSULTATION PARTICIPANTS





Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments				
REDUCTION OF GH	REDUCTION OF GHG EMISSIONS AND THE DIVERSIFICATION OF TRANSPORTATION MODES							
Promote active and recreational transportation	118	87.5%	12.5%	Je suis tout à fait d'accord. Il serait très important d'avoir une piste cyclable adéquate sur le chemin de la Mine pour permettre le transit sécuritaire à vélo de Chelsea à Gatineau/Ottawa. Il est serait très positif d'avoir un lien cyclable sécuritaire qui traverse la municipalité de Chelsea en dehors du Parc de la Gatineau. Je suis tout à fait d'accord avec cette proposition. Il serait agréable d'avoir des pistes cyclables passant dans les zones boisées reliant les quartiers habités entre eux et permettant d'aller au centre-ville de Chelsea et à la bibliothèque. I would love to be able to bike (safely) with my family from Link Rd. to the bike paths leading to Ottawa and within Chelsea. To do this, I must (currently) use Mine Rd. I would love to have a bike path (or separate/extended shoulder) along Mine Rd Please!! Je vais au travail à vélo et les deux secteurs les plus dangereux de mon trajet sont le chemin de la Mine et le boulevard Saint-Raymond direction nord (la piste cyclable est du mauvais côté de la route). L'élargissement de la route ou l'ajout d'une piste cyclable qui rejoindraient les pistes de la CCN serait définitivement avantageux. De plus, il devrait y avoir des pistes qui mènent à Chelsea centre, encore pour la sécurité de tous. Certainly, I agree with this proposal. If we have more people moving around Chelsea using active modes, we will be more sustainable, more healthy, and more happy. I think it would make sense for the proposal above to include some more specific references to the following items:				



Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				 The need to make our roads safer through infrastructure that makes it easy and appealing for people of all ages to walk and bike to as many destinations as possible, at all times of year. In particular, actual vehicle speeds along most of Chelsea's major arteries are without question (i.e., as indicated with the World Health Organization) too fast at the moment to provide a basic level of safety. The particular need to make it safe and appealing for children to walk and bike to schools and other destinations along local streets, roads, and paths at all times of year. Parents should not be forced to choose between driving them everywhere (and having them lose an opportunity to be healthy), or sending them out on dangerous roads. We can do better. Le chemin de la mine est une route avec le potentiel d'une piste cyclable for avantageuse, sa sécurité s'améliorerait, réduirait la circulation de nos résidents pour aller au travail, écoles. Elle apporterait aussi une clientèle pour nos commerçants. Merci. Continuer la portion de la piste cyclable du chemin de la Mine du secteur Hull vers le centre de Chelsea par Notch semble avoir beaucoup de potentiel. En conjonction avec la proposition de transformer l'ancien chemin de fer en piste cyclable, il semble que la municipalité à l'opportunité de créer un circuit vélo très intéressent reliant Hull-Chelsea-Parc de la Gatineau. La portion du cyclotourisme n'est probablement pas à négliger, en plus d'accroître l'accessibilité par vélo au centre de Chelsea. Il faudrait reconsidérer les Plans d'urbanisation et de Mouvements de masse actuels afin de mieux intégrer le transport actif. En particulier considérer l'aménagement
				de sentiers multifonctionnels au lieu de l'ajout de segments de routes dans des quartiers établis, comme l'extension du Chemin Dunn vers le Chemin Link. I also agree with this proposal. Promoting active and recreational transport to encourage residents to change their commuting habits is very important.

Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				Infrastructure investments which truly reflect the way that people integrate active and recreational transport into their daily lives will be effective triggers to drive new behaviours which realize these stated outcomes. I think it would make sense for the proposal to include specific activities which help us better understand, and build empathy for the target users. I feel that designing for an amazing commuter experience will make the delivered solution more compelling for users, realize the stated goals, and provide a strong return on investment for Chelsea. For example, Mine Road is a key commuter connector between Old Chelsea and Gatineau. Currently, this corridor is very dangerous for cyclists of all skills, and would benefit from a strong user centred design – one which supports the needs of all users, year round. Je suis du Quartier 1 et je trouve dommage que la route 105 a été refaite au complet sans piste cyclable. Je supporte le sentier linéaire et j'aimerais y avoir un lien jusqu'à la piste cyclable de Hull. I think that cold weather is a practical limitation to measures that can be taken. I think parents of young children trying to get their kids to daycare and get to work on time must use their vehicle. Also, in my case, as I age i will not have the energy or health to walk to a bus stop and wait for a bus. I believe there is a large senior population in Chelsea.
Promote electric transportation	118	88.0%	12.0%	It will be interesting to consider a regional Electric Car-Sharing System. See this project example: https://fcm.ca/home/programs/green-municipal-fund/funded-initiatives.htm?lang=en&project=485bd5fa-0bdc-e511-af74-005056bc2614&srch=electric car. I entirely agree with this in principle, but the simple installation of charging stations, etc. will do nothing without encouraging electric/active transportation through better urban planning. Create neighbourhoods/places/destinations.



Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				Sprawl causes car use. Lower the need for a car and a reduction in emissions will follow. Il faut aussi continuer à encourager les modes de transport autres que l'automobile.
Encourage transport optimization and alterna- tives to the car	118	91.5%	8.5%	E-byke The incredible potential of dramatically increasing cycling is captured for the first time in a scientific study carried out by ITDP and UC Davis. A Global High Shift Cycling Scenario shows that cycling and e-biking can cut energy use and CO ₂ emissions of urban transport by up to 10% by 2050 compared to current estimations, while saving society trillions of dollars. Je crois que favoriser le covoiturage est une excellente idée. Cependant, de bonifier le transport en commun, dans une petite municipalité comme la nôtre, semble peu réaliste et peu efficace. These measures will be difficult on an aging population.
WASTE MANAGEM	ENT			
Improve organic waste and green residue management	90	84.4%	15.6%	I do my own backyard compost for most organic matter but no meats, paper products, etc. A pick-up option for these items would be favourable but not a high priority. "Continue efforts to increase composting awareness" Totally Agree with. I would like to do my own backyard compost, but I admit that I do a poor job at that level. I just moved from Gatineau a few years ago, and I generate much more "garbage" than I used to when I could compost it with municipal pick-up. I agree that increasing composting awareness is still the top priority, but for me, municipal pick up is as much important. Presque tous les habitants de Chelsea ont de la place pour faire du compost domestique. Ne serait-il pas plus avantageux environnementalement et

Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				économiquement de mettre en place les efforts et l'accompagnement nécessaires pour que chaque foyer réalise correctement son compost domestique plutôt que de faire une collecte porte-à-porte ? Il serait important et intéressant de sonder la population de Chelsea pour connaître le nombre d'entre eux qui font déjà du compost et le nombre de personnes qui voudraient réellement bénéficier d'une collecte porte-à-porte.
				Si nous voulons aller vers un mode de vie durable, nous ne pouvons pas nous contenter de mieux trier nos déchets, mais nous devons impérativement réduire nos quantités de déchets. Ne devrions-nous pas avoir un système de collecte qui souligne cet impératif et vise à atteindre cet objectif de réduction des déchets? Je propose donc que la municipalité de Chelsea implante un système de tarification ajusté en fonction de la quantité d'ordures générée par foyer (on ne parle pas ici du recyclage ou du compost, mais bien des ordures qui partent à l'enfouissement). Ce système de gestion des déchets est déjà en place dans la municipalité de Beaconsfield au Québec et a permis de significativement réduire la quantité de déchets générés par les ménages.
				Voici un article concernant le système de tarification ajustée qui existe à Beaconsfield : http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201506/13/ 01-4877708-le-payer-pour-jeter-arrive-a-beaconsfield.php.
				Je crois que le compost dans notre cour est important, car il limite les GES produits par le transport, mais il ne permet pas de composter certaines matières telles que la viande et les gras. Il est donc important d'avoir un système municipal de cueillette de compost qui permet de maximiser le pourcentage de résidu compostable et minimiser les déchets.
				I recommend that the Municipality and other relevant organisations undertake awareness and training programs on how to compost in your backyard. Some municipalities help citizens with the purchase of a composting bin. I personally use a tumbler from Lee Valley and put no organics in my garage to be picked up.





Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				I get one wheel barrow a year of rich compost. The primary schools would also be a good place for teaching children and their parents about composting. If organic material is picked up it should be used for municipal parks and gardens. Small signs could be placed to reinforce the message at these locations. We all live on large properties where we can perform our own composting. I do not want to increase my taxes to pay for composting pick up. I would like to have awareness on how to either start or improve my composting. I have been composting for 15 years in my backyard. There is no need to collect green waste. Those who do not compost on a 1+ acre property will not triage their waste for a green waste program.
Ensure better waste manage- ment (WM) in institutions, commerce and industries (ICIs)	90	93.0%	7.0%	I would go further and suggest that fines be issued to owners and businesses that put recyclable materials in the garbage. First offence a warning then a penalty. I agree entirely with the premise of this proposal, but I would suggest that if it is necessary for businesses it should be necessary for individuals too. Surely the principle should be universal and not simply punitive against business. Too easy for individuals to point their finger at commerce and then ignore their own responsibilities. An audit of the level of recycling of individuals in MRC showed that individuals could recycle 40% more than they did. Let's do a similar audit of businesses, give them 3-4 months to improve to 60% level of recycling, even provide access to resources (at full cost-recovery) to coach them, re-audit and then start fines if targets not reached. Once businesses are at the same level of recycling as individuals I would expect we can look at broader initiatives. Businesses and institutions should be expected to recycling like everyone else.

Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
Improve dangerous domestic waste (DDW) management	90	98.2%	1.8%	I would flag the following problem with DDW collection. The MRC will not take substances that are not in their original packaging. This is a problem. A solution is needed. Most times the person knows what it is and it could be handled in a safe manner by the DDW collection system. We don't need more information on DDW, what we need is access to be able to properly dispose more than once a year. Already drop batteries at the library, paint at Rona, car batteries, tires and used oil at Canadian Tire.
LAND-USE PLANNII	NG			
Preserve the forested aspect of Chelsea	92	89.1%	10.9%	Il est inquiétant de voir de nouvelles résidences se construire suite à un abattage quasi complet des arbres de la propriété. I think that under the heading of "land use planning" there should really be some proposal dealing with the issue of the need to promote more compact, mixed-use, transit-oriented, walkable and bikeable neighbourhoods. There does not seem to be any mention of this fundamental aspect of sustainability anywhere in this consultation. I have made the same comment under the proposal for creating "eco-friendly neighbourhoods", but I think it is really a land-use planning issue. All good suggestions, however we need to do a lot more on this. Species diversity is in serious decline. In the last 40 years, human activity has caused over a 55% decline in wildlife populations. This is on average (some higher, i.e. amphibians at 85% decline, and songbirds 70% decline). http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/lpr_2016/. So what do we do: improve natural vegetation around homes and in our public spaces. Yes, maintain our tree canopy (require permits for cutting of trees, increase awareness across all ages, provide briefings to decision makers on the natural habitat, integrate nature in our planning. Require a tree care plan prepared by an arborist and biologist before building. Train excavators in these issues and improve practices. Encourage owners to





Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				reduce lawn (monoculture) surfaces that are basically sterile or dead habitat. This has the added benefit of reducing air pollution and noise caused by lawn mowers and tractors when there is less need for them. Get the MRC and Municipality to set themselves as examples. The MRC properties in the village are currently very poor examples. Support wildflower gardening and landscaping that creates more habitat for life rather then hardening it (concrete, stone and other dead materials). Set up demonstration plots. Something like the Fletcher Gardens at the Experimental Farm in Ottawa. Do seminars in the community with local gardeners and landscapers that are knowledgeable about nature.
				 I agree with this proposal in principle as long as the criteria for forest protection and the rules associated with it are clearly defined. In past years, landowners who brought in experts to protect the forests were met with massive resistance from neighbouring residents when it was discovered that proper forest management included thinning the woods. I suspect that what residents really mean is "don't touch the forests", which is a very different policy.
				Nous devrions pouvoir gérer la forêt, incluant l'abattage d'arbres malades ou morts sans permis.
Improve rainwater and water table management	92	93.4%	6.6%	I agree with all but Chelsea requires that all new roads be paved and encourages existing roads to be paved which is inconsistent with item 2.

Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments			
PROTECTION AND ENHANCEMENT OF NATURAL ENVIRONMENTS AND BIODIVERSITY							
Preserve natural environments of high ecological value	88	94.0%	6.0%	Une foire ou un salon pourrait être organisé pour encourager les ICI et les habitants de Chelsea à la préservation et la promotion des espèces locales. Cela pourrait être l'occasion de faire connaître les plantes locales qui devraient être davantage plantées pour promouvoir la biodiversité. Chelsea est un beau village, il le sera encore plus avec davantage de fleurs qui bénéficient également à protéger les abeilles et les papillons de plus en plus menacés. Il serait important dans le plan de conservation d'inclure la préservation et l'enrichissement des espaces verts du village par la plantation de plantes locales et la réduction des fréquences de coupe du gazon. Preservation is important but so are the rights of the landowners. This should be done in a fair manner. Awareness, awareness, awareness!!! There is not enough in this area. Schools have a big role to play with the young ones. Municipality council members and staff should be briefed/educated on these issues. Engage with provincial ministries and organizations to assist with information sessions. The local paper should have a weekly column and page on environmental issues. We are at a critical moment in human history in terms of our impact on the earth's ecosystems and resources. We must reduce our impact – be smarter, be more efficient and more appreciative of the magnificence of nature. This proposal means absolutely nothing as written. Of course there should be awareness and of course there should be protection. What if a 'valuable' area is identified? Is the Municipality of Chelsea going to pay fair market value to buy that land to preserve it? Will the Municipality spend the millions of dollars that are necessary to clean up areas that are already known to be both sensitive and polluted/threatened? In my experience, both the Municipality and taxpayers back way off from these sorts of proposals when it means that they will have to pay.			



Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
Protect shorelines and wetlands	88	92.1%	7.9%	I agree entirely with the spirit of this proposal. I have little confidence, however, that the Municipality (read taxpayers) will be prepared to pay for the costs of expropriation associated with its full implementation.
Control invasive alien species (IAS)	88	98.3%	1.7%	Aucun commentaire.
SOCIAL AND INTER	RGENERATIONAL D	IVERSITY		
Foster social and inter- generational diversity	86	90.3%	9.7%	Créer une coopérative de logement intergénérationnelle à Chelsea est une formidable idée! Seniors have a lot of experience and knowledge to offer. They want to contribute. It is up to us, the "younger" ones to enable this. It will be our turn next! A proper seniors policy must include substantive changes to the current zoning regime that would allow for the creation of mixed-use housing and seniors-specific housing in the context of a walkable, vibrant village setting. It is neither practical nor advisable to insist that housing be limited to larger houses on large lots. Proposals for apartments and smaller condo-style dwellings should not be overturned simply because they are not consistent with the types of dwellings that currently exist. Seniors (never mind millennials) increasingly want smaller units and to live in vibrant, walkable village settings. The Municipality currently discourages this by applying an onerous approvals process and by applying outdated and inappropriate setback and density requirements. Certaines municipalités explorent l'idée de permettre l'ajout de petits bâtiments un lot avec maison existante pour créer un logis parental.

Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
LOCAL CULTURE				
Promote local cultural events	93	92.9%	7.1%	Ensure these events are well advertised. Improve the notification services from the Municipality of Chelsea website. The Municipality should be supportive of private individuals and organizations that wish to hold/promote cultural events. The Municipality is ill-equipped to get directly involved in the promotion/management of events and thus should limit its involvement to support for – not implementation of cultural events.
Highlight the cultural landscape and heritage	93	88.7%	11.3%	Ce serait bien que Chelsea fasse la valorisation de son patrimoine historique et bâti. Les citoyens, anciens et récents (même ceux qui ne vivent pas de façon permanente), auraient beaucoup à en profiter et à bâtir un certain sentiment d'appartenance Iwould especially like to see the green space in the historical heart of Old Chelsea village preserved and not destroyed for parking spaces.
Improve public spaces	93	80.3%	19.7%	Play area for children are very important. Actually, the municipality should spend more funds in children related activities and investments. It would be amazing to have a place at the heart of the village were families, friends and children could meet. This would really help build the community spirit in our beautiful village! Je crois que les parcs sont essentiels pour faire bouger les jeunes et les sortir de la maison. Ils sont des lieux de socialisation dans un monde réel plutôt que le monde virtuel que sont les Facebook et autres. Parks and play structures can promote passive recreation! I'd like to see a pump track, skate park and mountain bike skills courses near the community centre.



Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				The Municipality should incentivize developers to provide these items. Current policies strongly discourage developers from taking an active role in the creation of 'place', it is only the determined few developers who create such spaces and when they do, they have to go against municipal regulations to do so. Stop punishing private investment in these areas and stop setting Municipal policy in accordance with the NIMBYs who argue that parks, trails, and pedestrian connections are 'bad'. Encourage the creation of 'place' and connection between 'places'. In addition to skate tracks etc. A tennis and basketball court included with a supervised/monitored club house and all can use for skating and other activities for all seasons. Give people a place to gather to play that doesn't cost a fortune.
HEALTHY LIFESTYL	.E			
Consolidate social and health services	80	96.2%	3.8%	More day care establishments is a real need in Chelsea. Our kids, and many of our neighbours had to send their kids in Gatineau, since the waiting list were too long here. I totally agree with the Day car section of this proposition.
Promote a healthy lifestyle	80	84.9%	15.1%	L'activité physique et les saines habitudes de vie dans les familles et les communautés devraient aussi inclure l'intégration des chiens. Pour ce faire, Chelsea devrait se doter d'un parc à chiens. I agree with this in principle, but a Council resolution on healthy environment will not be worth the paper it is written on without a substantive change to the current zoning and regulatory regime that makes the creation of healthy spaces onerous and expensive.

Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				Create a recreational space where residents, especially children of certain age can go to and socialize, play and be active without it having to be a structured expensive activity. Safe, healthy space to hang-out. Families are too scheduled and need a space to just socialise and meet your community.
Ensure a healthy environment in households	80	75.6%	24.4%	Aucun commentaire.
REDUCE ENVIRON	MENTAL FOOTPRII	NT OF THE RESIDE	NTIAL SECTOR	
Integrate green principles into the construction, renovation and demolition (CRD) sectors	73	82.9%	17.1%	Training for local builders on the Passive House standard would be an excellent investment. Normally, the term, "eco-friendly neighbourhood" would relate not just to the energy efficiency of particular homes, but also the degree to which they are compact, transit/sustainable transportation-oriented, and of a mixed-use nature that makes services and amenities accessible on foot (thus reducing driving). Technically, I think this point should be covered under the "land use planning" proposals of this consultation, but there is nothing to that effect there. I will make a comment to that effect there as well. Create financial disincentives to building very large homes ("monster homes"). The idea that simply addressing the technology of house construction without addressing the current requirements (actually incentives) to build everything for cars misses the point completely. I would not like to see wind farms or solar panel farms in Chelsea. The wind farms especially cause noise pollution for humans and have a negative effect on bird life.





Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments	
COLLABORATIVE E	CONOMY				
Support local entrepreneurs and self- employed workers	77	76.0%	24.0%	Tout à fait d'accord. Nous sommes de nombreux travailleurs autonomes à Chelsea, ainsi que de nombreux professionnels qui ont cette flexibilité de travailler à la maison, ou à l'extérieur du bureau. Ces espaces permettraient de diminuer l'utilisation de la voiture pour se diriger vers Gatineau/Ottawa. J'adore cette initiative! Bravo! If this were accompanied by substantive changes to the existing zoning regime (or preferably the abandonment of it altogether in its current form) that would allow for mixed-use commerce and mixed-use residential to co-exist, then great. The idea, however, that the Municipality would continue to segregate where people live and work and to isolate complementary forms of business from each other on the one hand and then try to artificially create an incubator for cooperation on the other hand is, well, pretty silly.	
Regulate collaborative economy	77	68.0%	32.0%	Toronto's proposed registration and licensing system for Airbnb-style short-term rentals will proceed to public consultations after Mayor John Tory's executive committee approved city staff's draft plan. The "One host, one home" rule has been proposed or adopted in several jurisdictions, including New York City, San Francisco and Vancouver. The intent is to discourage commercial operators from offering multiple listings, a practice that has been blamed for driving up rents and pushing out long-term tenants. I do not agree that the municipal government should be able to restrict private homeowners' ability to rent their own homes — whether that be for short or long term leases. What about seniors who want to rent their houses for the winter while they are in Florida? Or someone who wants to augment their income by renting a room to cross-country ski buffs on weekends? Or someone who wants to keep their place in Chelsea, but is working on a temporary contract in another	

Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
				city and can't afford to pay for the upkeep of their house here without renting it out for March Break or the Christmas holidays? And what if they want to hire a property management company to look after it? Does that make it a commercial enterprise? And so what if it does? Isn't that the inherent right of a homeowner?
LOCAL ECONOMY				
Socially responsible procurement	79	82.0%	18.0%	Aucun commentaire.
Foster local tourism economy	79	79.6%	20.4%	Expand the Municipality's website to include tourism and local commerce information for visitors and residents. Invite the service of Airb&b and make things easier for residents to benefit of the service they provide. Also encourage and promote Uber or any taxi services to be offered so guests have choice when dining out etc. Favoriser de l'hébergement alternatif à Chelsea, qui a peu de possibilités d'hébergement genre hôtelier, favorise la découverte de la ville, l'utilisation des resto, épicerie, café, marché, parc de la Gatineau, Nordik etc. de notre communauté. Chelsea est un joyau à découvrir! Favoriser l'hébergement alternatif avec propriétaire occupant et logis conforme et sécuritaire, quelle belle option pour promouvoir la possibilité de découvrir Chelsea pour tous. Il ne faudrait pas que l'offre touristique se fasse au détriment des habitants de Chelsea. C'est bien de vouloir promouvoir le village et la municipalité, mais il ne faut pas que cela empêche les citoyens de jouir de leur milieu de vie.





Proposals	Number of residents registered for the proposal	Percentage of residents in favour	Percentage of residents not in favour	Participant's comments
ADVISORY AND DEC	CISION-MAKING PI	ROCESS		
Ensure the implementation and monitoring of the Sustainable Development Action Plan (SDAP)	80	93.1%	6.9%	Il est absolument nécessaire que les résidents puissent suivre les avancées du PADD. Cette plateforme est une incroyable initiative de la part de la municipalité pour consulter ses citoyens, il faut continuer sur cette voie! Bravo! La sensibilisation des employés municipaux devrait être faite dans tous les champs d'action de la municipalité. Je crois qu'il est de la responsabilité de la municipalité d'informer ses employés. Pourquoi consulter sur ces sujets? Ensure the information is public and the processes transparent. Engage with citizens. Encourage public and institutional collaboration – build trust, work together, experience the sharing of a vision and working on those goals.



The Low Down to Hull & Back News

Aug. 16 - Aug. 22, 2017

Chelsea looks to a sustainable future

word of our era, and the Municipality of Chelsea is reaching out to residents to get their take on the health and well being of their community.

Chelsea is looking to incorporate the concepts of sustainable development in its Land-use and Urban Planning Master Plan. and has mandated the Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) to help it develop a Sustainable Development Action Plan (SDAP). After consulting with a number of stakeholders - including Action Chelsea for the Respect of the

Commerce, and the Des Collines Seniors' Roundtable, among many others - CREDDO ana-lyzed the strengths and weak-nesses of the municipality in sustainable terms with a view to creating a long-term approach to ensuring resources are used wisely to the benefit of every

demographic. It has also designed an online consultation tool to find out what residents thoughts are on the initiative. Users can offer comments as well as analyze the results of what others have posted. The public consulta-tion is accessible until Sept. 1

Sustainable - It's the buzz Environment (ACRE), Chelsea at https://chelsea.cocoriko.org/ respondents will need to create a user profile to participate, but will not have to reveal their identities.

Chelsea's initiative is based on the principles of the 17 Goals of the 2030 Agenda for Sustain able Development of the United Nations. These include targets such as good health and well being, gender equality, affordable and clean energy, access to employment, economic growth, and action on climate change. The results of the consultation will be presented to Chelsea's municipal council once they have been collated, and will then form the basis of the Action

Mention of the public consultation in the August 16, 2017 edition of the local English newspaper LowDown.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT ACTION PLAN Municipality of Chelsea 2018-2021





Mention of the public consultation in the August 2017 edition in the municipality's Chelsea Express newspaper.



Creation

Municipality of Chelsea

Mélanie Lacroix | Environment and Sustainable Development Advisor Nicolas Falardeau | Planning and Sustainable Development Division Coordinator Maria Elena Isaza | Planning and Sustainable Development Division Director

Regional Council of Environment and Sustainable Development (CREDDO)

Vanessa Préfontaine | Project Manager in Sustainable Development

Benoit Delage | General Director Nicolas Greugny | Project Coordinator Laeticia McCue | Project Manager

Freelance Consultant in Sustainable Development

Stéphanie Beauregard

Stakeholder consulted

Marie-Pierre Drolet | Director, Des Collines Seniors' Roundtable

Mona Francoeur | Strategic Planner, Outaouais Tourism

Catherine Kammer-Mayer | General Director, Centre local de développement des Collines

 $Louise\ Marchildon\ \mid\ {\it General\ Director}, {\it Centre\ local\ de\ développement\ des\ Collines}$

Jean Perras | Freelance Consultant in Strategic Planning and Sustainable Development

Isaël Poirier | Regional Counsellor, Federation of Canadian Municipalities

Manuela Teixiera | President, Outaouais Tourism

Catherine Verreault | Senior Manager, Natural Resources and Land Management;
National Capital Commission

Carrie Wallace | Chelsea Commerce

Stephen Woodley | Action Chelsea for the Respect of the Environment Carolyn Farguhar | Action Chelsea for the Respect of the Environment

 $\mbox{ Joanne Hamilton } \mid \mbox{ Action Chelsea for the Respect of the Environment }$

Public Consultation

Yves Alary | Co-founder and President Michelle Couturier | Project Manager

Graphism

Léonie Clermont



AVIS DE MOTION NUMÉRO 1059-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE LA RÉFECTION DES CHEMINS KINGSMERE ET NOTCH INCLUANT L'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE

lors d'une séance s 1059-18 intitulé, immobilisations et u	nseillère/le conseiller ubséquente de ce con « Règlement d'empru un emprunt nécessaire et Notch incluant l'ar adoption.	seil, le Règlement Int décrétant de à la réalisation c	es dépenses en de la réfection des
(conseillère/conseille	er)		

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1059-18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE LA RÉFECTION DES CHEMINS KINGSMERE ET NOTCH INCLUANT L'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE

La conseillère/le conseiller présente le projet de Règlement numéro 1059-18 - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de la réfection des chemins Kingsmere et Notch incluant l'aménagement d'un réseau cyclable.

Le but de ce Règlement est d'effectuer un emprunt au montant de 1 129 000,00 \$ pour le financement de ces travaux de réfection prévus au plan triennal d'immobilisations 2018.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1059-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE LA RÉFECTION DES CHEMINS KINGSMERE ET NOTCH, INCLUANT L'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder aux travaux suivants :

Réfection du chemin Kingsmere incluant 850 000,00 \$ l'aménagement d'un réseau cyclable

Réfection du chemin Notch 279 000,00 \$

TOTAL 1 129 000,00 \$

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour financer les coûts reliés à ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des travaux de réfection des chemins Kingsmere et Notch, incluant l'aménagement d'un réseau cyclable, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par la firme d'ingénierie CIMA + s.e.n.c., lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 129 000,00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 129 000,00 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

^e jour du mois	de	2018.
Caryl Green Mairesse		
	3 avril 2018	
T:		
	Caryl Green	Caryl Green Mairesse 3 avril 2018

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :



financement

REG 1059-18 ANNEXE A RÉFECTION DU CHEMIN KINGSMERE INCLUANT L'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE QUANTITÉ UNITÉ DESCRIPTION DES TRAVAUX PRIX UNITAIRE MONTANT TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS 1.0 Acquisition de servitudes (notaire et arpenteur-géomètre) 31 800.00 \$ 31 800.00 \$ Forfaitaire 1.2 Validation recommandations étude géotechnique Forfaitaire 8 000.00 8 000.00 \$ Contrôle qualitatif des matériaux 3 000.00 3 000.00 \$ Sous-total - Honoraires professionnels : 42 800.00 \$ TERRASSEMENT ET CHAUSSEE 2.0 Forfaitaire Déboisement 8 000.00 \$ 8 000.00 \$ 1 280 Excavation de roc par fractionnement (déblai 1ière classe) Déblai de 2e classe et préparation de l'infrastructure Matériau granulaire MG 112 pour sous-fondation, 300mm 100.00 \$ 28 000.00 \$ 42 600.00 \$ 4 260 m³ 10.00 \$ 2.4 6 340 m² 10.00 \$ 63 400.00 \$ d'épaisseur Matériau granulaire MG 20 pour fondation supérieure, 5 880 9.00 \$ 52 920.00 \$ m² 200mm d'épaisseur Matériau granulaire MG 20 pour rechargement et mise en 2.6 6.00 \$ 3 900.00 \$ forme des accotements, 105mm d'épaisseur 2.7 Enrobé bitumineux, couche de base, ESG-14, 60 mm 4 980 m² 16.00 \$ 79 680.00 \$ d'épaisseur Enrobé bitumineux, couche d'usure, ESG-10, 45 mm 12.00 \$ 59 760.00 \$ 2.8 4 980 m² d'épaisseur Réfection d'entrée en gravier 190 20.00 \$ 3 800.00 \$ 342 060.00 \$ Sous-total - Terrassement et chaussée : **DRAINAGE** 3.0 30 45.00 \$ 1 350.00 \$ m.l. Ponceau à enlever sous chaussée 3 2 Ponceau sous chaussée a) 600 mm de diamètre 32 500.00 \$ 16 000 00 \$ 380 3.3 Tranchée drainante m.l. 3.4 Regard-puisard, 1200mm de diamètre unité 5 500.00 \$ 16 500.00 \$ Sous-total - Drainage : 52 850.00 \$ TRAVAUX DIVERS 4.0 Marquage 4 1 2.00 \$ 15.00 \$ 2 130 4 260.00 \$ a) Ligne continue, 120 mm de largeur m.l. b) Bandes de passage pour personnes sur voie cyclable c) Symboles cycliste, piéton, flèche, macle et chevron) d) Ligne d'arrêt, 400 mm de largeur 45.00 \$ m.l. 1 500.00 \$ 30 50.00 \$ 30.00 \$ m.l. e) Bandes de passage pour piétons Signalisation Bollards flexibles amovibles 60 m.l. 30.00 \$ 1 800.00 \$ Forfaitaire 5 000 00 \$ 5,000,00,\$ 9 000.00 \$ 4.3 unité Empierrement type 4
Ensemencement hydraulique H2
Maintien de la circulation 4.4 30 m² 50.00 \$ 1 500.00 \$ 2.00 \$ 20 000.00 \$ 2 800.00 \$ 20 000.00 \$ 1 400 m² Forfaitaire 4.6 Remise en état des lieux Déplacement de poteau sur ligne 4 7 Forfaitaire 15 000.00 \$ 15 000.00 \$ 5 000.00 \$ 1 500.00 \$ 30 000.00 \$ 1 500.00 \$ unité Forfaitaire 4.9 Soutènement de poteau 4.10 Aménagement de trottoir 1,5m Forfaitaire 124 102.50 \$ 124 102.50 \$ Aménagement des dalles de béton pour autobus Forfaitaire Plantation de compensation de déboisement sur les terrains de la CCN seulement (min. 2 pour 1) 4.12 1 100 m² 23.40 \$ 25 740.00 \$ Sous-total - Travaux divers : 243 987.50 \$ SOUS-TOTAL TRAVAUX: 681 697.50 \$ Imprévus 15% 102 254.63 \$ Total avant taxes 783 952.13 \$ 39 197.61 \$ TVQ 9,975% 78 199.22 \$ Coût des travaux de réfection du chemin Kingsmere 901 348.96 \$ Remboursement TPS et TVQ (50%) (78 297.22) \$ Coût des travaux de réfection du chemin Kingsmere (taxes nettes) 823 051.74 \$ Frais d'escompte et de financement 26 948.26 \$ Coût des travaux de réfection du chemin Kingsmere (taxes nettes) incluant frais d'escompte et de

<u>850 000.00</u> \$



					REG 1059-18	
	ANNEXE B RÉFECTION CHEMIN NOTCH					
DESC	RIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL	
<u>1.0</u>	TERRASSEMENT ET CHAUSSEE					
1.1 1.2	Déboisement Matériau granulaire MG 112 pour sous-fondation, 300mm d'épaisseur	1 19 980	Forfaitaire m ²	24 000.00 \$ 10.00 \$	24 000.00 \$ 199 800.00 \$	
	Soci	us-total - Terra	assement e	t chaussée :	223 800.00 \$	
			SOUS-TOTA	L TRAVAUX:	223 800.00	
			In	nprévus 15%	33 570.00 \$	
			Total	avant taxes	257 370.00 \$	
				TPS 5%	12 868.50 \$	
				TVQ 9,975%	25 672.66 \$	
	Coût des tra	vaux de réfec	ction du che	emin Notch	<u>295 911.16</u> \$	
	Remboursement TPS et TVQ (50%)				(25 704.83) \$	
	Coût des travaux de réfec	tion du chem	nin Notch (ta	axes nettes)	<u>270 206.33</u> \$	
	Frais d'escompte et de financement				8 793.68 \$	
	Coût des travaux de réfection du chemin Notch (taxes net financement	es) incluant f	rais d'escor	npte et de	<u>279 000.00</u> \$	

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1060-18 - RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 581-02 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent adhérer au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ, c. R-9.3);

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1060-18 - Règlement remplaçant le Règlement numéro 581-02 concernant l'adhésion de la Municipalité de Chelsea au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1060-18

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 581-02 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut adhérer au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ, c. R-9.3) de façon à ce que tous les membres du conseil puissent y participer;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE le présent règlement statue et décrète ce qui

ARTICLE 1: PRÉAMBULE

suit:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: ADHÉSION

La Municipalité de Chelsea adhère au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ, c. R-9.3).

ARTICLE 3: EFFET RÉTROACTIF

Le présent règlement prend effet à compter du 1er janvier 2018.

ARTICLE 4: REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le règlement numéro 581-02 intitulé, « Règlement sur le régime de retraite du maire » adopté le 18 décembre 2002.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À CHELSEA (QC) ce 3e jour d'avril 2018.

Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 13 mars 2018

DATE DE L'ADOPTION : 3 avril 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1062-18 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS AU CENTRE MEREDITH

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt au montant de 366 000,00 \$ pour le financement des travaux correctifs au Centre Meredith;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1062-18 - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux correctifs au Centre Meredith » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1062-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS AU CENTRE MEREDITH

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 13 mars 2018;

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 366 000,00 \$ réparti tel que décrit à l'annexe A, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 366 000,00 \$ sur une période de 10 (dix) ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 3e jour du mois d'avril 2018.

Charles Ricard Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 13 mars 2018

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 3 avril 2018

N° DE RÉSOLUTION:

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-18 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre en place un Comité consultatif des Communications et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne dudit comité;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1057-18 – Règlement concernant l'établissement du Comité consultatif des Communications » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-18

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le Conseil juge pertinent de mettre en place un Comité consultatif des Communications et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du Comité consultatif des Communications;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et décrété par le conseil de la Municipalité de Chelsea et ledit conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: Constitution

Il est par le présent règlement, nommé et établi, pour le Département des Communications dans la Municipalité de Chelsea, un comité municipal qui sera connu sous le nom officiel de « Comité consultatif des Communications ». Le sigle du comité est : CCC.

ARTICLE 2: Composition

- a. Ce Comité est formé des personnes suivantes :
 - le maire,
 - deux autres membres du conseil,
 - la responsable des communications,
 - le directeur général,
 - tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le Comité.
- b. Un (1) membre du conseil municipal dûment élu par ce dernier agira à titre de président du comité.
- c. Les membres du personnel administratif sont présents pour la tenue de la réunion, le procès-verbal de la réunion ainsi qu'à titre de ressource au niveau des informations appropriées, de la réglementation et des lois. Le personnel administratif prépare les recommandations au Conseil.
- d. Le CCC peut, s'il le juge nécessaire, sur des questions ponctuelles, faire appel à des collaborateurs à titre de groupes de travail soit des citoyens ou des organismes avec une expertise particulière. Ces groupes de travail présenteront ses recommandations au comité, mais c'est le comité qui fera la recommandation finale au conseil. Ces groupes de travail auront un mandat précis et une durée à la discrétion dudit comité.

ARTICLE 3 : Durée du mandat

a. La durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre débute à la date d'adoption de la résolution le nommant membre du Comité. Ce mandat peut être renouvelé par résolution, suivant le consentement mutuel du conseil municipal et du membre.

- b. Un poste peut être reconnu vacant si un membre :
 - se conduit d'une manière que le Conseil juge non conforme à la bonne conduite des affaires de la Municipalité;
 - ne signe pas le code d'éthique et confidentialité du Comité (document en annexe)

ARTICLE 4: Mission du comité

- a. La mission du Comité consultatif des Communications est de proposer une vision stratégique globale au niveau communicationnel. Cette vision doit s'inspirer du principe de la transparence, de l'intégrité et de la précision de l'information.
- b. Le CCC fournit des recommandations sur les dossiers à incidence communicationnelle.
- c. Le CCC fournit des recommandations sur les orientations à court, moyen et long terme en vue d'établir des politiques et des stratégies dans les champs suivants :
 - La diffusion de l'information aux citoyens afin de s'assurer qu'ils soient adéquatement renseignés;
 - L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une politique de communication corporative et l'évaluation de ses impacts;
 - L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de programmes de communication externe et l'évaluation de leurs impacts;
 - L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de programmes de communication interne et l'évaluation de leurs impacts;
 - L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une politique de médias sociaux;
 - L'encadrement des messages publics;
 - Le développement et le contrôle de l'image de marque;
 - Les placements publicitaires annuels et l'évaluation de leurs retombées;
 - Le développement des outils visant à maximiser les retombées des commandites.
- d. Le CCC fournit des recommandations au conseil sur les lignes directrices à donner à la direction générale dans le cadre:
 - du plan de communication;
 - de la politique de communications;
 - des résolutions et règlements reliés aux communications;
 - des politiques et règlements concernant le service à la clientèle offert par le département des communications;
 - des publications des informations de tout genre à transmettre au conseil et à la population en général;
 - de la préparation, en collaboration avec les autres services, des rencontres d'information publiques;
 - de la préparation, en collaboration avec les autres services, des rencontres de consultations publiques sur des projets spécifiques concernant les communications;
 - de toute demande du conseil ayant trait à ces sujets qui lui sera référée;
 - des mandats plus précis qui peuvent être confiés au Comité par le conseil.

ARTICLE 5 : Règles de régie interne

a. Le quorum pour qu'une réunion du Comité soit validement tenue est de deux (2) membres, incluant au moins la responsable des communications.

- Le président ou la présidente du Comité est nommé par résolution du b. Conseil.
- Chaque membre du Comité a droit de vote, y compris le maire. C.
- La responsable des communications n'a pas droit de vote mais peut d. exprimer son opinion.
- Le directeur général, ou son remplaçant, n'a pas droit de vote mais peut e. exprimer son opinion.
- f. Tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le Comité, n'a pas droit de vote mais peut exprimer son opinion.
- En cas d'égalité lors d'un vote, le Président de la réunion tranche avec un g. vote prépondérant.
- L'ébauche du procès-verbal est pré-approuvé par voie électronique par le h. Comité et envoyée au Conseil pour la réunion du Comité de Travail du Conseil (CTC) à titre informatif.
- Les procès-verbaux sont adoptés par le Comité à la majorité des voix des i. membres présents lors de la réunion suivante.
- Les procès-verbaux sont déposés à la séance du Conseil, suivant la j. réunion du Comité adoptant le procès-verbal. Les procès-verbaux sont publiés sur le site web après avoir été déposés au Conseil.
- Tous les sujets devant être soumis au comité sont déposés au k. département des communications au moins cinq (5) jours calendrier précédant la séance du comité.
- Le CCC ne pourra autoriser aucune dépense sans l'autorisation du conseil, seulement et cela par résolution.

ARTICLE 6: Remplacement

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tous les autres règlements à cet effet.

ARTICLE 7: **Dispositions interprétatives**

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 8: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 3^{ième} jour du mois d'avril 2018.

Caryl Green Charles Ricard Mairesse

Directeur général et Secrétaire-trésorier

DATE DE L'AVIS DE MOTION: 13 mars 2018 3 avril 2018 DATE DE L'ADOPTION: **RÉSOLUTION NUMÉRO:**

DATE DE PUBLICATION:

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1063-18 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre en place un Comité consultatif sur la Gouvernance et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne dudit comité;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1063-18 – Règlement concernant l'établissement du Comité consultatif sur la Gouvernance » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1063-18

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE

ATTENDU QUE le Conseil juge pertinent de mettre en place un Comité consultatif sur la Gouvernance et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne dudit comité;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et décrété par le conseil de la Municipalité de Chelsea et ledit conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: Constitution

Il est par le présent règlement, nommé et établi un comité municipal qui sera connu sous le nom officiel de « Comité consultatif sur la Gouvernance ». Le sigle du comité est : CCG.

ARTICLE 2: Composition

- a. Ce Comité est formé des personnes suivantes :
 - le maire,
 - deux autres membres du conseil.
 - le directeur général,
 - tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le Comité.
- b. Un (1) membre du conseil municipal dûment élu par ce dernier agira à titre de président du comité.
- c. Les membres du personnel administratif sont présents pour la tenue de la réunion, le procès-verbal de la réunion ainsi qu'à titre de ressource au niveau des informations appropriées, de la réglementation et des lois. Le personnel administratif prépare les recommandations au Conseil.
- d. Le CCG peut, s'il le juge nécessaire, sur des questions ponctuelles, faire appel à des collaborateurs à titre de groupes de travail soit des citoyens ou des organismes avec une expertise particulière. Ces groupes de travail présenteront ses recommandations au comité, mais c'est le comité qui fera la recommandation finale au conseil. Ces groupes de travail auront un mandat précis et une durée à la discrétion dudit comité.

ARTICLE 3 : Durée du mandat

a. La durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre débute à la date d'adoption de la résolution le nommant membre du Comité. Ce mandat peut être renouvelé par résolution, suivant le consentement mutuel du conseil municipal et du membre.

- b. Un poste peut être reconnu vacant si un membre :
 - se conduit d'une manière que le Conseil juge non conforme à la bonne conduite des affaires de la Municipalité;
 - ne signe pas le code d'éthique et confidentialité du Comité (document en annexe)

ARTICLE 4: Mission du comité

- a. La mission du Comité consultatif sur la Gouvernance est de proposer un cadre de planification stratégique pour le Conseil, y compris l'organisation des réunions requises. Cette vision doit s'inspirer du principe de la transparence, de l'intégrité et de la précision de l'information.
- b. Le CCG fournit des recommandations sur les dossiers de gouvernance.
- c. Le CCG fournit des recommandations sur les orientations à court, moyen et long terme en vue d'établir des politiques et des stratégies dans les champs suivants :
 - révision du Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus;
 - révision du Règlement concernant la régie interne du Conseil;
 - proposition de politiques et mécanismes de régie interne, selon les besoins;
 - proposition d'une politique générale de participation publique visant à favoriser la consultation et la participation active des résidents aux processus décisionnels du Conseil;
 - établir un registre des développeurs et promoteurs.
- d. Le CCG fournit des recommandations au conseil sur les lignes directrices à donner à la direction générale dans le cadre:
 - des résolutions et règlements reliés à la gouvernance;
 - de toute demande du conseil ayant trait à ces sujets qui lui sera référée;
 - des mandats plus précis qui peuvent être confiés au Comité par le conseil.

ARTICLE 5 : Règles de régie interne

- a. Le quorum pour qu'une réunion du Comité soit validement tenue est de deux (2) membres.
- b. Le président ou la présidente du Comité est nommé par résolution du Conseil.
- c. Chaque membre du Comité a droit de vote, y compris le maire.
- d. Le directeur général, ou son remplaçant, n'a pas droit de vote mais peut exprimer son opinion.
- e. Tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le Comité, n'a pas droit de vote mais peut exprimer son opinion.
- f. En cas d'égalité lors d'un vote, le Président de la réunion tranche avec un vote prépondérant.
- g. L'ébauche du procès-verbal est pré-approuvé par voie électronique par le Comité et envoyée au Conseil pour la réunion du Comité de Travail du Conseil (CTC) à titre informatif.

- h. Les procès-verbaux sont adoptés par le Comité à la majorité des voix des membres présents lors de la réunion suivante.
- i. Les procès-verbaux sont déposés à la séance du Conseil, suivant la réunion du Comité adoptant le procès-verbal. Les procès-verbaux sont publiés sur le site web après avoir été déposés au Conseil.
- j. Tous les sujets devant être soumis au comité sont déposés au département des communications au moins cinq (5) jours calendrier précédant la séance du comité.
- k. Le CCG ne pourra autoriser aucune dépense sans l'autorisation du conseil, seulement et cela par résolution.

ARTICLE 6: Remplacement

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tous les autres règlements à cet effet.

ARTICLE 7: Dispositions interprétatives

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur

DATE DE PUBLICATION:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 3^{ième} jour du mois d'avril 2018.

Charles Ricard Directeur général et Secrétaire-trésorier	Caryl Green Mairesse
DATE DE L'AVIS DE MOTION :	13 mars 2018
DATE DE L'ADOPTION :	3 avril 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO :	

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066-18 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre en place un Comité du sentier communautaire et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne dudit comité;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1066-18 – Règlement concernant l'établissement du Comité du sentier communautaire » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1066-18

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le Conseil juge pertinent de mettre en place un Comité du sentier communautaire et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne dudit comité;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et décrété par le conseil de la Municipalité de Chelsea et ledit conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: Constitution

Il est par le présent règlement, nommé et établi un comité municipal qui sera connu sous le nom officiel de « Comité du sentier communautaire ». Le sigle du comité est : CSC.

ARTICLE 2: Composition

- a. Ce Comité est formé des personnes suivantes :
 - deux membres du conseil:
 - quatre résidents de Chelsea;
 - un chargé de projet;
 - tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le Comité.
- b. Un (1) membre du conseil municipal dûment élu par ce dernier agira à titre de président du comité.
- c. Les membres du personnel administratif sont présents pour la tenue de la réunion, le procès-verbal de la réunion ainsi qu'à titre de ressource au niveau des informations appropriées, de la réglementation et des lois. Le personnel administratif prépare les recommandations au Conseil.
- d. Le CSC peut, s'il le juge nécessaire, sur des questions ponctuelles, faire appel à des collaborateurs à titre de groupes de travail soit des citoyens ou des organismes avec une expertise particulière. Ces groupes de travail présenteront ses recommandations au comité, mais c'est le comité qui fera la recommandation finale au conseil. Ces groupes de travail auront un mandat précis et une durée à la discrétion dudit comité.

ARTICLE 3 : Durée du mandat

a. La durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre débute à la date d'adoption de la résolution le nommant membre du Comité. Ce mandat peut être renouvelé par résolution, suivant le consentement mutuel du conseil municipal et du membre.

- b. Un poste peut être reconnu vacant si un membre :
 - se conduit d'une manière que le Conseil juge non conforme à la bonne conduite des affaires de la Municipalité;
 - ne signe pas le code d'éthique et confidentialité du Comité (document en annexe)

ARTICLE 4: Mission du comité

Le Comité du sentier communautaire se donne comme mission :

- d'analyser et recommander les différents moyens de financement pour le sentier, conseiller le personnel municipal dans l'élaboration de demandes de financement, analyser l'appui politique que le Conseil municipal devrait donner à ces demandes et émettre des recommandations au Conseil municipal à cet effet;
- de donner les orientations pour l'élaboration d'un protocole administratif entre la Municipalité et Voie Verte Chelsea et émettre des recommandations au Conseil municipal à cet effet;
- d'analyser les besoins potentiels de consultations et de communications, en collaboration avec le Comité consultatif des Communications, dans l'élaboration de stratégies de communication et de processus consultatifs en conformité avec la politique de communication en vigueur ou de concert avec le Comité consultatif des Communications (CCC) et émettre des recommandations au Conseil municipal à cet effet;
- d'analyser les recommandations relativement à la conception finale proposée suite à la journée de c-design, de concert avec le Comité consultatif des Travaux Publics et infrastructures (CCTPI) et le Comité consultatif des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire (CCLSVC) et émettre des recommandations au Conseil municipal à cet effet;
- de définir les standards d'entretien et d'opération souhaités pour le sentier communautaire et émettre des recommandations au CCTPI ou au Conseil municipal à cet effet.

ARTICLE 5 : Règles de régie interne

- a. Le quorum pour qu'une réunion du Comité soit validement tenue est de quatre (4) membres.
- b. Le président ou la présidente du Comité est nommé par résolution du Conseil.
- c. Chaque membre du Comité a droit de vote.
- d. Tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le Comité, n'a pas droit de vote mais peut exprimer son opinion.
- e. En cas d'égalité lors d'un vote, le Président de la réunion tranche avec un vote prépondérant.
- f. L'ébauche du procès-verbal est pré-approuvé par voie électronique par le Comité et envoyée au Conseil pour la réunion du Comité de Travail du Conseil (CTC) à titre informatif.
- g. Les procès-verbaux sont adoptés par le Comité à la majorité des voix des membres présents lors de la réunion suivante.
- h. Les procès-verbaux sont déposés à la séance du Conseil, suivant la réunion du Comité adoptant le procès-verbal. Les procès-verbaux sont publiés sur le site web après avoir été déposés au Conseil.

- i. Tous les sujets devant être soumis au comité sont déposés au département des communications au moins cinq (5) jours calendrier précédant la séance du comité.
- j. Le CSC ne pourra autoriser aucune dépense sans l'autorisation du conseil, seulement et cela par résolution.

ARTICLE 6: Remplacement

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tous les autres règlements à cet effet.

ARTICLE 7: Dispositions interprétatives

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 3ième jour du mois d'avril 2018.

Charles Ricard Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION: 13 mars 2018

DATE DE L'ADOPTION : 3 avril 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO:

DATE DE PUBLICATION:

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1068-18 – RÈGLEMENT POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a désigné un secteur situé sur une partie restreinte de son territoire comportant une proportion de logements (en mauvais état ou vacants) qui nécessitent des travaux de rénovation, et que l'état actuel et l'évolution de sa vocation résidentielle justifient une intervention publique;

ATTENDU QUE ce programme visera exclusivement la bonification d'un projet *AccèsLogis* Québec dans le programme Rénovation Québec:

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1066-18 — Règlement pour l'instauration d'un programme *Rénovation Québec* visant la bonification d'un projet *AccèsLogis* Québec » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1068-18

RÈGLEMENT POUR L'INSTAURATION D'UN PROBRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a désigné un secteur situé sur une partie restreinte de son territoire comportant une proportion de logements (en mauvais état ou vacants) qui nécessitent des travaux de rénovation, et que l'état actuel et l'évolution de sa vocation résidentielle justifient une intervention publique;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité de Chelsea un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire:

ATTENDU QUE ce programme visera exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le programme Rénovation Québec;

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a signé, avant l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec, une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursera la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la Société d'habitation du Québec à cette aide lui sera remboursée;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Par le présent règlement, portant le numéro 1068-18 le « Programme Rénovation Québec – Municipalité de Chelsea », ci-après appelé le « programme » est instauré.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- « certificat d'admissibilité »: le formulaire utilisé par la Municipalité pour confirmer qu'elle autorise le début des travaux et qu'elle s'engage à accorder une aide financière à un requérant dans le cadre du programme;
- « demande d'aide financière » : le formulaire de la Municipalité utilisé par un propriétaire pour demander une aide financière conformément aux modalités du « Programme Rénovation Québec – Municipalité de Chelsea »;
- « entrepreneur accrédité » : une personne physique ou morale détenant une licence appropriée et valide d'entrepreneur en construction délivrée par la Régie du bâtiment du Québec;
- « logement »: un groupe de pièces complémentaires servant ou destinées à servir de domicile à un ménage et qui comprend obligatoirement un salon, une aire de séjour, une salle à manger ou coin repas, une cuisine ou coin cuisine, un chambre ou coin repos et qui est équipé d'une installation sanitaire ainsi que d'appareils et installations pour préparer et consommer des repas;
- « ménage » : toutes les personnes qui occupent le logement où les travaux seront exécutés au moment de la demande d'aide financière;
- « Municipalité » : désigne la Municipalité de Chelsea;
- « secteur » : la partie ciblée du territoire municipal qui fera l'objet du programme;
- « Société » : Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 3 BUT DU PROGRAMME

Le programme a pour but exclusif de bonifier le projet AccèsLogis Québec : projet de construction d'un bâtiment résidentiel neuf, soit la première et unique résidence pour personnes âgées de la Corporation d'Habitation de Chelsea, dans le secteur de Farm Point.

- 1. Permettre aux aînés de vivre au sein de leur communauté, dans une habitation appropriée à leurs besoins
 - a) Offrir un milieu de vie favorable aux aînés, améliorer leur qualité de vie et ainsi les inciter à demeurer dans leur communauté le plus longtemps possible.

2. Favoriser la mixité sociale

- a) Permettre aux aînés de s'impliquer, d'être actifs, de se divertir, de socialiser, de partager leur savoir et d'apprendre tout au long de leur vie dans leur communauté diversifiée.
- b) Permettre aux ainés la possibilité d'interagir avec des groupes d'âge variés, ce qui contribue positivement à la santé mentale des personnes âgées, tout en leur permettant de demeurer des membres actifs dans la communauté. Les ainés sont un apport essentiel à la vitalité de la communauté par leur implication, leur connaissance du milieu et l'expérience acquise au fil des ans.

3. Favoriser l'accès aux services communautaires et institutionnels

a) Offrir aux ainés la possibilité d'habiter à proximité des destinations et services qu'ils recherchent.

b) Offrir aux ainés un accès rapide et facile au réseau de transport en commun, au réseau de sentiers multifonctionnel et au réseau routier, ce qui leur permettront de se déplacer facilement et de manière sécuritaire vers leurs obligations, leurs loisirs et leurs activités de bénévolat et qui encouragent les saines habitudes de vie.

ARTICLE 4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Selon les critères exigés par le programme-cadre de la SHQ, le programme municipal est mis en place pour répondre à des besoins particuliers dans une partie restreinte de son territoire.

La résidence sera située dans un secteur restreint du territoire nommé « Farm Point », dont le périmètre est identifié officieusement par la MRC comme un « centre de services secondaires » et au Plan d'urbanisme municipal en tant qu'un « pôle multifonctionnel », mais c'est un secteur qui demeure reconnu historiquement et par la communauté comme étant le « village de Farm Point ».

Les objectifs du programme sont les suivants :

1. Permettre aux ainés de vivre au sein de leur communauté, dans une habitation appropriée à leurs besoins

- a) La plupart des habitations à Chelsea sont des unifamiliales isolées sur un terrain d'une acre ou plus. Ce format ne correspond plus à plusieurs propriétaires âgées qui cherchent des logements plus modestes, qui nécessitent moins d'entretien et qui sont mieux adaptés à l'évolution de leur style de vie. Une telle résidence pour ainés consiste d'un moyen concret pour permettre aux citoyens aînés de demeurer à Chelsea plus longtemps.
- b) Ce projet répond ainsi à l'un des objectifs principaux de la Politique des ainés de la municipalité et au « Plan d'action Municipalité amie des ainés 2016-2018 ». La construction d'une résidence pour ainés est d'ailleurs une orientation prévue depuis 2005 au Plan d'urbanisme de la municipalité.
- c) Les promoteurs privés de résidences pour ainés nous préviennent qu'il est peu rentable d'investir dans un tel village rural étant donné le bassin de clients potentiels limité, surtout en comparaison au marché potentiel offert par les centres urbains de Gatineau et d'Ottawa situés à quelques kilomètres seulement. Un projet communautaire, tel que celui proposé, répond donc à une demande qui ne serait pas répondue par le privé.
- d) Le lot proposé est aussi l'un des derniers terrains vacants du secteur Farm Point. En considérant que la valeur foncière des terrains vacants à Chelsea a augmenté en moyenne de 19,6 % en 2018, il sera de plus en plus difficile sinon impossible de trouver un terrain plus abordable à l'avenir.
- e) La majorité des bâtiments à Farm Point consiste d'habitations unifamiliales isolées construites dans les années 1950-1970 ou plus tôt, ce qui justifie la construction d'un bâtiment neuf multi logement.
- f) D'un côté technique, la résidence pourra être raccordée au service collectif de traitement des eaux usées, ce qui simplifie l'entretien.

2. Favoriser la mixité sociale

- a) La résidence sera construite sur un lot voisin du centre communautaire de Farm Point et à quelques minutes de marche du parc municipal de Farm Point, les deux endroits où sont tenues la majorité des activités communautaires annuelles à Farm Point.
- b) Elle sera également bâtie sur un lot à moins de 5 minutes de marche du chemin principal de Farm Point, soit en plein cœur du village, mais à une distance suffisante pour assurer la quiétude des résidents.

3. Favoriser l'accès aux services communautaires et institutionnels

- En plaçant la résidence à proximité du centre communautaire et du parc de Farm Point, on s'assure que les résidents auront accès à la programmation de loisirs et aux initiatives communautaires.
- b) Le lot est également à proximité du Parc de la Gatineau, en berge de la rivière Gatineau (le paysage le plus convoité du secteur) et le sentier multifonctionnel de Chelsea (en construction), c'est-à-dire à proximité d'environnements naturels et d'infrastructures favorisant l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie (randonnée, vélo, pêche, activités nautiques, etc.).
- c) La résidence sera aussi à quelques minutes de marche du stationnement incitatif de Farm Point et donc à portée du réseau de transport en commun offert par Transcollines.
- d) Le lot est situé dans un secteur relativement plat, ce qui est préférable pour les personnes à mobilité réduite.
- e) En voiture, la résidence est située à 2 minutes de la route 105, l'une des artères principales de Chelsea et à peine à 3 minutes de l'autoroute 5.

Le programme s'applique à tout bâtiment résidentiel situé à l'intérieur de la zone suivante : RA-301.

Le plan indiquant la zone RA-301 est joint au présent règlement comme « annexe 2 » et fait partie intégrante de ce règlement comme s'il était décrit au long.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE 5 VOLETS DU PROGRAMME

La Municipalité a choisi d'intervenir uniquement dans le volet II-6 : La bonification AccèsLogis Québec.

ARTICLE 6 PERSONNES ADMISSIBLES

Le présent programme est établi au bénéfice de toute personne physique ou morale qui, seule ou en copropriété divise ou indivise, détient un droit de propriété sur un bâtiment admissible à la date de la signature de la demande d'aide financière prévue par le présent règlement et dont le projet est admissible conformément au présent programme.

Ne sont pas admissibles:

- un ministère, un organisme ou une entreprise relevant du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec;
- un organisme à but non lucratif ou une coopérative bénéficiant d'une aide continue pour payer le déficit d'exploitation dans le cadre d'un programme d'habitation sociale administré par un organisme relevant du gouvernement du Québec ou détenant une entente ou un accord en vigueur donnant droit à des subventions du gouvernement du Canada.

ARTICLE 7 BÂTIMENTS ADMISSIBLES

Le programme s'applique à la partie ou à la totalité de la superficie de plancher du bâtiment qui sert à des unités résidentielles et se situe à l'intérieur du ou des secteurs désignés.

Ne sont pas admissibles:

La totalité ou la partie d'un bâtiment qui :

- a déjà fait l'objet du présent programme;
- est érigé dans une zone inondable de grand courant, sauf si le bâtiment a fait l'objet de travaux pour l'immuniser contre les conséquences d'une inondation ou fait l'objet de tels travaux simultanément à l'exécution de travaux admissibles au présent programme;
- est érigé dans une zone de contraintes naturelles qui présentent des dangers d'érosion ou de glissement de terrain, sauf si les travaux prévus ne sont pas assujettis aux dispositions réglementaires relatives à ces zones ou si une expertise technique est réalisée, aux frais du propriétaire, pour lever l'interdiction prévue aux dispositions réglementaires. Dans tous les cas, les lois et règlements en vigueur encadrant les constructions, les travaux, les usages situés dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain ou à l'érosion côtière doivent être respectés.

ARTICLE 8 TRAVAUX ADMISSIBLES

Pour être admissibles au présent programme, les travaux doivent satisfaire aux dispositions suivantes :

- ils doivent être exécutés par un entrepreneur qui possède la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que les numéros de TPS et de TVQ, devant tous être valides au moment de la réalisation des travaux;
- la personne qui détient une licence de « constructeur-propriétaire » n'est pas considérée, aux fins du programme, comme détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.
- les travaux ne peuvent faire l'objet d'une aide financière provenant d'un autre programme de la Société d'habitation du Québec, sauf s'ils sont exécutés dans le cadre d'AccèsLogis Québec ou Logement abordable Québec.

Ne sont pas admissibles:

- les travaux exécutés avant que la Municipalité en ait donné l'autorisation (c'està-dire avant la délivrance du certificat d'admissibilité);
- les travaux visant à immuniser un bâtiment contre les conséquences d'une inondation;
- la réparation ou le remplacement d'un aménagement paysager;
- les travaux d'entretien régulier;
- les travaux pour corriger une malfaçon ou un vice de construction à la suite de travaux exécutés par un entrepreneur ou par une personne qualifiée qui en a la responsabilité en vertu du Code civil du Québec;
- les travaux ayant reçu une aide financière de la SHQ dans le cadre de l'un de ses programmes, à l'exception d'AccèsLogis Québec.

ARTICLE 9 SINISTRES

Dans le cas d'un bâtiment ayant été l'objet d'un sinistre avant ou pendant l'exécution des travaux reconnus, le coût de ces travaux est ajusté en fonction du montant de toute indemnité versée ou à être versée à la suite de ce sinistre en vertu d'un contrat d'assurance ou, en l'absence d'un tel contrat, du montant de la perte établi par la Municipalité.

ARTICLE 10 COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts admissibles aux fins du calcul de l'aide financière sont :

- le coût de la main-d'œuvre et des matériaux fournis par l'entrepreneur. La Municipalité peut se baser sur le montant de la soumission dont le prix est le plus bas ou sur le coût estimé à partir d'une liste de prix qu'elle a établie;
- le coût du permis de construction municipal pour l'exécution des travaux;
- les honoraires pour la préparation des plans et devis ainsi que les autres frais d'expertise liés à la réalisation des travaux reconnus;
- le coût d'adhésion à un plan de garantie reconnu dans le cadre du programme;
- le montant payé par le propriétaire pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ);
- Les frais réclamés au propriétaire par la Municipalité pour l'administration du programme, s'il y a lieu;
- Le coût des travaux reconnus multiplié par la proportion de la superficie de plancher réservée à la fonction résidentielle, lorsqu'un bâtiment ayant à la fois une fonction résidentielle et une fonction non-résidentielle possède des parties communes (fondations, structure, parement extérieur, toiture).

Ne sont pas admissibles:

- La portion des coûts liée à des travaux exécutés sur les parties non résidentielles d'un bâtiment;
- Les coûts d'expropriation et les coûts d'acquisition d'un immeuble.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

ARTICLE 11 MONTANT MAXIMAL DE LA SUBVENTION

Pour la construction d'unités résidentielles, le montant de l'aide financière de la Municipalité ne peut dépasser **90 000,00 \$.**

ARTICLE 12 FINANCEMENT DU PROGRAMME

L'enveloppe budgétaire du programme, établie à **180 000,00 \$**, est partagée en parts égales entre la Société et la Municipalité.

ARTICLE 13 SOUMISSION LA PLUS BASSE

Le propriétaire doit respecter les règles relatives à l'octroi des contrats dans le milieu municipal et s'assurer d'accepter la soumission conforme la plus basse.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 14 PRÉSENTATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Pour bénéficier de l'aide financière du programme, le propriétaire doit présenter une demande, la signer et la remettre à la Municipalité. La demande doit inclure :

- 1) le titre de propriété du terrain qui fait l'objet de la demande d'aide financière;
- 2) les plans et devis des travaux projetés;

- 3) la soumission conforme de l'entrepreneur et une copie conforme de sa licence;
- 4) la preuve que l'entrepreneur possède la licence appropriée de la Régie du bâtiment ainsi que les numéros de TPS et de TVQ, devant tous être valides au moment de la réalisation des travaux;
- 5) tout autre document.

ARTICLE 15 CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Lorsque les travaux faisant l'objet de la demande d'aide financière sont réalisés, le propriétaire doit en aviser la Municipalité par écrit. Une inspection des travaux aura alors lieu et un rapport définitif des travaux par les professionnels chargés de la surveillance des travaux devra être soumis à la Municipalité. Pour faire suite au rapport d'inspection, la Municipalité de Chelsea peut exiger que des mesures correctives soient prises si les travaux exécutés ne sont pas conformes aux plans et devis approuvés et aux règlements municipaux en vigueur.

ARTICLE 16 DATE LIMITE DE FIN DES TRAVAUX

La construction des unités résidentielles du projet doit être terminée d'ici le 31 décembre 2020.

ARTICLE 17 PAIEMENT

Après avoir constaté que les travaux faisant l'objet de la demande d'aide financière ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité et après avoir reçu copie des pièces justificatives relatives aux dépenses engagées par le propriétaire ainsi qu'une preuve de paiement total à l'entrepreneur, la Municipalité fait le paiement de l'aide financière prévue au programme et transmet le chèque au propriétaire.

ARTICLE 18 REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le propriétaire doit rembourser à la Municipalité tout montant reçu s'il est porté à la connaissance de celle-ci qu'il a fait une fausse déclaration, qu'il a fourni des renseignements incomplets ou inexacts ou qu'il n'a pas respecté les engagements pris conformément au présent programme.

ARTICLE 19 FRAIS DE GESTION

La Municipalité a établi qu'aucun frais d'administration n'est payable par le propriétaire pour le traitement de toute demande d'aide financière.

ARTICLE 20 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 3ième jour du mois d'avril 2018.

Charles Ricard Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION: 13 mars 2018

DATE DE L'ADOPTION: 3 avril 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO:

DATE DE PUBLICATION :

ANNEXE 1 : PLAN DE LA PROPRIÉTÉ VISÉE





OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN GODET À FOSSÉ INCLINABLE DE 60 POUCES

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro 110-17, le contrat pour l'achat d'un godet à fossé inclinable de 60 pouces a été octroyé à la compagnie Entreprise Desjardins & Fontaine Ltée pour un montant de 7 703,33 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la compagnie Entreprise Desjardins & Fontaine Ltée a demandé la résiliation du contrat;

ATTENDU QU'UN règlement au montant de 6 800,00 \$ est intervenu entre la Municipalité et la compagnie Entreprise Desjardins & Fontaine Ltée pour la résiliation du contrat;

ATTENDU QU'UN montant de 15 000,00 \$ a été prévu pour l'achat de ce godet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une nouvelle demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 28 mars 2018:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Groupe RY Beaudoin inc.	12 762,22 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Groupe RY Beaudoin inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le godet à fossé inclinable de 60 pouces sera remboursé par le montant du règlement pour la résiliation du contrat et la différence sera financée par le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un godet à fossé inclinable de 60 pouces au montant de 12 762,22 \$, incluant les taxes, à la compagnie Groupe RY Beaudoin inc.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 4 853,61 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport).

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE PONCEAUX POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, des travaux de réfection sur divers chemins ont été approuvés;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent le remplacement de ponceaux;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de J.B McClelland & Sons Ltd et Lapointe Drainage Ltd pour obtenir des prix unitaires sur divers ponceaux;

ATTENDU QUE J.B McClelland & Sons Ltd a fourni les prix unitaires les plus avantageux (voir annexe A);

ATTENDU QUE cette liste de prix est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE les achats de ponceaux seront remboursés soit par le budget de fonctionnement et par règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le Conseil octroie le contrat pour les achats de ponceaux pour l'année 2018 à J.B. McClelland & Sons Ltd selon les prix unitaires présentés à l'annexe A.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 23-040-30-721 (Infrastructure chemin Drainage/ponceaux (20 ans)), divers règlements d'emprunt;
- 23-040-20-721 (Infrastructure chemin Rechargement (5 ans)), affectation du budget de fonctionnement (03-310-03-000);
- 02-320-00-649 (Ponceaux) pour l'entretien régulier des chemins.

OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE ET D'UN GARDE-CORPS SUR LE PONT FERROVIAIRE DU SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, l'aménagement d'une passerelle et d'un gardecorps sur le pont ferroviaire du sentier communautaire a été approuvé et un montant de 47 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour ces travaux;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 3 avril 2018 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une passerelle et d'un gardecorps sur le pont ferroviaire du sentier communautaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1051-18;

		ΕN	CONSE	ÉQUENCE,	il	est	proposé	par	la	conseillère/le
cons	seiller		, appuy	yé par la coi	nsei	llère/	le conseille	er		et résolu
que	le conse	il oct	roie le c	contrat pour	' l'ar	ména	gement d	'une ¡	pas	serelle et d'un
gard	de-corps	sur I	e pont	ferroviaire	du	sent	ier comm	unau	taire	e au montant
de		Ç	\$, inclua	int les taxes	s, à				,	conditionnel à
ľapp	orobation	du r	[·] èglemer	nt d'emprur	nt n	umér	o 1051-18	par	le	ministère des
Affa	ires munic	cipale	s et de l	'Occupation	า du	territ	oire (MAM	OT).		

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures sentier communautaire (20 ans)), règlements d'emprunt numéro 1051-18.

CONFIRMATION D'EXÉCUTION ET DE FIN DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME « REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) »

ATTENDU QUE suite à l'entente de contribution financière intervenue entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et la Municipalité, une subvention de cinq cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars (549 389,00 \$) a été accordée à la Municipalité en vertu du programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une demande à l'effet d'affecter le montant de la subvention aux travaux de réfection du chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE le projet a été financé par les règlements d'emprunt numéro 956-16 et 992-16;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin de la Montagne ont été effectués et que le certificat de réception provisoire des travaux a été signé le 8 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil confirme que les travaux de réfection du chemin de la Montagne ont été effectués.

PAIEMENT DES MANDATS À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR LE SENTIER COMMUNAUTAIRE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, la décontamination des sols sur le sentier communautaire a été approuvée;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme WSP Canada inc. pour un montant de 2 759,40 \$, incluant les taxes, pour la préparation de diverses demandes de subvention reliées à la réhabilitation de terrains contaminés;

ATTENDU QUE la Municipalité a également mandaté la firme WSP Canada inc. pour un montant de 1 149,75, incluant les taxes, pour effectuer l'estimation des coûts de réhabilitation et de la surveillance des travaux de réhabilitation des sols contaminés sur le sentier communautaire:

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour ces deux (2) mandats seront financés par le fonds de roulement et seront remboursables sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QU'UN montant global de 165 000,00 \$ a été prévu pour des travaux de décontamination au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise le paiement de ces deux (2) mandats à même le fonds de roulement.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 3 659,58 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-40-721 (Infrastructure – Stabilisation/décontamination (20 ans)).

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE PERPÉTUELLE D'ENTRETIEN ET DE PASSAGE – 1728, ROUTE 105

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro 318-17, le conseil a octroyé à la compagnie 7006098 Canada inc. (Pavage Cavalier) un contrat au montant de 38 979,00 \$, excluant les taxes, pour la réfection de l'entrée charretière et l'aire de stationnement pour la propriété au 1728, Route 105 en échange d'une servitude perpétuelle d'entretien et de passage par les propriétaires au bénéfice de la Municipalité;

ATTENDU QUE les propriétaires ont demandé de recevoir le montant prévu pour l'octroi du contrat et qu'ils effectueront eux-mêmes les travaux de réfection de leur entrée charretière et de l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures recommande de remettre la somme de 38 979,00 \$ aux propriétaires, conditionnel à l'obtention de la servitude perpétuelle d'entretien et de passage par les propriétaires au bénéfice de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise de remettre une somme de 38 979,00 \$ aux propriétaires du 1728, Route 105, conditionnel à l'obtention de la servitude perpétuelle d'entretien et de passage par les propriétaires au bénéfice de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Me Megan Throop, notaire, soit mandatée pour la préparation des documents légaux ainsi qu'une firme d'arpenteurs-géomètres pour la préparation de la description technique, le tout aux frais de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu), règlement d'emprunt 721-08.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV » POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro 43-18, la Municipalité de Chelsea autorise la présentation du projet d'aménagement d'un sentier communautaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV:

ATTENDU QU'IL y a lieu de préciser que la Municipalité de Chelsea s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV, le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet d'aménagement du sentier communautaire et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE – PROJET DU QUARTIER MEREDITH

ATTENDU QUE l'avant-projet de lotissement du projet du Quartier Meredith a été approuvé par le conseil lors de la session extraordinaire du 28 novembre 2017 par la résolution numéro 367-17;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 725-08 afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu de signer une entente relative à des travaux municipaux avec le propriétaire du projet du Quartier Meredith en vue de la réalisation d'u projet immobilier;

ATTENDU QUE les travaux proposés vont modifier le tracé du chemin Cecil et créer d'autres chemins;

ATTENDU QUE la Municipalité est bénéficiaire des travaux sur une partie du chemin Cecil, et qu'en vertu de l'article 7 du règlement 725-08, tous les bénéficiaires des travaux doivent participer au paiement des coûts relatifs auxdits travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à défrayer cinquante pourcent (50%) des frais associés aux travaux d'égout pluvial pour la partie en bordure du chemin Cecil adjacente à ses propriétés;

ATTENDU QUE la somme de 120 000,00 \$ a été prévue à cet effet au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018 pour des travaux de drainage sur le chemin Cecil;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet du Quartier Meredith et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

RECOMMANDATION POUR L'ANALYSE DE LA DETTE ET OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DU LOGICIEL DE SIMULATION DE LA DETTE ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué plusieurs investissements dans ses infrastructures au cours des dernières années;

ATTENDU QUE ces investissements ont amené une augmentation considérable de la dette;

ATTENDU QUE le taux d'endettement est une préoccupation importante au sein de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire recommande qu'une analyse de la dette soit effectuée par la Municipalité dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE cette analyse servira à une meilleure planification financière pour les années à venir;

ATTENDU QUE pour effectuer cette analyse, la Municipalité doit procéder à l'achat du logiciel de simulation de la dette et programme triennal d'immobilisations auprès de PG Solutions au montant de 9 832,66 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE l'achat du logiciel sera financé par le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise l'analyse de la dette ainsi que l'achat du logiciel au montant de 9 832,66 \$, incluant les taxes.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 8 978,53 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-726 (Ameublement, équipement bureau - Administration).

CONTRAT DE SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de soutien rapide et efficace dans les différentes sphères de ressources humaines, afin d'assurer le bon fonctionnement interne de la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Lacaille a présenté une proposition de services pour différents mandats, conseils, interprétation et application de la convention collective et lois, politiques et règlements, liés aux ressources humaines, sur demande et à la discrétion de la Municipalité, au taux horaire de 135,00\$ l'heure, plus taxes;

ATTENDU QUE la proposition prévoit que la Municipalité peut y mettre fin en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'accepter la proposition de services de M. André Lacaille, sur demande et à la discrétion de la Municipalité, pour des mandats spécifiques, au taux horaire de 135,00\$, plus taxes, à compter du 1er mai 2018;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-160-00-415 (Honoraires prof. – Consultant RH).

DÉROGATION MINEURE - 4, CHEMIN PADDEN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 066 067 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 4, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une allée d'accès d'une largeur de 3,25 mètres au lieu de 6,0 mètres sur une distance d'environ 25 mètres menant sous la porte cochère reliant les deux bâtiments principaux qui se dirige vers un stationnement situé à l'arrière de la propriété des Lofts Padden;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 mars 2018 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure, tout en greffant la condition suivante :

QU'UN miroir soit installé pour assurer la sécurité;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 14 mars 2018 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande:

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde cette demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une allée d'accès d'une largeur de 3,25 mètres au lieu de 6,0 mètres sur une distance d'environ 25 mètres menant sous la porte cochère reliant les deux bâtiments principaux qui se dirige vers un stationnement situé à l'arrière de la propriété des Lofts Padden, et ce, sur le lot 6 066 067 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 4, chemin Padden, tout en greffant la condition suivante :

• QU'UN miroir soit installé pour assurer la sécurité.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS 2 635 533 ET 2 636 757 AU CADASTRE DU QUÉBEC – 15, CHEMIN KINGSMERE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'Immeuble connu comme les lots 2 635 533 et 2 636 757 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin KIngsmere, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une nouvelle terrasse de restaurant pouvant accueillir 60 personnes et que cette terrasse comprendra une cuisine extérieure sous toit et un espace salon (lounge);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et recommande d'accorder la demande, tout en greffant les conditions suivantes :

• QUE l'on demande d'améliorer la clôture du côté du stationnement pour s'assurer qu'elle s'agence mieux au paysage et à l'architecture des bâtiments;

ATTENDU QUE le propriétaire a soumis une mise à jour du plan améliorant la clôture du côté du stationnement pour s'assurer qu'elle s'agence mieux au paysage et à l'architecture des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-00072, et ce, en faveur des lots 2 635 533 et 2 636 757 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin Kingsmere, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT DIVERS AU CADASTRE DU QUEBEC - PROJET DU RUISSEAU CHELSEA CREEK

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme les lots divers au cadastre du Québec, propriété également connue étant le projet du Ruisseau Chelsea Creek en bordure du chemin Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un modèle d'habitation jumelée « Kingsbury » dont le revêtement sera en bois Maibec, en cèdre, de déclin horizontal Canexel et de pierre dans une variété de couleurs naturelles et que la toiture sera en bardeaux d'asphalte:

ATTENDU QUE cette demande comprend des éléments architecturaux supplémentaires comme des luminaires dirigeant la lumière vers le sol uniquement, un patio arrière recouvert et des améliorations aux élévations arrière, tel que demandé par le Conseil lors de l'approbation des modèles précédents de projet de développement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 mars 2018 et recommande d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20016 relatif aux lots divers au cadastre du Québec du projet du Ruisseau Chelsea Creek, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 18, CHEMIN SCOTT

ATTENDU QUE le locataire l'immeuble connu comme le lot 2 635 561 au cadastre du Québec, propriété également connue étant le 18, chemin Scott, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'une enseigne de bois avec un structure de métal noir, non-éclairée, de 0,76 m de circonférence en potence sur la galerie avant du bâtiment afin d'annoncer le restaurant « TONIQUE »;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 mars 2018 et recommande d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-200015 relatif au lot 2 635 561 au cadastre du Québec propriété situé au 18 chemin Scott, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS VARIÉS AU CADASTRE DU QUEBEC DU PROJET DE LA FERME HENDRICK (ABRIS D'AUTOS)

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme les lots variés au cadastre du Québec situés en bordure du chemin Montpelier, propriété également connue comme le projet de la Ferme Hendrick, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'abris d'autos pour desservir les bâtiments multi-logements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 mars 2018 et recommande d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20006 relatif aux lots divers au cadastre du Québec du projet de la Ferme Hendrick, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS DIVERS AU CADASTRE DU QUEBEC DU PROJET DE LA FERME HENDRICK (MULTI-LOGEMENTS – 1 DE 2)

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme divers lots au cadastre du Québec situés en bordure du chemin Old Chelsea, propriété également connue comme le projet de la Ferme Hendrick, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction de bâtiments résidentiels multi-logements et jumelés dont le revêtement sera en brique sur tous les côtés et le toit en bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 mars 2018 et recommande d'accorder la demande:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20017 relatif aux lots divers au cadastre du Québec du projet de la Ferme Hendrick, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS DIVERS AU CADASTRE DU QUEBEC DU PROJET DE LA FERME HENDRICK (MULTI-LOGEMENTS – 2 DE 2)

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme divers lots au cadastre du Québec situés en bordure du chemin Old Chelsea, propriété également connue comme le projet de la Ferme Hendrick, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction de deux (2) bâtiments résidentiels multi-logements dont le revêtement sera en brique sur tous les côtés et que ces bâtiments seront réuni par une arche aménagée au-dessus d'un sentier pédestre;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 mars 2018 et recommande d'accorder la demande:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-20019 relatif aux lots divers au cadastre du Québec du projet de la Ferme Hendrick, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – 31, CHEMIN MAXWELL

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 324 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Maxwell, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de diviser un lot en deux, et ce, tel que démontré sur le plan cadastral préparé le 20 février 2018 par Monsieur Hubert Carpentier, arpenteurgéomètre, dossier 103772 et portant le numéro 10950 de ses minutes;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2018, et qu'il recommande d'approuver cette demande d'avant-projet de lotissement;

ATTENDU QU'UNE dérogation mineure fut approuvée par la résolution numéro 18-18 émise par le conseil le 9 janvier dernier par rapport au frontage des lots proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande d'approbation d'avant-projet de lotissement afin de diviser un lot en deux, et ce, tel que démontré sur le plan cadastral préparé le 20 février 2018 par Monsieur Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, dossier 103772 et portant le numéro 10950 de ses minutes, et ce, conformément aux dispositions de la soussection 4.2.4 du Règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1067-18

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS CONCERNANT L'AJOUT DU SOUS-GROUPE D'USAGE C4 À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CC-99

La conseillère/le conseiller lors d'une séance subséquente de ce conuméro 1067-18 modifiant certaines onuméro 636-05 – Dispositions concernar	dispositions du Règlement de zonage
grille des spécifications de la zone CC-99	, , , , , ,
(conseillère/conseiller)	

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1067-18

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS CONCERNANT L'AJOUT DU SOUS-GROUPE D'USAGE C4 À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CC-99

La conseillère/le conseiller présente le projet de Règlement numéro 1067-18 - Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions concernant l'ajout du sousgroupe d'usage C4 à la grille des spécifications de la zone CC-99.

L'objectif est de modifier le Règlement de zonage numéro 636-05 de manière à ajouter à la grille des spécifications de la zone CC-99 le sous-groupe d'usages « C4 - Commerces de restauration et d'hébergement » nécessaire pour autoriser un service de comptoir pour mets à emporter.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1067-18

MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS CONCERNANT L'AJOUT DU SOUS-GROUPE D'USAGE « C4 » À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CC-99

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le Conseil désire ajouter le sous-groupe d'usage « C4 – Services de restauration et d'hébergement » à la grille de spécification de la zone CC-99;

ATTENDU QUE l'objectif est d'autoriser un comptoir de mets pour emporter dans la zone CC-99;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du Règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à ajouter le sous-groupe d'usage « C4 – Services de restauration et d'hébergement » à la grille de spécification de la zone CC-99, tel qu'apparaissant à la grille des spécifications ci-jointe en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 3° jour du mois d'avril 2018.

Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :	3 avril 2018
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :	3 avril 2018
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :	
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT	
DATE DE L'ADOPTION :	
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	

ANNEXE A

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Habitation unifamiliale isolée Habitation maison mobile Habitation multi logement Habitation collective Habitation unifamiliale jumelée Commerces et services professionnels Commerces de vente au détail Services personnels, financiers et administratifs Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de vente de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Gouvernementaux	CODE R1 R2 R3 R4 R5 C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1 L2	X X
Habitation maison mobile Habitation multi logement Habitation collective Habitation unifamiliale jumelée Commerces et services professionnels Commerces de vente au détail Services personnels, financiers et administratifs Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	R2 R3 R4 R5 C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1	
Habitation multi logement Habitation collective Habitation unifamiliale jumelée Commerces et services professionnels Commerces de vente au détail Services personnels, financiers et administratifs Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	R3 R4 R5 C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1 L2	X
Habitation collective Habitation unifamiliale jumelée Commerces et services professionnels Commerces de vente au détail Services personnels, financiers et administratifs Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	R4 R5 C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1 L2	X
Habitation collective Habitation unifamiliale jumelée Commerces et services professionnels Commerces de vente au détail Services personnels, financiers et administratifs Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	R5 C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1	X
Commerces et services professionnels Commerces de vente au détail Services personnels, financiers et administratifs Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Gouvernementaux	C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1	X
Commerces de vente au détail Services personnels, financiers et administratifs Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1	X
Commerces de vente au détail Services personnels, financiers et administratifs Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1 L2	X
Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1	X
Commerces de restauration et d'hébergement Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1 L2	X
Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles Commerces touristiques et artisanaux Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Gouvernementaux	C6 C7 C8 C9 C10 C11 L1 L2	
Services de réparation de véhicules et articles divers Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C7 C8 C9 C10 C11 L1 L2	
Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C8 C9 C10 C11 L1 L2	
Commerces de rebuts de véhicules Commerces de vente de véhicules Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C9 C10 C11 L1 L2	
Commerces reliés aux véhicules Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C10 C11 L1 L2	
Commerces et services à caractère érotique Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	C11 L1 L2	
Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	L1 L2	
Activités récréatives et touristiques Activités culturelles Gouvernementaux	L2	
Gouvernementaux		
	ps. /	
	P1	X
Culte, éducation, santé et social	P2	
Services d'utilité publique	P3	
Infrastructure de transport	P4	
Parc et terrain de jeu	P5	
Parc naturel	P6	
Industriel léger	11	
Industriel axé sur l'environnement	12	-
Para industriel	13	
Extraction	EX	
Agriculture	AG	
Espace naturel	EN	
Préservation de la nature	EN-PN	
Préservation champêtre	EN-PC	
Zone de mise en valeur	EN-MV	
Enclave résidentielle	EN-R1	
Camp Fortune	EN-L1	
Maisons O'Brien et Wilson	EN-CE	
Domaine Mackenzie King	EN-H1	
Services publics	EN-P3	
Hauteur maximale permise (mètres)		12
Marge avant minimale (mètres)		4,5
Marge latérale minimale (mètres)		4,5
Marge arrière minimale (mètres)		4,5
Compensation monétaire pour stationnement applicable		
Zone sujette à un P.A.E. (règlement 640-05)		
Zone sujette à un P.I.I.A. (règlement 681-06)		
Usage complémentaire résidentiel (groupe)		В

Charles Ricard Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier Mairesse

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1067-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS CONCERNANT L'AJOUT DU SOUS-GROUPE D'USAGE « C4 » À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CC-99

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 160 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 141, chemin de la Montagne, désire ajouter le sous-groupe d'usage « C4 – Services de restauration et d'hébergement » à la grille de spécification de la zone CC-99;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation favorable lors de sa réunion ordinaire du 7 mars 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1067-18 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 — Dispositions concernant l'ajout du sous-groupe d'usage « C4 » à la gille des spécifications de la zone CC-99 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES – MADAME MICHELLE COMEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a constitué un Comité consultatif des ressources naturelles afin de donner son avis et apporter des recommandations sur des projets pouvant avoir une incidence sur les ressources naturelles:

ATTENDU QUE le mandat de Madame Michelle Comeau est arrivé à terme;

ATTENDU QU'elle a accepté de poursuivre son mandat sur le Comité:

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de renouveler le mandat du membre susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Madame Michelle Comeau soit nommée, pour un autre mandat de deux ans, à titre de membre du Comité consultatif des ressources naturelles.

APPUI DU DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

ATTENDU QUE la Municipalité, dans le cadre du programme de plan d'action d'aménagement de quartier durable, s'est engagée à développer un plan d'action ayant des objectifs de durabilité, des cibles, des actions et une stratégie de mise en œuvre et de suivi;

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté une demande de subvention dans le cadre du Fonds Municipal Vert à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au montant de 15 000,00 \$ pour compléter un Plan d'action en développement durable (résolution 70-15);

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) fut mandaté par la Municipalité pour développer un Plan d'action en développement durable (PADD);

ATTENDU QUE les actions proposées et notions du PADD seront intégrées au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Plan d'action en développement durable fut présenté au Comité consultatif de l'urbanisme et du développement durable (CCUDD);

ATTENDU QUE la demande de contribution auprès de la FCM doit être accompagnée d'une résolution officielle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil appuie le dépôt du Plan d'action en développement durable (PADD) à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UN NOUVEL ACCÈS AU QUARTIER MEREDITH SUR LE CHEMIN OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 5 décembre 2011, le Règlement numéro 796-11 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 635-05 afin d'y intégrer un Programme particulier d'urbanisme du secteur central de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce Programme particulier d'urbanisme prévoit, entre autres objectifs, préserver le caractère villageois d'Old Chelsea et promouvoir la convivialité du chemin d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE ce Programme particulier d'urbanisme appuie la mise en œuvre du projet de développement du Quartier Meredith;

ATTENDU QUE ce projet de développement comprendra un secteur dédié à l'implantation de commerces et services en mixité avec des résidences;

ATTENDU QUE ce quartier mixte constituera une extension naturelle du village et qu'il y a donc lieu d'assurer son intégration à la trame villageoise existante;

ATTENDU QUE le nouvel accès constituera le chemin collecteur du quartier qui donnera accès au Centre Meredith et aux terrains sportifs municipaux;

ATTENDU QUE la création d'un chemin collecteur de quartier évitera la circulation de transit sur les chemins locaux, incluant le chemin Cecil, où la nouvelle école Montessori sera située:

ATTENDU QUE le nouvel accès est situé à plus de 174 mètres du chemin Cecil, 158 mètres du chemin Douglas et 108 mètres du chemin Lonergan, ce qui respecte la norme du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec qui exige d'avoir un minimum de 100 mètres de distance entre deux accès sur un chemin où la limite de vitesse est fixée à 50 km/h;

ATTENDU QUE le nouvel accès, qui répond mieux au tracé selon les normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, aura également l'avantage d'assurer la fluidité de la circulation à l'intérieur du quartier ainsi qu'à ses abords;

ATTENDU QUE les services d'urgence pourront aussi bénéficier d'un accès supplémentaire à ce quartier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que la Municipalité de Chelsea exige à ce que ce nouvel accès au Quartier Meredith soit prévu à partir du chemin Old Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'autoriser le nouvel accès sur le chemin Old Chelsea pour le projet du Quartier Meredith.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1065-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-15 RELATIF À LA MISE EN PLACE DES TRAVAUX MUNICIPAUX - DISPOSITIONS RELATIVES À LA TERMINOLOGIE, AUX GARANTIES, À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES, AUX ACCEPTATIONS DES TRAVAUX, À L'ÉMISSION DES PERMIS ET AUX NORMES DE CONSTRUCTION

motion que lors d'ule numéro 1065-18 relatif à la mise er terminologie, aux	conseillère/le conseiller une séance subséquent B intitulé « Règlement m n place des travaux mu garanties, à l'entretien on des permis et aux n	nodifiant le Règlemo unicipaux – Disposi des ouvrages, aux	ent numéro 949-15 itions relatives à la cacceptations des
(conseillère/consei	ller)		

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1065-18 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-15 RELATIF À LA
MISE EN PLACE DES TRAVAUX MUNICIPAUX - DISPOSITIONS
RELATIVES À LA TERMINOLOGIE, AUX GARANTIES, À L'ENTRETIEN DES
OUVRAGES, AUX ACCEPTATIONS DES TRAVAUX, À L'ÉMISSION DES
PERMIS ET AUX NORMES DE CONSTRUCTION

La conseillère/le conseiller présente le projet de règlement numéro 1065-18 - Règlement modifiant le Règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place des travaux municipaux — Dispositions relatives à la terminologie, aux garanties, à l'entretien des ouvrages, aux acceptations des travaux, à l'émission des permis et aux normes de construction.

Le but de ce règlement est d'apporter des modifications pour tenir compte du type de développement sur le territoire de la Municipalité et vise à clarifier certaines dispositions applicables aux acceptations des travaux.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1065-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-15 RELATIF À LA MISE EN PLACE DES TRAVAUX MUNICIPAUX - DISPOSITIONS RELATIVES À LA TERMINOLOGIE, AUX GARANTIES, À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES, AUX ACCEPTATIONS DES TRAVAUX, À L'ÉMISSION DES PERMIS ET AUX NORMES DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le règlement numéro 949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux a été adopté en mai 2016;

ATTENDU QUE certaines dispositions règlementaires nécessitent des modifications pour tenir compte du type de développement prenant place sur le territoire surtout en ce qui concerne la construction des chemins;

ATTENDU QUE les modifications visent à clarifier les dispositions relatives à la garantie de qualité à l'acceptation provisoire et aux conditions applicables à l'acceptation provisoire et finale de travaux municipaux ainsi qu'aux normes de construction:

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil du 3 avril 2018;

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

La section 2.3 du règlement 949-15 intitulée « TERMINOLOGIE » est modifiée afin de :

- Modifier le dernier paragraphe de l'item « TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « A » afin d'ajouter le mot « marquage » après « la couche de base et d'usure de pavage. »
- Modifier l'item « TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « B » pour exclure le texte suivant : « Pour le secteur non desservi, les travaux de la phase « B » comprennent la couche d'usure de pavage et le marquage ».

ARTICLE 2

La section 5.2.2 du règlement 949-15 intitulée « GARANTIE D'EXÉCUTION » est remplacée par la suivante:

« 5.2.2 GARANTIE D'EXÉCUTION

Le Titulaire doit, à la signature de l'entente, fournir à la Municipalité une garantie d'exécution représentant 50% du coût total des TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « A » et « B » incluant toutes les taxes.

Cette garantie d'exécution doit être fournie par le Titulaire. Aucun permis municipal, y compris de lotissement, ne peut être délivré tant que la garantie ne sera déposée en faveur de la Municipalité.

Cette garantie, renouvelable automatiquement, doit être fournie soit sous forme de cautionnement par une banque au sens de la Loi sur les banques (L.C. 1991 C-46), soit sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, d'obligations payables au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada, et dont l'échéance ne dépasse pas cinq (5) ans. Ce cautionnement doit notamment, mais non limitativement couvrir au bénéfice de la Municipalité, toute créance qui serait due à :

- tout sous-traitant de l'entrepreneur;
- toute personne, société ou corporation qui a vendu ou loué à l'entrepreneur ou à ses sous-traitants des services, des matériaux ou du matériel destiné exclusivement aux travaux prévus à l'entente à intervenir;
- tout fournisseur de matériaux spécialement préparés pour les travaux prévus à ladite entente;
- la Commission de la santé et de la sécurité du travail en ce qui concerne ses cotisations;
- tout professionnel qui a fourni des services dans le cadre de ladite entente.

Cette garantie demeure en vigueur jusqu'à ce que les TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « A » soient complétés, l'acceptation provisoire soit donnée et que lesdits travaux soient cédés à la Municipalité.

À l'acceptation provisoire des TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « A », le titulaire doit déposer une garantie d'exécution couvrant 115% des coûts des TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « B » de même que les autres frais rattachés à la réalisation de cette deuxième étape de ces travaux, incluant les honoraires professionnels, les frais de décontamination de la fondation non pavée et des honoraires professionnels de surveillance et de laboratoire et toutes les taxes applicables.

Cette garantie demeure en vigueur jusqu'à ce que l'acceptation provisoire des travaux de la phase « B » soit donnée.

Dans le cas où le Titulaire fait défaut de respecter ses obligations, et qu'il n'y est remédié dans un délai de trente (30) jours de l'avis donné par la Municipalité, elle peut, sans autre avis, se prévaloir de tous les droits et recours découlant d'une telle garantie d'exécution immédiatement avant son échéance. Elle peut aussi faire suspendre les travaux aux frais du Titulaire jusqu'à parfait paiement de ceux-ci. Dans un cas de force majeure ou de contraintes posées par les prescriptions de la Municipalité ou celles d'un tiers, ce délai est prolongé de la durée de cette force majeure ou de cette contrainte dans la mesure où le Titulaire maintien en vigueur la garantie d'exécution en faveur de la Municipalité. Cette prolongation cesse d'avoir effet si le Titulaire n'a pas renouvelé la garantie au moins trente (30) jours avant son échéance.

Lorsque 75% des TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « A » seront complétés, la Municipalité pourra, à sa discrétion, sur réception des documents justificatifs appropriés, réduire le montant de cette garantie d'exécution de montants équivalents aux paiements des travaux faits aux entrepreneurs tel qu'attesté par la remise d'une quittance de ces entrepreneurs à la Municipalité, le tout à la demande du Titulaire.

Le cas échéant, la Municipalité transmet une mainlevée d'un montant équivalent à la quittance à l'émetteur de la garantie dans les dix (10) jours suivant la réception par la Municipalité de la demande formelle du Titulaire.

S'il advient, lors de l'adjudication des contrats ou de l'exécution des travaux, que les estimations préliminaires s'avèrent inférieures aux coûts réels, le Titulaire convient d'obtenir une lettre d'engagement additionnelle si elle est nécessaire et d'augmenter le montant d'une garantie d'exécution de manière à maintenir la protection de la Municipalité.

Dans le cas de travaux hors site, la garantie déposée doit s'établir à 100% du coût des travaux. Cette garantie doit être maintenue en vigueur sans interruption jusqu'à la parfaite exécution de tous les travaux prévus. »

ARTICLE 3

La sous-section 5.2.3 du règlement 949-15 intitulée « GARANTIE DE QUALITÉ À L'ACCEPTATION PROVISOIRE » est remplacée par la suivante :

« 5.2.3 GARANTIE DE QUALITÉ À L'ACCEPTATION PROVISOIRE DE LA PHASE « A »

En vue de l'obtention de l'acceptation provisoire des travaux par la Municipalité de la phase « A », le Titulaire doit déposer une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable garantissant les travaux de la phase « A » égale à 5% des coûts des travaux pour une période de deux ans soit pour une période couvrant deux (2) cycles gel-dégel, et ce, jusqu'à l'acceptation finale des travaux de cette phase ».

ARTICLE 4

La sous-section 5.2.4 du règlement 949-15 intitulée « GARANTIE DE QUALITÉ À L'ACCEPTATION FINALE » est remplacée par la suivante :

« 5.2.4 GARANTIE DE QUALITÉ À L'ACCEPTATION PROVISOIRE DE LA PHASE « B ».

En vue de l'obtention de l'acceptation provisoire des travaux par la Municipalité de la phase « B », le Titulaire doit déposer une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable garantissant les travaux de la phase « B » égale à 5% des coûts des travaux pour une période de deux ans soit pour une période couvrant deux (2) cycles gel-dégel et ce, jusqu'à l'acceptation finale des travaux de cette phase ».

ARTICLE 5

Le texte de la section 5.4 du règlement 949-15 intitulée « ENTRETIEN DES OUVRAGES » est remplacé par le texte suivant : « Après l'acceptation provisoire des travaux municipaux de la phase « A », l'entretien des ouvrages sera la responsabilité de la Municipalité ».

ARTICLE 6

La section 6.1 du règlement 949-15 intitulée « ACCEPTATION PROVISOIRE » est modifiée afin de :

- Modifier le titre pour se lire comme suit : « 6.1 ACCEPTATIONS PROVISOIRE ET FINALE DE LA PHASE « A ».
- Modifier le 1^{er} paragraphe pour remplacer le terme « l'étape » par « la phase ».
- Modifier le 1^{er} et le 3^e paragraphe du point c. intitulé « Fourniture des plans

tels que construits » pour lire : « TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « A » » au lieu de « TRAVAUX MUNICIPAUX DE L'ÉTAPE « A ».

- Remplacer le texte du point h. par le texte suivant : « Dépôt d'une garantie bancaire couvrant 115% des coûts des TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE « B » de même que les autres frais rattachés à la réalisation de cette deuxième étape de ces travaux, incluant les honoraires professionnels et toutes les taxes applicables. »
- Modifiez-le avant dernier paragraphe pour remplacer le terme « l'étape » par « la phase ».
- Remplacer le dernier paragraphe par le suivant : « Cette garantie bancaire est conservée par la Municipalité jusqu'à l'acception finale de la phase « A » prévue après une période couvrant deux cycles gel-dégel des travaux réalisés à cette étape. Lorsque l'acceptation finale des travaux de la phase « A » est donnée, le promoteur peut débuter les travaux municipaux de la phase « B ».

ARTICLE 7

La section 6.2 du règlement 949-15 intitulée « ACCEPTATION FINALE » est remplacée par la suivante:

« 6.2 ACCEPTATION PROVISOIRE ET FINALE DE LA PHASE « B »

À la suite de l'acceptation finale des travaux municipaux de la phase « A », le Titulaire doit aviser la Municipalité, au moins 15 jours, avant le début des travaux municipaux de la phase « B » et déposer, à cet effet, un échéancier de réalisation de ceux-ci.

Dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux de la phase « B », l'ingénieurconseil du Titulaire convoque une réunion de chantier avec un préavis à la municipalité d'au moins une semaine, afin qu'une inspection provisoire de la phase « B » des travaux soit faite en présence du Titulaire et de la Municipalité, de manière à ce que puissent être indiqués les ouvrages à corriger ou à refaire.

La Municipalité procèdera à une acceptation provisoire des travaux municipaux de cette phase seulement durant la période du 1^{er} avril au 1^{er} novembre et lorsque les éléments suivants seront respectés : (3)

- a. Respect de toute loi, règlement ou norme en vigueur.
- b. Respect de l'intégralité de l'entente relative à des travaux municipaux.
- c. Fourniture des plans tels que construits.
- d. Fourniture du rapport de contrôle de qualité.
- e. Réception de la lettre d'acceptation provisoire produite par l'ingénieur mandataire et attester de la conformité des travaux aux plans et devis.
- f. Correction des non-conformités décelées par l'ingénieur mandataire ou la Municipalité.

Le Titulaire doit fournir à la Municipalité, au moment de l'acceptation provisoire des travaux, une garantie bancaire irrévocable représentant cinq pour cent (5 %) du coût du contrat attribué à l'entrepreneur chargé de la réalisation des travaux.

Cette garantie bancaire irrévocable peut être remplacée par un chèque visé émis au nom de la Municipalité.

Cette garantie assure le maintien en bon état de fonctionnement des travaux municipaux tels qu'installés et est confisquée pour la réalisation des travaux de réparations ou des travaux correctifs rendus nécessaires.

Cette garantie est conservée par la Municipalité pour une période minimale de deux (2) ans après l'acceptation provisoire de la phase « B » et remise lorsque

l'acceptation finale est donnée au projet par la Municipalité sur présentation d'une lettre d'acceptation finale produite par l'ingénieur mandataire, laquelle atteste de la conformité des travaux aux plans et devis de même que des corrections de non-conformité décelées par l'ingénieur mandataire ou la Municipalité ainsi qu'au respect des éléments mentionnés à l'acceptation provisoire. »

ARTICLE 8

Le texte de la sous-section 6.3.1 du règlement 949-15 intitulée « Cession des travaux municipaux et servitudes » est remplacé par le suivant :

« Une fois l'acceptation provisoire obtenue pour les travaux municipaux de la phase « A », le Titulaire convient et s'engage à céder à ses frais à la Municipalité, pour la somme d'un dollar (1,00 \$), les travaux municipaux et les servitudes applicables dans les trente jours avec garantie légale. Les coûts rattachés au transfert de la propriété (frais notariés, arpenteur géomètre, ingénieur, etc.) sont à la charge du Titulaire. »

ARTICLE 9

La sous-section 6.3.2 intitulée « Cession de servitudes pour les réseaux d'aqueduc, d'égout et d'électricité » est abrogée et la numérotation des sous-sections suivantes sera ajustée en conséquence.

ARTICLE 10

Le texte de la section 6.4 du règlement 949-15, intitulée « Émission des permis » est remplacé par le suivant:

« Les permis de construction pour les bâtiments ou structures ou permis de préparation de site pourront être délivrés que lorsque l'acceptation provisoire des travaux de la phase « A » sera donnée. Malgré ce qui précède, le permis de construction pour une maison modèle pourra être délivré à condition que ladite maison ne soit pas habitée que jusqu'à l'approbation provisoire de la phase « A ». »

ARTICLE 11

La sous-section 7.2.2 du règlement 949-15, intitulée « Réseau d'égout sanitaire » est modifiée pour ajouter le paragraphe suivant après le dernier paragraphe: "La vitesse d'écoulement des eaux usées à l'intérieur des conduites gravitaires doit être d'au moins 0,6 m/s et d'au plus 4,5 m/s lorsque la conduite coule à pleine capacité, et ce, en utilisant la formule de Manning. Pour obtenir la vitesse minimale mentionnée précédemment, la pente minimale des conduites à respecter selon leur diamètre est la suivante:

Diamètre de la conduite en mm	Pente minimale m: 100 m		
200	0,40*		
250	0,28		
300	0,22		
<i>375</i>	0,15		
450	0,12		
525 et plus	0,10**		

^{*} Aux limites des bassins de drainage jusqu'à l'obtention de la vitesse d'auto-écurage

ARTICLE 12

Le texte de la sous-section 7.5.1 du règlement 949-15 intitulée « Secteur urbain »

^{**} Aucune pente ne doit être inférieure à 0,10%"

est remplacé par le suivant :

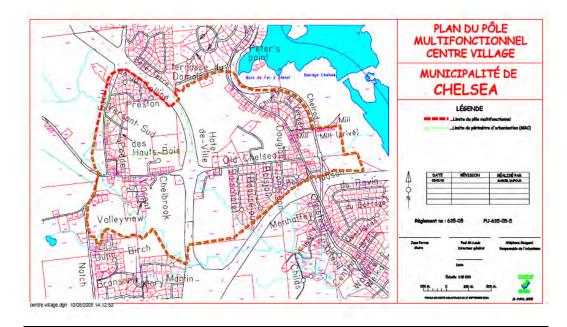
« Les nouveaux chemins doivent être éclairés au moyen de luminaires DEL avec une hauteur maximale de 4,3 mètres ou autres approuvés par la Municipalité, conformes aux standards et normes utilisées par Hydro-Québec. »

ARTICLE 13

Le texte de la sous-section 7.5.2 du règlement 949-15 intitulée « Secteur rural » est modifié afin de remplacer le mot « peuvent » par « doivent ».

ARTICLE 14

La carte de l'annexe A du règlement 949-15, intitulé « PÉRIMÈTRE D'URBANISATION » est remplacée par la suivante :



ARTICLE 15

La section 2.1 de l'annexe B relative du règlement 949-15 intitulée « Emprises, chaussées et accotements » est modifiée afin de :

- Ajouter au tableau la note suivante : « *3 Pour les chemins collecteurs principaux chaque voie de circulation pourra être réduite à 3,0 mètres lorsque la circulation de véhicules lourds est interdite ».
- Abroger le premier paragraphe.

ARTICLE 16

La section 2.2 de l'annexe B du règlement 949-15 intitulée « Pentes » est modifiée au 1^{er} paragraphe pour remplacer le pourcentage de la pente minimale des chemins de « 1% » à « 0,5 % ».

ARTICLE 17

La section 2.4 de l'annexe B du règlement 949-15 intitulée « Cul-de-sac » est modifiée afin d'ajouter à la fin du premier paragraphe la phrase suivante :

« Le cas échéant, un aménagement paysager devra être prévu pour la partie centrale du cul- de sac. »

ARTICLE 18

La section 4.2 de l'annexe B du règlement 949-15 intitulée « Matériaux » est modifiée pour ajouter le texte suivant après le dernier paragraphe : « Le calibre de la fondation inférieure peut être adapté selon les recommandations d'un ingénieur compétent en la matière, et ce, suite à une étude géotechnique. »

ARTICLE 19

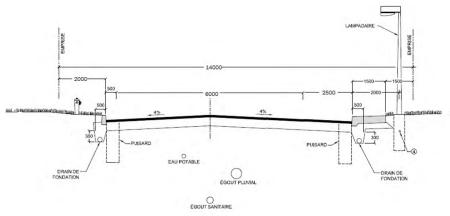
Le 4^e sous-paragraphe du 1^{er} paragraphe de la section 4.3 de l'annexe B du règlement 949-15 intitulée « Finition de la surface » est modifiée pour remplacer la « Figure 5 » par la « Figure 2 ».

ARTICLE 20

La section 5.1 de l'annexe B du règlement 949-15 intitulée « Fossés » est modifiée pour remplacer la 1^{iere} phrase du 1^{er} paragraphe par la suivante: « Dans le secteur rural, le fond du fossé doit être situé à 300 mm sous la ligne d'infrastructure telle que représentée sur la figure 5. »

ARTICLE 21

La figure 2 de l'annexe B du règlement 949-15 intitulée « Profile en travers - chemin collecteur de quartier local (rural) » est remplacée par la suivante:



(Figure à réviser.)

ARTICLE 22

Le 1er paragraphe de la section 2.1 de l'annexe C du règlement 949-15 intitulée « Emprise » est modifié pour changer l'emprise d'un chemin privé de "15 mètres" de largeur à "20 mètres" de largeur dans le secteur rural.

ARTICLE 23

Le 1er paragraphe de la section 2.4 de l'annexe C du règlement 949-15 intitulée « Pentes » est remplacé par le suivant : « Les pentes des chemins auront un minimum de 1% à l'exception des chemins desservis par des fossés et un

maximum de 10% ».

ARTICLE 24

La section 5.1 de l'annexe C du règlement 949-15 intitulée « Fossés » est modifiée pour remplacer la 1 iere phrase du 1 er paragraphe par la suivante: « Dans le secteur rural, le fond du fossé doit être situé à 300 mm sous la ligne d'infrastructure. »

ARTICLE 25

La section 2.3 de l'annexe D du règlement 949-15 intitulée « Conduites d'eau potable et d'égouts » est modifiée pour remplacer la description de l'item « Poteau d'incendie » par la suivante :

Poteau d'incendie

« De type Super Centurion 250 de Mueller;

Les poteaux doivent être munis d'une troisième sortie pour autopompe avec manchon adaptateur « STORZ » de 100mm en bronze et bouchons latéraux de 6.025 filets au pouce et diamètre extérieur de 2 ½ pouces. Le poteau d'incendie doit être peint de couleur rouge et muni d'un drain de vidange; »

ARTICLE 26

La section 2.7 de l'annexe D du règlement 949-15 intitulée « Réseau d'éclairage extérieur » est abrogée.

ARTICLE 27

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce	jour du mois	de	2018.
Charles Ricard Directeur général et Secrétaire-trésorier	Caryl Green Mairesse		
DATE DE L'AVIS DE MOTION :		3 avril 2018	
DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT	Γ:		
N° DE RÉSOLUTION :			
DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEME	NT :		

CONSTRUCTION DE SENTIERS SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité, dans le cadre de son Plan directeur de transport actif, s'est engagée à développer un réseau de sentiers local sur les terrains dont elle est propriétaire;

ATTENDU QU'UN groupe de bénévoles œuvre pour appuyer la Municipalité dans le développement de sentiers locaux et que la Municipalité tient à clarifier sa position aux propriétaires de lots avoisinants à certains petits sentiers de quartier afin de faciliter le travail de ces bénévoles;

ATTENDU QUE le développement du réseau de sentiers municipal relève de la responsabilité de la Municipalité et a pour objet de répondre à des besoins de nature essentiellement locale;

ATTENDU QUE ce dossier a été présenté pour recommandation au Comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE suite à une évaluation du dossier, le Comité consultatif des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire a effectué une recommandation en faveur de développer un réseau de sentiers local sur des terrains municipaux qui répondent aux orientations du Plan directeur de transport actif, et dans le cas où des plaintes sont formulées, la Municipalité doit être claire et répondre raisonnablement, sans pour autant arrêter la construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le Conseil approuve la recommandation du Comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire favorisant la construction de sentiers locaux sur des terrains municipaux qui répondent aux orientations du Plan directeur de transport actif.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

DÉPART D'UNE POMPIÈRE

ATTENDU QUE Madame Taylor Gallagher-Lukkarila a annoncé qu'elle quittait le Service de sécurité incendie après un peu plus de 5 années de loyaux service, et ce, à compter du 1er janvier 2018;

ATTENDU QU'ELLE fut appréciée de ses collègues et que nous désirons la remercier pour ses années de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil accepte la démission de Madame Taylor Gallagher-Lukkarila et la remercie sincèrement pour les années au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que cette session ordinaire soit levée.